

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REUNION DU
28 JUIN 2013**

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 28 JUIN 2013

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : Antoine LOGIE

**Approbation du procès verbal du Conseil communautaire du 5 avril 2013
approuvé**

Monsieur Antoine LOGIE

Vice-Président en charge des voiries structurantes, du plan de déplacements urbains et du développement durable

1 Espace Info Energie – subvention à la Jeune Chambre économique (JCE) : adoptée à l'unanimité.

Monsieur André BODART

**Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement
ASSAINISSEMENT**

2 Station d'épuration de Boulogne-sur-mer « Seliane » - avenant n°2 au contrat de délégation de service public – modification du programme d'investissement – analyse supplémentaire, récupération de calories : adoptée à l'unanimité.

3 Stations d'épuration d'Equihen-plage, Landacres et Nesles – avenants aux contrats de délégation de service public – prise en charge par l'exploitant du compostage des boues : adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacques POCHE

Vice-Président en charge des services en régie

4 Renouvellement de la convention OCAD3E : collecte et recyclage des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) : adoptée à l'unanimité.

5 Signature de la convention Eco-mobilier – Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des déchets d'ameublement : adoptée à l'unanimité.

6 Convention Eco-Folio 2013-2016 : adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hervé HENON

Vice-Président en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion par l'emploi et de la prévention

7 Politique de la ville – programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération boulonnaise – Modifications de cofinancements CAB : adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian BALY

Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage.

- 8** Programmation logement 2013 – Modifications : **adoptée à l'unanimité.**
- 9** Fonds d'aide aux bailleurs 2013 : **adoptée à l'unanimité.**
- 10** Convention avec le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais relative à la réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements sur le territoire du Pays boulonnais – plan 100 000 logements : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR

Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 11** Approbation des modifications de PLU des communes de Boulogne-sur-mer, Outreau et Conteville-lez-Boulogne : **adoptée à l'unanimité.**
- 12** Création d'une ZAC à vocation d'habitat à Baincthun - Modification du projet d'aménagement suite à la concertation : **adoptée à l'unanimité.**

PATRIMOINE NATUREL

- 13** Schéma régional de cohérence écologique – trame verte et bleue (SRCE – TVB) : **adoptée à l'unanimité.**
- 14** Organismes extérieurs – représentation de la CAB dans le Conseil de gestion du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et Mer d'Opale : **sont désignés Dominique GODEFROY comme titulaire, Jean-Pierre PONT comme suppléant - adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Francis RUELLE

Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et du crématorium.

CREMATORIUM

- 15** Construction du Crématorium « Le Rivage » - mainlevée des pénalités Norlit : **adoptée à l'unanimité.**
- 16** Avenant n°1 au contrat de délégation de service public avec la SEM PFI pour la gestion du Crématorium – Modification des dates de commencement et de fin : **adoptée à l'unanimité.**

Madame Thérèse GUILBERT

Vice-Présidente en charge de la culture

- 17** Adoption du règlement intérieur du Conservatoire du Boulonnais : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Pierre PONT

Vice-Président en charge du tourisme et de la mise en valeur du littoral

- 18** Déclaration d'intérêt communautaire de la mise en lumière de la colonne de la Grande Armée : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Claude JUDA
Vice-Président en charge du sport

- 19 Avenant n°2 au contrat d'affermage entre Ellipse et la CAB pour la gestion de la piscine-patinoire Helicéa : **adoptée à l'unanimité.**
- 20 Construction d'un centre de formation mutualisé – Désignation de la maîtrise d'œuvre : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Christian FOURCROY
Vice-Président en charge des transports collectifs

- 21 Convention CAB/Conseil régional : TER MER 2013 : **adoptée à l'unanimité.**
- 22 Modalités administratives et financières de prise en charge de voyageurs à l'intérieur du périmètre de transport urbain de la CAB : convention CAB/CG 62 : **adoptée à l'unanimité.**
- 23 Délégation d'attribution accordée par le Conseil au Président – convention d'abattement de la taxe versement transport : **adoptée à l'unanimité.**
- 24 CAB/RATP : avenant n°1 au contrat de délégation de service public – opération TER MER 2013 – grille tarifaire des transports urbains : création de deux abonnements annuels/modification de l'appellation « Pass'mois étudiant » - prise en charge de voyageurs à l'intérieur du PTU (CG 62) : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Claude ALLAN
Vice-Président en charge du développement économique et portuaire

- 25 Déclaration d'intérêt communautaire du projet d'aménagement des locaux de la plate-forme d'innovation « Nouvelles vagues » : **adoptée à l'unanimité.**
- 26 Pépinière d'entreprises Créamanche – désignation d'un responsable de la démarche qualité : **adoptée à l'unanimité.**
- 27 Bâtiment Haliocap – travaux de mise en conformité dans l'atelier relais : **adoptée à l'unanimité.**
- 28 Garromanche : transfert de l'activité de l'association syndicale à la CAB et incidences sur les propriétaires et occupants : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Claude ETIENNE
Vice-Président en charge des politiques contractuelles, des projets structurants, de Nausicaà et de la communication

- 29 Projets structurants : Axe Liane : aménagement du secteur compris entre l'anse de Pont Pitendal et le château de Saint Léonard : : **sont désignés en qualité de représentants titulaires : Jean-Claude ETIENNE, Christian BALY, Jean-Pierre GOBERT, Evelyne BAUDELET, Bernard GRARE – suppléants : Loïc CHEUVA, Marie-Noëlle EVRARD, Jacques BERTELOOT, Laure PLAYOUT, Christian FOURCROY - adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE

Président
Finances, TIC, et assurances

- 30** Présentation des comptes administratifs – exercice 2012 et approbation des comptes de gestion 2012 : **4 abstentions - adoptée à l'unanimité.**
- 31** Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2012 : **adoptée à l'unanimité.**
- 32** Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) 2013 – créations – modifications - suppressions : **adoptée à l'unanimité.**
- 33** Décisions modificatives 2013 : **adoptée à l'unanimité.**
- 34** Reconduction des subventions pour l'année 2013 : **adoptée à l'unanimité.**
- 35** Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – fixation du coefficient multiplicateur pour 2014 : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Pierre GOBERT
Vice-Président en charge du personnel

- 36** Modification du tableau des effectifs : **adoptée à l'unanimité.**
- 37** Participation de la CAB à la protection sociale complémentaire « santé » - Délibération initiale dans le cadre d'une convention de participation : **adoptée à l'unanimité.**
- 38** Dissolution de l'association syndicale libre de Garromanche – préavis du personnel ayant refusé l'intégration au sein de la CAB : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE
Président
Administration générale

- 39** Organismes extérieurs – désignation d'un membre à la commission locale de l'eau du Boulonnais (CLE) : **est désigné comme représentant : Kaddour-Jean DERRAR - adoptée à l'unanimité.**
- 40** Publicité des arrêtés et décisions du Président : **le conseil a pris acte de cette publicité.**
- 41** Publicité des délibérations du Bureau : **le conseil a pris acte de cette publicité.**

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE
Président
Finances, TIC, et assurances

***Le vote s'opérera sur la délibération n°42 ou à défaut sur les délibérations n°43 et n°44.
Le Conseil communautaire a décidé d'adopter la délibération n°42.***

- 42** Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC).
- Vote **unanime** de critères dérogatoires : **adoptée à l'unanimité.**
- 43** Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Vote **aux 2/3** de critères dérogatoires : **non adoptée.**
- 44** Dotation de solidarité communautaire (DSC) : modification des critères de répartition en accompagnement du vote du Fonds de Péréquation Intercommunal et communal (FPIC) avec plancher : **non adoptée.**

DEVELOPPEMENT DURABLE

N°1/28-06-2013

ESPACE INFO ENERGIE - SUBVENTION A LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE (JCE)

Monsieur Antoine LOGIE, Vice-Président en charge des voiries structurantes, du plan de déplacements urbains et du développement durable, expose :

En 2010 la Communauté d'agglomération du Boulonnais a parrainé le projet « j'isol'ou – thermographie aérienne » à l'échelle du territoire de la CAB porté par l'association Jeune Chambre Économique de Boulogne sur Mer Côte d'Opale (JCE). Le projet s'est organisé autour de trois temps :

- un salon d'information auprès des artisans sur les enjeux de la rénovation énergétique du bâtiment,
- une campagne de thermographie aérienne réalisée par le prestataire TCC sur l'ensemble des 22 communes,
- un salon de restitution des résultats de la thermographie auprès des habitants. Il a accueilli 3 500 personnes en trois jours. Il a également permis de mettre en relation les habitants avec des professionnels du bâtiment pour répondre à leurs demandes en matière de maîtrise de l'énergie.

La CAB a apporté une contribution de 65 000 € sur un projet de 121 884 €. La JCE a sollicité des partenariats privés et une subvention FEDER au travers de l'ADEME pour la seule opération de thermographie.

L'ADEME avait conditionné son aide à la création d'un espace info énergie sur l'agglomération boulonnaise pour pérenniser et développer le projet, ce que la CAB a mis en place dès le salon de restitution d'octobre 2010 en créant CAB INFO ENERGIE basé au sein de l'hôtel communautaire.

Concernant la subvention FEDER, après instruction de l'ADEME, la JCE a reçu en mars 2012 un solde de 17 448 € au lieu des 30 403 € prévus. La JCE a fourni toutes les factures émises dans la période d'éligibilité de la convention de financement. Toutefois, la JCE n'a pas pu payer avant le 31 décembre 2010, la dernière facture de TCC, faute de trésorerie. Cette facture n'a donc pas été retenue par les services instructeurs de l'ADEME dans le calcul de la subvention. La JCE n'a été informée de cette conséquence que lors du paiement du solde en mars 2012.

De ce fait, la JCE se trouve dans une situation financière qui met en jeu la pérennité de l'association. Après plusieurs demandes de recours, aucune solution n'a pu être trouvée à ce jour. La JCE se trouve donc redevable de la somme de 11 966,40 € auprès du prestataire TCC, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retards d'un montant de 5 808,24 €.

Dans ce contexte la CAB propose d'allouer une subvention complémentaire de 11 966,40 €, hors pénalités de retard que la société TCC a accepté d'annuler afin de permettre la résolution de la situation.

Il est proposé au Conseil :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec la JCE pour l'allocation d'une subvention complémentaire de 11 966,40 € ;**

- d'imputer cette dépense au budget – 832 / 657485 en délibération modificative.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

ASSAINISSEMENT

N°2/28-06-2013

STATION D'EPURATION DE BOULOGNE-SUR-MER « SELIANE » - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MODIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - ANALYSE SUPPLEMENTAIRE, RECUPERATION DE CALORIES

Monsieur André BODART, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, expose :

Le contrat de délégation de service public passé en 2005 avec VEOLIA Eau pour l'affermage de la station d'épuration de Boulogne/Mer « Séliane » a fait l'objet d'un avenant n°1 notifié le 1^{er} juillet 2011. Cet avenant portait sur l'intégration de la lagune de La Capelle, la station d'épuration de Baincthun et des projets de développement durable. Ainsi, il était prévu la mise en place d'une pompe à chaleur pour couvrir en partie les besoins en chauffage des bureaux et le maintien hors gel des bâtiments liés au process. Le montant de l'investissement s'élevait à 224 K€.

Or, dans le cadre de la mise en place d'un réseau de chaleur par la Ville de Boulogne sur Mer, la Communauté d'Agglomération a accepté, par délibération du 10 décembre 2012, l'installation sur le site de Séliane d'équipements permettant de récupérer des calories à partir des eaux usées et des fumées de l'unité d'incinération des boues.

Il s'agit d'une part de traduire dans le contrat d'exploitation le versement à la communauté d'agglomération d'une redevance, complémentaire de la redevance d'occupation du domaine public, et liée à cet usage des équipements. Elle est calculée par mesure de la quantité de chaleur produite pour le chauffage urbain.

D'autre part, dans ce contexte, le projet de pompe à chaleur initialement prévu à l'avenant n°1 est abandonné. Il est donc proposé pour solder le montant de l'investissement, de réaliser les travaux suivants :

- Lagune de la Capelle : renforcement des ouvrages de traitement par la reprise des digues et des bassins, le renforcement des clôtures, des talus et la remise en état du chemin d'accès
- Station SELIANE :
Optimisation des consommations de micro-sable de l'Actiflo par la mise en place d'une automatisation de l'injection du sable ;
Fiabilisation de la désinfection par la régulation du fonctionnement des UV asservie au débit et la mise en place d'un système automatique de nettoyage des rampes UV.

Enfin, le programme d'auto-surveillance de la station a été complété pour répondre à des exigences réglementaires par des analyses portant sur le suivi des rejets, la recherche de substances dangereuses dans les eaux et un suivi analytique renforcé sur l'eau brute et épurée de l'usine de Capécure.

L'ensemble de ces mesures n'a pas d'incidence financière sur la redevance assainissement du délégataire.

Après avis de la Commission n°1 Finances, personnel, TIC, services délégués ou en régie du 4 juin 2013, il est proposé au CONSEIL :

- **d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de la station d'épuration de Boulogne-sur-mer » SELIANE » ;**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec VEOLIA EAU l'avenant susvisé.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

ASSAINISSEMENT

N°3/28-06-2013

STATIONS D'EPURATION D'EQUIHEN-PLAGE, LANDACRES ET NESLES - AVENANTS AUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – PRISE EN CHARGE PAR L'EXPLOITANT DU COMPOSTAGE DES BOUES

Monsieur André BODART, Vice–Président en charge de l'eau et de l'assainissement, expose :

Actuellement, les boues des stations d'épurations d'Equihen-plage, Landacres et Nesles sont compostées dans le cadre du marché passé pour ces dites boues d'épuration et les déchets verts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Les boues sont transportées par l'exploitant de la station d'épuration à la plate-forme de compostage puis sont prises en charge par le gestionnaire de la plate-forme qui réalise un compostage non normalisé. Le compost produit est récupéré par l'exploitant de la station d'épuration qui l'épand sur des terres agricoles, conformément aux divers plans d'épandage des 3 stations d'épuration.

Dans le cadre de la relance du marché de compostage, il est envisagé de simplifier cette tâche en confiant le traitement des boues à l'exploitant de la station d'épuration. Cela permettra :

- de viser un compost normalisé ce qui permettra de confier sa valorisation au composteur, évitant ainsi l'épandage sur les terres agricoles,
- de diminuer le coût du traitement en supprimant un transport et l'épandage,
- de rendre plus lisible la responsabilité de chacun dans la traçabilité du produit fini.

Le coût actuel pour le traitement des boues de ces 3 stations en compostage non normalisé (base 2012) s'élève à 190 K€ HT. Le coût du compostage normalisé qu'il est proposé de réaliser dans le cadre des contrats est de 132K€ HT, soit une baisse de 30 %

Le changement de ces dispositions nécessite un avenant N°1 aux contrats d'exploitation des stations d'épuration de Landacres et de Nesles et un avenant N°7 au contrat de la station d'Equihen-plage.

Après avis de la Commission n°1 Finances, personnel, TIC, services délégués ou en régie du 4 juin 2013, il est proposé au CONSEIL :

- d'approuver les dispositions de ces 3 avenants dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants aux contrats.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

ENVIRONNEMENT

N°4/28-06-2013

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION OCAD3E : COLLECTE ET RECYCLAGE DES DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

Monsieur Jacques POCHE, Vice-Président en charge des services en régie, expose :

Par délibération du Conseil communautaire du 11 octobre 2007, une convention d'une durée de six ans a été signée avec OCA3DE, Eco-organisme désigné par l'État pour coordonner les opérations de collecte et recyclage des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) accueillis sur les deux déchetteries communautaires.

Ces déchets proviennent de tout objet ayant une source électrique (pile ou fil) ou contenant de l'électronique (circuits imprimés...) et représentent environ 450 T par an en 5 flux :

- Gros électroménager Froid : réfrigérateur, congélateur...
- Gros électroménager Hors Froid : four, machine à laver...
- Écrans : ordinateur, télévision
- Petits appareils en mélange : jouets, cafetière, grille pain,....
- tubes néons, ampoules

Pour le tri et le recyclage de ces déchets, la CAB perçoit une recette d'OCAD3E qui comprend :

- une part fixe de 1560 € /an par point d'enlèvement,
- une part variable égale à 65 €/ tonne de déchets (soutien maximum accordé pour un conditionnement optimisé)

Des recettes liées à la communication courante (plafond de 1500 €/an) et événementielle (6 000 €/an) peuvent être également allouées.

La recette annuelle est estimée à 35 000 €.

Par ailleurs, la CAB désigne Recup'tri comme deuxième point de collecte, dans le cadre de ses activités de collecte d'encombrants et de Réemploi.

Ces tonnages sont déclarés et ajoutés à ceux de la CAB.

La CAB collecte la recette financière liée aux tonnages de Recup'tri et lui restitue par le biais d'une convention.

Il est proposé de renouveler la convention OCAD3E sur la base de la convention type validée en 2010, avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2013.

Après avis de la Commission «Finances, Ressources humaines, TIC, Services délégués ou en régie», il est proposé au CONSEIL :

- **d'approuver le renouvellement de la convention OCAD3E,**
- **d'approuver le renouvellement de la convention de remboursement avec Recup'tri ;**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

ENVIRONNEMENT

N°5/28-06-2013

SIGNATURE DE LA CONVENTION ECO MOBILIER - ECO ORGANISME EN CHARGE DE LA COLLECTE ET DU RECYCLAGE DES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT

Monsieur Jacques POCHET, Vice-Président en charge des services en régie, expose :

Les lois du Grenelle de l'environnement 1 et 2 ont mis l'accent sur la réduction des déchets et la mise en place de filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), à l'instar de ce qui se fait déjà pour les emballages, les déchets électroniques, etc.

Ainsi les déchets d'ameublement vont bénéficier de ce dispositif (écotaxe depuis le 1^{er} mai 2013) et ECOMOBILIER a été désigné comme Eco-organisme.

Les déchets concernés sont la literie (lit, matelas), les meubles de toute matière, les chaises, le mobilier de jardin...et représentent 11 % des encombrants et 50 % du bois collectés en déchetterie, soit pour la CAB entre 1 500 et 2 000 T/an.

La filière se met en place au cours de cette année 2013. Il est néanmoins possible de contractualiser ce qui permet de bénéficier :

- Dans un premier temps, d'un soutien « financier » concernant les flux encombrants et bois des déchetteries, sans modification, sur la base de 65 €/T de déchets valorisés après traitement (donc paiement) en filière, portant sur 11 % des encombrants et 50 % du bois.
- Dans un deuxième temps d'un soutien « collecte » avec mise en place d'une benne « ameublement » par déchetterie, fournie et collectée par la filière.

Le soutien financier alloué est de :

- 2 500 €/an/déchetterie
- 20 €/T de déchets d'ameublement
- 1 500 €/déchetterie pour la mise en place de la communication et de la signalétique des déchetteries.

Ce qui signifie pour la CAB l'amélioration du taux de valorisation des déchets ménagers ainsi que :

Les recettes potentielles suivantes :

- 3 000 € la 1^{ère} année pour la communication
- 5 000 € par an pour la mise à disposition de benne en déchetterie
- 30 000 à 40 000 € pour les tonnes de déchets valorisés

Des non-dépenses estimées:

- 60 000 € sur le traitement des encombrants
- 85 000 € sur le traitement du bois
- 25 000 € sur le transport des bennes

Après avis de la Commission «Finances, Ressources humaines, TIC, Services délégués ou en régie», il est proposé au CONSEIL :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec ECO MOBILIER dans les conditions définies ci-dessus.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

ENVIRONNEMENT
N°6/28-06-2013
CONVENTION ECO-FOLIO 2013-2016

Monsieur Jacques POCHE, Vice-Président en charge des services en régie, expose :

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur et ainsi participer à la fin de vie de ses produits. Pour cela, un éco-organisme, Eco-Folio, a été créé afin d'en assumer la responsabilité.

Le code de l'Environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittée par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché et destinée aux collectivités ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Dans le cadre de la valorisation des déchets ménagers, la Communauté d'agglomération du Boulonnais est bénéficiaire de ce dispositif et des recettes afférentes grâce à la convention signée avec Eco-Folio le 1^{er} janvier 2008 (délibération N°4-1/20-12-2007), consolidée par un avenant en 2011 (délibération N°11/27-06-2011).

Ces soutiens financiers versés par Eco-Folio (74 770 € versés en 2012 pour les tonnages 2011) sont distincts de la revente des papiers (2 500 T/an) aux papetiers représentant environ 175 000 €/an.

La convention Eco-Folio valable de la période 2006-2012 arrivant à échéance, l'éco-organisme propose une nouvelle convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers sans modifier ni l'organisation mise en place, ni le geste de tri.

Cette convention devrait permettre d'augmenter les soutiens financiers puisque le barème à la tonne évolue de 65 à 80 € par tonne de papiers recyclés avec élargissement des sortes de papiers soutenables.

Par ailleurs, des soutiens spécifiques (88 €/T) sont également attribués pour les papiers de bureaux qui représentent un gisement important et peu recyclé, car insuffisamment triés ou captés.

Eco-Folio propose également un accompagnement financier, technique et logistique sur les outils de communication.

Ce nouveau dispositif engendrera une recette pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais d'environ 100 000 € soit 25 000 € de plus par rapport au contrat actuel.

Après avis de la Commission Finances, personnel, TIC, services délégués ou en régie du 4 juin 2013, il est proposé au CONSEIL :

- d'accepter la nouvelle convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Eco-Folio,**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer électroniquement toutes les**

pièces relatives à l'opération.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI

N°7/28-06-2013

POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2013 DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE – MODIFICATIONS DE COFINANCEMENTS CAB

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion par l'emploi et de la prévention, expose :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) contribue depuis 2007 à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des habitants des quartiers reconnus prioritaires au travers des appels à projets annuels.

Jusqu'en 2014 et sans remettre en cause le périmètre, le CUCS a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise en améliorant le cadre et les conditions de vie.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais participe financièrement sous conditions à certains projets qui s'inscrivent dans les thématiques retenues dans le CUCS : emploi, habitat, santé, prévention et éducation.

Deux modifications doivent être apportées suite aux décisions de cofinancement prises par l'État :

Axe CUCS	Maître d'ouvrage	Projet	Budget	Aide CAB	
				Demandée	Allouée
Rapprocher l'offre et la demande d'emplois	Réussir Ensemble	Visite entreprise.com	19 700 €	5 900 €	0 €
Lutter contre les difficultés et les ruptures scolaires		Anticiper et prévenir les ruptures de parcours avec la clause	35 000 €	10 500 €	5 900 €

Les cofinancements de la CAB sont alloués sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 2013 (ligne budgétaire 520-6574121) et donnent lieu à la signature de conventions financières entre les différentes parties.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Économie Sociale et Solidaire – Insertion par l'Emploi – Prévention du 28 mai 2013,

Il est proposé au CONSEIL :

- **d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;**

– et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN
N°8/28-06-2013
PROGRAMMATION LOGEMENT 2013 – MODIFICATIONS

Monsieur Christian BALY, Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage, expose :

Par délibération en date du 10 février 2006, le Conseil communautaire a adopté la délégation de compétence en matière d'attribution des aides à la pierre. Le Préfet a signé la convention de délégation le 16 mars 2006.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a donc la responsabilité de définir la programmation des logements locatifs sociaux.

Les objectifs quantitatifs annuels sont les suivants :

- 157 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- 74 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- 70 PLS (Prêt Locatif Social).

Il convient de préciser que ces objectifs ne prennent pas en compte les opérations prévues dans le cadre des conventions avec l'Agence Nationale de rénovation urbaine.

Par délibération en date du 10 décembre 2012, le Conseil communautaire a adopté la programmation 2013. Une nouvelle délibération est aujourd'hui nécessaire pour prendre en compte les évolutions des projets en cours d'instruction pour finaliser la programmation.

La liste des opérations est en annexe.

Après avis de la commission « habitat et renouvellement urbain » du 22 mai 2013, il est proposé au Conseil :

- **de décider des programmations de financements tels que définis ci-dessous pour un total de 193 PLUS, 52 PLS, 74 PLAI, 52 PSLA ;**
- **d'autoriser le Président ou le Vice-président chargé de l'Habitat et du Renouvellement Urbain à notifier cette programmation aux bailleurs concernés ;**
- **d'autoriser le Président ou le Vice-président chargé de l'Habitat et du Renouvellement Urbain à signer les décisions de financement de chaque programme, après instruction par les services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;**
- **d'autoriser le Président ou le Vice-président chargé de l'Habitat et du Renouvellement Urbain à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette programmation et verser les subventions.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

BAILLEUR	ADRESSE DE L'OPÉRATION	NOMBRE DE LOGEMENTS
PLUS		
HABITAT DU LITTORAL	Angles rues de la Résistance et Roger Farjon Boulogne-sur-Mer	22
HABITAT DU LITTORAL	Angles rue Degand-Dunand-Thueux Boulogne-sur-Mer	7
HABITAT DU LITTORAL	2 Boulevard Beaucerf Boulogne-sur-Mer	8
VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE HABITAT DU LITTORAL	« Obélianne » 59/61 rue Félix Adam Boulogne-sur-Mer	8
HABITAT DU LITTORAL	19/21 rue Georges Pompidou Wimereux	2
HABITAT DU LITTORAL	Rue de la Source Le Portel	4
VILOGIA LOGIS 62	36 Rue de Maquétra Saint-Martin-Boulogne	8
VILOGIA LOGIS 62	8 Boulevard de la Liberté Outreau	9
VILOGIA LOGIS 62	7/9 rue Traversière Foyer APEI Saint-Martin-Boulogne	24
VILOGIA LOGIS 62	7/9 rue Traversière Saint-Martin-Boulogne	10
VILOGIA LOGIS 62	40/42 rue de Rosny Boulogne-sur-Mer	14
VILOGIA LOGIS 62	30 rue Georges Pompidou Wimereux	6
VILOGIA LOGIS 62	Rue Marguerite Yourcenar Le Portel	2
PAS – DE – CALAIS HABITAT	Route du Portel Outreau	10
PAS – DE – CALAIS HABITAT	ZAC Multisite Saint-Martin Boulogne	18
SIA HABITAT	ZAC Montjoie Saint-Martin Boulogne	41
PLAI		
HABITAT DU LITTORAL	Angles rues de la Résistance et Roger Farjon Boulogne-sur-Mer	14
HABITAT DU LITTORAL	Angles rue Degand-Dunand-Thueux Boulogne-sur-Mer	6
VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE HABITAT DU LITTORAL	« Obélianne » 59/61 rue Félix Adam Boulogne-sur-Mer	2
VILOGIA LOGIS 62	30 rue Georges Pompidou Wimereux	3

VILOGIA LOGIS 62	36 Rue de Maquétra Saint-Martin-Boulogne	4
VILOGIA LOGIS 62	103 rue de Saint-Omer Saint-Martin-Boulogne	3
VILOGIA LOGIS 62	8 Boulevard de la Liberté Outreau	6
VILOGIA LOGIS 62	7/9 rue Traversière Saint-Martin Boulogne	6
VILOGIA LOGIS 62	Rue Marguerite Yourcenar Le Portel	1
PAS – DE – CALAIS HABITAT	ZAC Multisite résidence adaptée Saint-Martin Boulogne	12
SIA HABITAT	ZAC Montjoie Saint-Martin Boulogne	17
PLS		
HABITAT DU LITTORAL	Angles rues de la Résistance et Roger Farjon Boulogne-sur-Mer	14
HABITAT DU LITTORAL	8 rue Jacques Broquant Boulogne-sur-Mer	1
HABITAT DU LITTORAL	2 Boulevard Beaucerf Boulogne-sur-mer	3
HABITAT DU LITTORAL	Rue de la Briqueterie Neufchâtel-Hardelot	24
VILOGIA LOGIS 62	Rue de l'Amiral Bruix Boulogne-sur-Mer	10
PSLA		
CHACUN CHEZ SOI	Route de Pont de Briques Hesdigneul- les- Boulogne	11
CHACUN CHEZ SOI	Rue de la Prairie Nesles	11
VILOGIA LOGIS 62	Rue de la Briqueterie Neufchâtel-Hardelot	14
VILOGIA LOGIS 62	Rue André Milhamont Wimille	8
VILOGIA LOGIS 62	Rue de l'Amiral Bruix Boulogne-sur-Mer	8

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN
N°9/28-06-2013
FONDS D'AIDE AUX BAILLEURS 2013

Monsieur Christian BALY, Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage, expose :

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil communautaire a mis en place le fonds d'aide aux bailleurs destiné à aider les bailleurs à réaliser des logements sociaux dans le cadre de la programmation logement annuelle hors convention avec l'agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Afin de répondre aux mesures de la loi Grenelle 2, le Conseil communautaire a voté par délibération en date du 16 avril 2012 la réforme de ce fonds afin d'inciter les bailleurs à améliorer la qualité environnementale des logements qu'ils construisent en augmentant la subvention communautaire au regard des performances énergétiques.

Les forfaits à appliquer pour l'année 2013 sont les suivants :

	Logement PLUS	Logement PLAI
Réglementation thermique (RT) 2005 (pour les opérations avec un permis de construire délivré avant le 01/01/2013) ou Acquisition Amélioration	2 000 €	6 500 €
Réglementation thermique 2012	3 000 €	8 000 €
Réglementation thermique 2012 Haute performance énergétique (HPE)	4 000 €	10 000 €
Réglementation thermique 2012 très haute performance énergétique (THPE)	5 000 €	15 000 €

Il convient de préciser que pour les hébergements spécifiques comme par exemple les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes, la subvention communautaire s'applique (la loi Solidarité et Renouvellement Urbain retient dans sa comptabilité des logements sociaux la règle de trois chambres équivalentes à un logement).

Il faut également ajouter que les logements financés par le collecteur 1% ne pourront bénéficier du fonds d'aide aux bailleurs.

Cette aide communautaire s'élève à 939 500 € pour 257 logements

La liste des opérations est en annexe:

Dans le cas du non respect de l'objet et du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission « habitat et renouvellement urbain » du 22 mai 2013, il est proposé au Conseil :

- **d'adopter la programmation 2013 du fonds d'aide aux bailleurs ;**
- **d'autoriser le Président ou le Vice-président chargé de l'Habitat et du**

Renouvellement Urbain à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette programmation et verser les subventions.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

BAILLEUR	ADRESSE DE L'OPÉRATION	NOMBRE DE LOGEMENTS	PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES	MONTANT DE LA SUBVENTION
PLUS				
HABITAT DU LITTORAL	Angles rues de la Résistance et Roger Farjon Boulogne-sur-Mer	22	RT 2012	66 000 €
HABITAT DU LITTORAL	Angles rue Degand-Dunand-Thueux Boulogne-sur-Mer	7	RT 2012	21 000 €
HABITAT DU LITTORAL	2 Boulevard Beaucerf Boulogne-sur-Mer	8	Acquisition Amélioration	16 000 €
HABITAT DU LITTORAL	19/21 rue Georges Pompidou Wimereux	2	Acquisition Amélioration	4 000 €
HABITAT DU LITTORAL	Rue de la Source Le Portel	4	RT 2012	12 000 €
VILOGIA LOGIS 62	30 rue Georges Pompidou Wimereux	6	RT 2012	18 000 €
VILOGIA LOGIS 62	36 Rue de Maquétra Saint-Martin-Boulogne	8	RT 2012	24 000 €
VILOGIA LOGIS 62	40/42 rue de Rosny Boulogne-sur-Mer	14	RT 2005	28 000 €
VILOGIA LOGIS 62	8 Boulevard de la Liberté Outreau	9	RT 2005	18 000 €
VILOGIA LOGIS 62	7/9 rue Traversière Saint-Martin Boulogne	10	RT 2005	20 000 €
VILOGIA LOGIS 62	7/9 rue Traversière Saint-Martin Boulogne	24 logement foyer (la subvention s'applique par tranche de 3 logements soient 8 logements)	RT 2005	16 000 €
VILOGIA LOGIS 62	Rue Marguerite Yourcenar Le Portel	2	RT 2005	4 000 €
SIA HABITAT	ZAC Montjoie Saint-Martin-Boulogne	41	RT 2005	82 000 €
PAS – DE – CALAIS HABITAT	Route du Portel Outreau	10	RT 2012	30 000 €
PAS – DE – CALAIS HABITAT	ZAC Multisiste Saint-Martin-Boulogne	18	RT 2012	54 000 €
PLAI				
HABITAT DU LITTORAL	Angles rues de la Résistance et Roger Farjon Boulogne-sur-Mer	14	RT 2012	112 000 €
HABITAT DU LITTORAL	Angles rue Degand-Dunand-Thueux Boulogne-sur-Mer	6	RT 2012	48 000 €
VILOGIA LOGIS 62	103 rue de Saint-Omer Saint-Martin-Boulogne	3	Acquisition Amélioration	19 500 €
VILOGIA LOGIS 62	36 rue de Maquétra Saint-Martin-Boulogne	4	RT 2012	32 000 €
VILOGIA LOGIS 62	8 boulevard de la Liberté Outreau	6	RT 2005	39 000 €
VILOGIA LOGIS 62	7/9 rue Traversière Saint-Martin-Boulogne	6	RT 2005	39 000 €
VILOGIA LOGIS 62	30 rue Georges Pompidou Wimereux	3	RT 2012	24 000 €
VILOGIA LOGIS 62	Rue Marguerite Yourcenar Le Portel	1	RT 2005	6 500 €
PAS- DE -CALAIS HABITAT	ZAC Multisiste Saint-Martin-Boulogne	12	RT 2012	96 000 €
SIA HABITAT	ZAC Montjoie Saint-Martin-Boulogne	17	RT 2005	110 500 €

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

N°10/28-06-2013

CONVENTION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS RELATIVE À LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE DU PAYS BOULONNAIS - PLAN 100 000 LOGEMENTS

Monsieur Christian BALY, Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage, expose :

Déléataire des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Boulonnais gère les subventions ANAH et notamment le programme « Habiter Mieux » pour lequel des objectifs de réhabilitations thermiques ont été fixés. De plus, la CAB a développé des aides communautaires permettant de bonifier les subventions ANAH.

Toutefois, le contexte défavorable rend le reste à charge encore trop important pour les propriétaires occupants modestes.

La Région ayant des priorités similaires a engagé un vaste programme de réhabilitation thermique appelé « Plan 100 000 logements » qu'il serait envisageable de décliner sur notre territoire par le biais d'une convention.

Cette convention constituerait un accord cadre de partenariat entre la Région, le Pays du Boulonnais, la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la Communauté de Communes de Desvres-Samer et la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps pour la mise en œuvre de ce pacte régional et aurait pour objectif de préciser :

- l'ambition politique et les enjeux collectifs partagés ;
- le contexte d'action de chacun des partenaires ;
- les engagements de chacun des partenaires et les objectifs stratégiques partagés ;
- les dispositifs respectifs mobilisables ensemble et la déclinaison d'actions à engager.

Cette convention comporterait ainsi des actions permettant d'augmenter le nombre de réhabilitations sur la période 2013-2014 et de préparer la phase suivante visant au développement de nouveaux outils permettant la massification des réhabilitations sur la durée du plan régional.

Dans ce but, la convention décline plusieurs volets thématiques :

- habitat durable des logements dans la perspective du « facteur 4 » et de la prise en compte de la capacité contributive des habitants (lutte contre la précarité énergétique) ;
- développement économique et formation ;
- ingénierie juridique et financière ;
- animation et communication.

Après avis de la commission « habitat et renouvellement urbain » du 22 mai 2013, il est proposé au Conseil :

- **d'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais relative à la réhabilitation énergétique et environnementale du parc de**

logements sur le territoire du Pays boulonnais.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°11/28-06-2013

APPROBATION DES MODIFICATIONS DE PLU DES COMMUNES DE BOULOGNE SUR MER, OUTREAU ET CONTEVILLE-LEZ-BOULOGNE

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a, après avis favorable de la commission « Planification, prospectives et aménagement du territoire et patrimoine naturel », décidé de l'ouverture d'une enquête publique concernant la modification des plans locaux d'urbanisme des communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau et Conteville-lez-Boulogne. Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal administratif de Lille et une enquête publique s'est déroulée selon les formes réglementaires en vigueur du 15 avril au 16 mai 2013 inclus. Durant l'enquête, des permanences ont été tenues dans les communes concernées, ainsi qu'au siège de CAB, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable (sous réserve) sur les modifications proposées.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13, R123-15 et R123-19;
- Vu les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Outreau et Conteville-lez-Boulogne ;
- Vu l'absence de remarque des personnes publiques associées ;
- Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 15 avril au 16 mai 2013 inclus ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur (sous réserve) ;
- Vu les avis favorables des maires des communes concernées;

Après avis de la commission « Planification, prospectives, aménagement du territoire et patrimoine naturel » en date du 3 juin 2013, il est demandé au Conseil :

- **D'approuver les modifications des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Outreau et Conteville-lez-Boulogne, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération ;**
- **De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées et au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant un mois, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs ;**
- **De dire que la présente délibération ainsi que les Plans Locaux d'Urbanisme modifiés seront tenus à la disposition du public ;**
 - **A la Sous-Préfecture de Boulogne sur Mer**
 - **Aux mairies susvisées aux jours et heures d'ouverture**
- **Au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais aux jours et heures d'ouverture**
- **De dire qu'un exemplaire du dossier de modification sera adressé à :**
 - **Monsieur le Maire de chacune des communes concernées**

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Directeur de la direction des territoires et de la mer

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°12/28-06-2013

CREATION D'UNE ZAC A VOCATION D'HABITAT A BAINCTHUN : MODIFICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT SUITE A LA CONCERTATION

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Le conseil communautaire a, par délibération en date du 22 octobre 2009, approuvé le principe de l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais afin de permettre la création de zones d'aménagement concertées communautaires à vocation d'habitat dans le but de produire davantage de logements sur le territoire.

Par délibération en date du 27 juin 2011, le conseil communautaire a délibéré sur les objectifs et sur les modalités de la concertation pour la création d'une zone d'aménagement concerté à vocation d'habitat à Baincthun. Un travail de définition d'un scénario d'aménagement a eu lieu et a été présenté à la population à travers notamment la tenue de plusieurs réunions de concertation. Les résultats de cette large concertation ont montré que le scénario proposé ne correspondait pas à toutes les attentes des personnes concernées. Or, il apparaît que la création d'un quartier durable ne peut se faire sans l'adhésion du plus grand nombre.

Dans ces conditions, et conformément à la volonté de la Communauté d'agglomération et de la commune de prendre en compte les avis de l'ensemble de la population, il apparaît nécessaire de travailler un nouveau projet d'aménagement sur le même site, puis de le soumettre à nouveau au processus de concertation tel que défini dans la délibération de juin 2011.

Après avis de la commission planification et aménagement du territoire en date du 3 juin 2013, il est proposé au conseil :

- **D'approuver le principe d'un travail complémentaire dans le cadre de la définition du projet de ZAC communautaire à Baincthun ;**
- **De soumettre le nouveau projet à concertation selon les modalités définies par la délibération du 27 juin 2011.**

La présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Maire de BAINCTHUN,
- Monsieur le Sous-Préfet.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTEE A L'UNANIMITE		

PATRIMOINE NATUREL
N°13/28-06-2013
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE
TRAME VERTE ET BLEUE (SRCE – TVB)

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Les lois N° 2019-967 du 03 août 2009 et N°2012 2012-788 du 12 juillet 2010 dites « lois Grenelle I et II », instaurent dans le droit français la création de trame verte et bleue pour « enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural » (article L371-1 du code de l'environnement).

Ces trames sont constituées de réservoirs de biodiversité appelés aussi cœur de nature et de corridors écologiques pour permettre une meilleure fonctionnalité (déplacement des espèces pour la nourriture, la reproduction,...) des espaces naturels.

Le SRCE – TVB est un outil d'aménagement durable du territoire. Son articulation avec les autres documents de planification est la suivante :

- les collectivités doivent prendre en compte, au sens juridique du terme, le SRCE-TV B dans les documents de planification (SCOT et PLUI), les projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques.
- Le SDAGE et les chartes de parc naturel régional doivent également le prendre en compte.

Concernant les éco paysages du Boulonnais, le SRCE- TVB a identifié les objectifs suivants :

- en priorité I : étendre et renforcer la protection effective des réservoirs de biodiversité, en particulier au niveau des vallées et de leur versant ; améliorer la continuité des corridors herbacés au niveau des coteaux du Boulonnais, assurer la continuité forestière entre les grands massifs Boulonnais et ceux des secteurs voisins ; améliorer la continuité écologique des cours d'eau et des zones inondables ainsi que leurs fonctions naturelles, maintenir et localement renforcer le bocage, notamment au niveau des continuités écologiques bocagères.
- en priorité II : réduire l'effet de fragmentation de l'autoroute A16, s'appuyer sur le réseau des dépôts des carrières pour reconstituer des espaces à vocation écologique.
- en priorité III : favoriser les activités touristiques éocompatibles et créer des espaces de loisirs relais pour soulager certains espaces naturels de la fréquentation, en particulier sur le littoral.

Des actions prioritaires existent aussi par type de milieu.

Le territoire est déjà engagé dans ces actions et ces réflexions au travers de différents documents d'aménagement (schéma de la petite randonnée, documents d'urbanisme, documents d'objectifs Natura 2000, plan de gestion des cours d'eau...).

La CAB souhaite toutefois exprimer :

- des vigilances sur des objectifs chiffrés (ex : 8 % du territoire urbain consacré à des corridors écologiques et des écoducs). Quelle répartition par territoire ? Elle attire l'attention

sur le fait que des objectifs chiffrés ne devront pas être transposables tels quels par territoire. Chaque territoire ne peut contribuer qu'au niveau de la pertinence de l'objectif par rapport à ses spécificités. Il en est de même pour le boisement, qui se concentre principalement sur la problématique du linéaire de haie pour le Boulonnais, mais aussi par rapport au maintien des espaces ouverts de prairies, à l'artificialisation des sols...

- une inquiétude sur la réelle possibilité pour les maîtres d'ouvrage d'avoir les moyens de justifier la non prise en compte du SRCE-TVB dans leurs projets. En effet, les études complémentaires nécessaires parfois à l'argumentation, génèrent des coûts que tous les porteurs de projets ne pourront assumer.

La CAB travaille sur la thématique TVB au niveau du Pays Boulonnais, qui a confié le diagnostic et la mise en place de la stratégie au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, en étroite collaboration avec les intercommunalités concernées.

Après avis de la commission « Planification et aménagement du territoire – patrimoine naturel – relations extérieurs – conseil de développement durable », il est proposé au CONSEIL :

- **de formuler un avis favorable sous réserve des observations exprimées ci-dessus.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

PATRIMOINE NATUREL

N°14/28-06-2013

ORGANISMES EXTERIEURS - REPRESENTATION DE LA CAB DANS LE CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET MER D'OPALE

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Le Conseil de gestion est l'instance de gouvernance du Parc Naturel Marin, il est composé de 60 membres :

- 6 représentants de l'État,
- 13 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- 1 représentant des parcs naturels régionaux concernés,
- 1 représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégées contiguë,
- 22 représentants des organisations représentatives des professionnels (dont 14 appartenant au monde de la pêche professionnelle),
- 7 représentants des organismes d'usagers (plongée, chasse maritime, pêche de loisirs, plaisance, sports...),
- 6 représentants d'associations de protection de la nature,
- 4 personnalités qualifiées.

La désignation des structures qui représenteront le collège des collectivités territoriales pour l'ensemble du périmètre, a été arbitrée par l'Association Nationale des Élus du Littoral, et ce à la demande des préfets coordonnateurs du projet. La CAB a été désignée pour participer au conseil de gestion comme elle l'avait exprimé à plusieurs reprises.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant le fonctionnement du conseil municipal, *«le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents [...]. Il est voté au scrutin secret :*

1° soit lorsqu'un tiers des membres présents le demande ;

2° soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...]»

Néanmoins en vertu de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et notamment son article 142-1, *« le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »*

«Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (loi n°2011-525 du 17 mai 2011, art. 76-1)».

En vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, l'article L. 2121-21 relatif au fonctionnement du conseil municipal s'applique au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Après avis de la commission « Planification et aménagement du territoire – patrimoine naturel – relations extérieures – conseil de développement durable », il est proposé au CONSEIL :

- de désigner comme représentant de la CAB au sein du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin :
 - un titulaire
 - un suppléant

Le Conseil décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations (...), article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

CANDIDATS	SONT ELUS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Dominique GODEFROY en qualité de titulaire	Dominique GODEFROY	50	0	0
Jean-Pierre PONT en qualité de suppléant	Jean-Pierre PONT	50	0	0

CREMATORIUM
N°15/28-06-2013
CONSTRUCTION DU CREMATORIUM « LE RIVAGE »
MAINLEVÉE DES PENALITÉS NORLIT

Monsieur Francis RUELLE, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et du crématorium, expose :

Dans le cadre du marché n° 2011/937 lot n° 3, des pénalités partielles pour retard ont été appliquées à l'entreprise Norlit au cours du chantier pour la construction du crématorium « Le Rivage ».

Prestations de mai 2012	État d'acompte n° 8	20 502,00 €
Prestations de juin 2012	État d'acompte n° 9	25 326,00 €
Prestations d'octobre 2012	État d'acompte n° 11	60 300,00 €
Total		106 128,00 €

Compte tenu d'un délai d'exécution complémentaire, de 29 jours ouvrés, octroyé à toutes les entreprises pour intempéries, l'entreprise Norlit a rattrapé son retard.

Comme le permet l'article 20.1.5 du C.C.A.G. et le délai global du marché ayant été respecté, le représentant du pouvoir adjudicateur est autorisé à rembourser au titulaire du marché les pénalités provisoires appliquées.

Après avis de la commission « enseignement supérieur, recherches et santé », il est demandé au Conseil :

- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la mainlevée de pénalités permettant ainsi la restitution de la somme totale des pénalités appliquées à l'entreprise Norlit dans le cadre du marché n° 2011/937.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		

**CREMATORIUM
N°16/28-06-2013**

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SEM PFI
POUR LA GESTION DU CREMATORIUM - MODIFICATION DES DATES DE
COMMENCEMENT ET DE FIN**

Monsieur Francis RUELLE, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et du crématorium, expose :

Par une délibération en date du 16 avril 2012, le conseil communautaire a approuvé les termes du contrat d'affermage confiant la gestion du crématorium « LE RIVAGE » à la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) PFI du Boulonnais.

Le contrat a été conclu pour une durée de 12 ans. Il devait entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2013. Or du fait du déroulement du chantier (intempéries, retards, ...), la mise à disposition de l'équipement n'a été effective qu'à compter du 18 février 2013.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure avec la SEM PFI un avenant n°1 au contrat de délégation de service public, afin de modifier les clauses et annexes relatives à la durée du contrat notamment, afin de tenir compte du décalage dans le temps du commencement et de la fin du contrat. Il s'agit d'une modification mineure qui ne modifie en rien l'économie générale du contrat et qui n'augmente pas la durée de celui-ci.

Les dispositions de cet avenant portent sur :

- les articles concernant la durée du contrat : article 2, chapitre 1 du contrat de délégation de service public;
- l'article concernant la redevance pour occupation du domaine public : article 24 du contrat de délégation de service public;
- les annexes comportant des tableaux année par année des comptes prévisionnels d'exploitation et des plannings prévisionnels d'intervention (maintenance, etc) : annexe 9 : compte d'exploitation prévisionnel et annexe 15 : planning prévisionnel sur 12 ans des postes P1, P2 et P3.

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Après avis de la Commission Recherche, Enseignement supérieur et santé en date du 30 mai 2013, il est proposé au Conseil :

- **d'approuver la conclusion avec la SEML PFI du Boulonnais d'un avenant N°1 au contrat délégation de service public pour la gestion du crématorium Le Rivage, dans les termes définis ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec la SEM PFI l'avenant sus-visé.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

CULTURE
N°17/28-06-2013

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE DU BOULONNAIS

Madame Thérèse GUILBERT, Vice-Présidente en charge de la culture, expose :

Les évolutions apportées aux modalités d'inscription pour l'année scolaire 2013/2014 appellent une actualisation du règlement intérieur des usagers du Conservatoire du Boulonnais. Il précise plus largement la gestion de l'établissement, les enseignements et la vie scolaire.

Il est demandé aux membres du Conseil :

- **d'approuver le règlement intérieur des usagers du Conservatoire du Boulonnais ;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à en assurer la publicité.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

TOURISME ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL

N°18/28-06-2013

DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA MISE EN LUMIÈRE DE LA COLONNE DE LA GRANDE ARMÉE

Monsieur Jean-Pierre PONT, Vice-Président en charge du tourisme et de la mise en valeur du littoral, expose :

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a été au XIX^{ème} siècle le théâtre d'un épisode important de l'histoire Franco-Britannique : le Camp de Boulogne. Cet événement n'a pas été sans conséquence sur le territoire : agrandissement du port de Boulogne et développement de la ville, développement de la commune de Wimereux, installation/renforcement de fortifications sur le littoral, etc.

Aujourd'hui, différents édifices témoignent de ce passé dont la Colonne de la Grande Armée à Wimille, érigée par les grognards à la gloire de l'Empereur Napoléon I^{er}.

Considérant :

- l'intérêt que revêt ce site historique, aujourd'hui propriété de l'État et administré par le Centre des Monuments Nationaux,
- l'intérêt de valoriser la thématique napoléonienne sur le territoire afin de contribuer au développement touristique de ce dernier, via la mise en place d'un parcours napoléonien,
- l'intérêt de rendre ce site «visible» du plus grand nombre : proximité immédiate de l'autoroute A16 et de sentiers de randonnée pédestre,

Au titre de la compétence facultative TOURISME «volet sites et équipements : création, gestion et/ou entretien des sites et équipements touristiques déclarés d'intérêt communautaire»,

Après avis de la commission « tourisme, mise en valeur du littoral, Nausicaà, politiques contractuelle et projets structurants » du 27 mai, il est proposé au CONSEIL :

- de déclarer d'intérêt communautaire la mise en lumière de la Colonne de la Grande Armée.

*L'intérêt communautaire est défini par l'organe délibérant à la majorité des deux tiers
(de l'article L. 5216-5 III du CGCT).*

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

SPORT

N°19/28-06-2013

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ENTRE ELLIPSE ET LA CAB POUR LA GESTION DE LA PISCINE PATINOIRE HELICEA

Monsieur Jean-Claude JUDA, Vice-Président en charge du sport, expose :

Dans le cadre du contrat d'affermage entre Ellipse et la Cab pour la gestion du complexe Piscine-Patinoire Héricéa, le délégataire demande une modification des horaires prévus dans ledit contrat afin d'optimiser le fonctionnement de l'équipement.

- ✓ Dans le cadre des jours fériés, les horaires actuels sont modifiés en période scolaire (*tableaux joints en annexe*). Les horaires d'ouverture du complexe restent inchangés pendant les vacances scolaires, même en cas de jours fériés.
- ✓ Les 24 et 31 décembre, le complexe Piscine-Patinoire sera dorénavant ouvert de 10h à 17h.
- ✓ Un changement des horaires d'ouverture de la patinoire est également proposé le vendredi soir en haute saison (du 1^{er} Octobre au 31 Mars), cette nocturne étant peu fréquentée (44 usagers en moyenne par nocturne, dont parfois plus aucun usager après 23 heures). A compter du 1^{er} octobre 2013, la patinoire sera donc ouverte de 18h30 à 22h les vendredis soirs en haute saison patinoire. Ellipse espère ainsi attirer un public plus familial et plus large. Une nocturne patinoire subsiste tous les samedis de 20h30 à 24 heures de septembre à juin.

Enfin, Ellipse délivrera gratuitement les Certificats d'Aisance Aquatique aux Centres de loisirs de l'agglomération (volume maximal prévisionnel de 450 à 500 passages de 10 minutes par an). Pour rappel, les CAA sont un préalable indispensable à la pratique de toute activité nautique ou aquatique pour les jeunes.

Après avis de la commission sport en date du 23 mai 2013, il est proposé au Conseil :

- **d'approuver les modifications décrites ci-dessus qui se traduisent par un avenant n°2 au contrat de délégation de service public (affermage) entre la CAB et Ellipse pour la gestion de la piscine-patinoire Héricéa ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer le dit avenant.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

SPORT
N°20/28-06-2013
CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION MUTUALISE
DÉSIGNATION DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur Jean-Claude JUDA, Vice-Président en charge du sport, donne la parole à Monsieur Roger TAUBREGÉAS, Vice-Président en charge de la commande publique et de la délégation de service public, qui a suivi ce dossier:

Par une délibération en date du 10 décembre 2012, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à lancer une procédure de maîtrise d'œuvre relative à la construction du centre de formation mutualisé selon le programme de construction suivant :

- Construction d'un centre de formation mutualisé d'environ 1.200m² de surface utile soit environ 1.750 m² de surface plancher comprenant un espace médical, enseignement, vestiaires, restauration et hébergement.
- Aménagements extérieurs comprenant un parvis, des places de stationnement et un abri vélos.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux ci-dessus définis est estimée à 2.550.000 € HT.

Le jury de concours qui s'est réuni le 27 juin dernier a émis un avis motivé et un classement mettant en tête le groupement solidaire dont le mandataire est le suivant :

- Atelier 204.

Le contrat de maîtrise d'œuvre à établir regroupe les missions d'étude et de suivi de chantier des travaux suivantes :

- Phase conception (ESQ, APS, APD + PC, PRO + DCE, ACT et étude d'impact)
- Phase réalisation (VISA, DET, AOP, OPC et CSSI)

Pour un montant toutes missions confondues de 340 000 euros hors taxes, soit un taux de rémunération de 13,34 % après négociation (art. 70 VIII du code des marchés publics)

Il est demandé au Conseil :

- **d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre au cabinet Atelier 204 sur les bases ci-dessus définies ;**
- **d'autoriser le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Atelier 204 sur les bases ci-dessus définies ;**
- **d'accorder après avis favorable du jury de concours, une prime d'un montant de 14.280 € HT pour chacun des trois candidats suivant les modalités du règlement de concours, sachant que la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours par le candidat attributaire (article 74 III et IV du Code des marchés publics).**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

TRANSPORTS COLLECTIFS
N°21/28-06-2013
CONVENTION CAB/CONSEIL RÉGIONAL : TER MER 2013

Monsieur Christian FOURCROY, Vice-Président en charge des transports collectifs, expose :

Comme chaque année depuis 2003, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais organise pour l'été l'opération « TER-MER » dont le principe est de proposer aux habitants du Nord Pas-de-Calais de se rendre sur le littoral en TER pour 1 € l'aller-retour.

Son objectif est de valoriser notre littoral en facilitant l'accès à ses plages, notamment aux plus défavorisés qui ne peuvent pas partir en vacances.

Cette année, les quatre week-ends TER-MER auront lieu les :

- 6 et 7 juillet,
- 20 et 21 juillet,
- 27 et 28 juillet,
- 10 et 11 août,

Comme les années précédentes, la CAB accorde la gratuité du transport sur l'ensemble de son réseau aux usagers TER-MER sur présentation de leur billet SNCF « TER-MER »

Les sites desservis au départ de la gare de Boulogne-Ville sont les suivants : Boulogne-Nausicaà et la Vieille-Ville ainsi que les plages de Le Portel, Equihen Plage et Hardelot.

La Région s'engage à payer en 2013 à la CAB la somme maximale de 15 000 €, la CAB s'engage à prendre en charge la somme maximale de 5 000 €, le crédit étant inscrit au budget transport, en 6574. La répartition de la dépense est donc la suivante :

- Conseil Régional : 75 %
- CAB : 25 %

Les modalités d'organisation de ces navettes sont définies par l'avenant n° 1 avec RATP Développement et par une convention avec le Conseil Régional.

Après avis de la commission transports, plan de déplacement urbain, développement durable et voiries structurantes du 27 mai 2013, il est demandé aux membres du Conseil :

- **d'approuver les modalités du TER-MER 2013 telles que définies ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Régional.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

TRANSPORTS COLLECTIFS

N°22/28-06-2013

MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DE PRISE EN CHARGE DE VOYAGEURS A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE TRANSPORT URBAIN DE LA CAB : CONVENTION CAB/CG 62

Monsieur Christian FOURCROY, Vice-Président en charge des transports collectifs, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) exerce la compétence des transports urbains qu'elle confie à un exploitant par le biais d'une convention de délégation de service public (DSP).

Le périmètre de transports urbains (PTU) de la CAB est également concerné par des lignes interurbaines dont l'autorité organisatrice de transport (AOT) est le Conseil Général du Pas-de-Calais (CG62).

Actuellement, des contrats existent entre les différents transporteurs. Le CG62 propose, qu'à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, une convention intervienne directement entre les autorités organisatrices de transports afin de ne plus être tributaire des échéances des différents contrats de DSP sur le département du Pas-de-Calais. Cette date coïncide également avec la mise en place de la nouvelle DSP du CG62 avec ses transporteurs interurbains : l'offre de transport sur le PTU de la CAB augmentera de 37 000 kms dès septembre 2013, soit plus 15 000 kms pour la ligne Desvres/Boulogne et plus 22 000 kms pour la ligne Etaples/Boulogne.

La convention à intervenir entre la CAB et le CG62 précise les modalités administratives et financières concernant :

- la prise en charge des élèves dépendant du CG62, pour le transport scolaire, et empruntant les lignes régulières urbaines de voyageurs pour se rendre à leur établissement scolaire : élèves habitant dans le PTU de la CAB et scolarisés à l'extérieur de ce PTU et réciproquement,
- la prise en charge des élèves dépendant de la CAB, pour lesquels le réseau du CG62 permet d'apporter une réponse satisfaisante aux besoins de transport scolaire : élèves habitant et scolarisés dans le PTU de la CAB,
- si la CAB décide que certaines lignes interurbaines du CG62 circulant sur le PTU de la CAB peuvent être utilisées par les usagers commerciaux et/ou les scolaires habitant le territoire de la CAB et scolarisés sur le PTU de la CAB, des recettes compensatrices urbaines sont alors générées. Les lignes concernées par ce dispositif sont appelées « lignes fonctionnant en portes ouvertes », le calcul de ces recettes compensatrices urbaines figure dans la convention.

A noter que l'exploitation des réseaux de transports urbains ou interurbains reste de la compétence de chaque AOT qui la définit en fonction de ses besoins dans le cadre de conventions ou de marchés (tracé des lignes, consistance : horaires, points d'arrêts, choix du matériel roulant ...). Toutefois, des adaptations de ces lignes peuvent être proposées par chaque autorité à l'autre autorité qui, après analyse, prend une décision. Par exemple, la CAB peut demander au CG62 d'étudier une modification d'horaire de départ d'une ligne interurbaine afin de satisfaire la

demande d'usagers habitant sur le PTU de la CAB. Il appartient au CG62 d'étudier cette demande et de décider si cette modification est mise en place. Inversement, le CG62 peut demander à la CAB d'étudier une modification d'horaire, il appartient dans ce cas à la CAB – après étude - de répondre positivement ou négativement.

La convention CAB/CG62 prévoit les différents cas de rémunération :

- une rémunération de la CAB pour les scolaires à charge du CG62 : valeur par trajet calculée en fonction du nombre de jours du calendrier scolaire et actualisée au 1^{er} septembre de chaque année,
- une rémunération du CG62 pour les scolaires à la charge de la CAB : valeur par trajet calculée en fonction du nombre de jours du calendrier scolaire et actualisée au 1^{er} septembre de chaque année,
- la restitution à la CAB, par le CG62, de 80 % des recettes commerciales internes au PTU de la CAB majorées de 6,25 % compensant l'éventuelle fraude sur la gratuité accordée par le CG62 aux jeunes, les 13,75 % restant sont intégrés aux recettes commerciales de chacune des lignes interurbaines,
- le versement de recettes compensatrices par la CAB au CG62 pour les lignes fonctionnant en portes ouvertes : valeur kilométrique pour l'accès des usagers commerciaux et/ou des scolaires,

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2013, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2020. Compte tenu de l'absence de données sur la fréquentation urbaine des lignes interurbaines ainsi que du changement très récent de l'exploitant urbain, la convention prévoit un bilan de la fréquentation en avril 2014. Cette période d'observation de huit mois aidera à la décision de fonctionner ou pas en portes ouvertes les années suivantes.

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Général du Pas-de-Calais relative aux modalités administratives et financières des lignes interurbaines compensées.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

TRANSPORTS COLLECTIFS

N°23/28-06-2013

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL AU PRÉSIDENT : CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TAXE VERSEMENT TRANSPORT

Monsieur Christian FOURCROY, Vice-Président en charge des transports collectifs, expose :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, sous certaines conditions.

Par une délibération du 8 juillet 2012, le Conseil communautaire a délégué au Président un certain nombre d'attributions. Il est précisé que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais, compétente pour l'organisation des transports urbains, perçoit la taxe versement transport – via les différentes Urssaf - acquittée par les entreprises implantées sur son territoire et employant plus de 9 salariés.

Par délibération en date du 25 juin 1991, des abattements peuvent être consentis par la collectivité pour le personnel exerçant majoritairement son activité en chantiers à l'extérieur du périmètre de transport urbain de la CAB . Dans ce cas, une convention peut être signée entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et l'entreprise qui bénéficie ainsi d'un abattement de la taxe versement transport calculée en fonction des salaires versés pour le travail réalisé en dehors du périmètre de la CAB.

Après avis de la commission transports, plan de déplacements urbains, développement durable et voiries structurantes du 27 mai 2013, il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les entreprises remplissant les conditions pour bénéficier d'un abattement de la taxe versement transport.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

TRANSPORTS COLLECTIFS

N°24/28-06-2013

**CAB/RATP : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
OPERATION TER MER 2013**

**GRILLE TARIFAIRE DES TRANSPORTS URBAINS : CREATION DE DEUX
ABONNEMENTS ANNUELS/MODIFICATION DE L'APPELLATION «PASS'MOIS
ETUDIANT »**

**PRISE EN CHARGE DE VOYAGEURS A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE TRANSPORTS
URBAINS (CG62)**

Monsieur Christian FOURCROY, Vice-Président en charge des transports collectifs, expose :

1 - OPERATION TER MER 2013

Comme chaque année depuis 2003, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais organise pour l'été l'opération « TER-MER » dont le principe est de proposer aux habitants du Nord Pas-de-Calais de se rendre sur le littoral en TER pour 1 € l'aller-retour.

Son objectif est de valoriser notre littoral en facilitant l'accès à ses plages, notamment aux plus défavorisés qui ne peuvent pas partir en vacances.

Cette année, les quatre week-ends TER-MER auront lieu les :

- 6 et 7 juillet,
- 20 et 21 juillet,
- 27 et 28 juillet,
- 10 et 11 août,

Comme les années précédentes, la CAB accorde la gratuité du transport sur l'ensemble de son réseau aux usagers TER-MER sur présentation de leur billet SNCF « TER-MER »

Les sites desservis au départ de la gare de Boulogne-Ville sont les suivants : Boulogne-Nausicaa et la Vieille-Ville ainsi que les plages de Le Portel, Equihen Plage et Hardelot.

La Région s'engage à payer en 2013 à la CAB la somme maximale de 15 000 €, la CAB s'engage à prendre en charge la somme maximale de 5 000 €, le crédit étant inscrit au budget transport, en 6574. La répartition de la dépense est donc la suivante :

- Conseil Régional : 75 %
- CAB : 25 %

Les modalités d'organisation de ces navettes sont définies par l'avenant n° 1 avec RATP Développement.

2 - GRILLE TARIFAIRE DES TRANSPORTS URBAINS : CREATION DE DEUX ABONNEMENTS ANNUELS ET MODIFICATION DE L'APPELLATION DU «PASS'MOIS ETUDIANT »

Dans un souci de simplification de la gamme tarifaire et afin de fidéliser les clients, il est proposé –

à compter du 1^{er} septembre 2013 - de créer deux titres annuels économiques pour les clients, d'une validité de douze mois pour un usage illimité sur le réseau de transports urbains de la CAB :

- Marinéo Elit au tarif annuel de 300 €,
- Marinéo Elit Études au tarif annuel de 180 €, réservé aux jeunes scolarisés ou étudiants.

Ces billets annuels sont valables pour une période de douze mois glissants, à partir du 1^{er} jour de chaque mois. Strictement personnels, ils permettent un usage illimité du réseau pour son titulaire durant la durée de validité.

Marinéo Elit Études est réservé à la clientèle âgée de moins de 26 ans au 1^{er} jour du contrat et à la clientèle scolaire (en particulier pour les usagers ne bénéficiant pas du titre scolaire gratuit). Ce titre ne peut être établi que sur présentation d'un justificatif de situation.

A noter que les billets annuels seront vendus par l'Espace Bus ou par correspondance. Le paiement pourra s'effectuer par un versement annuel ou par dix versements mensuels pour Marinéo Elit (deux mois gratuits) et huit versements mensuels pour Marinéo Elit Études (quatre mois gratuits).

La mobilité des titres annuels sera la suivante :

- « Marinéo Elit » : la mobilité sera de dix fois la mobilité du titre mensuel existant soit :
 $10 \times 97 \text{ voyages} = 970 \text{ voyages/an}$

« Marinéo Elit Étudiant » : la mobilité sera de neuf fois la mobilité du titre mensuel existant soit :

$$9 \times 97 \text{ voyages} = 873 \text{ voyages /an}$$

Quant au titre « Pass'Mois Étudiant », il est proposé de le renommer « Pass'Mois Études », son prix reste inchangé.

3 – PRISE EN CHARGE DE VOYAGEURS A L'INTERIEUR DU PTU (CG 62)

La prise en charge des voyageurs à l'intérieur du périmètre urbain de la CAB étant actuellement définie contractuellement entre les différents transporteurs, les dispositions qui seront mises en place à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 nécessitent la signature d'un avenant entre la CAB et son délégataire, RATP DEVELOPPEMENT, afin de fixer les nouvelles modalités administratives et financières.

Après avis de la commission transports, plan de déplacements urbains, développement durable et voiries structurantes du 27 mai 2013, il est demandé au Conseil :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec RATP Développement afin :**
 - **de créer à compter du 1^{er} septembre 2013, les deux titres annuels dans les conditions définies ci-dessus et de renommer le « Pass'Mois Étudiant » : « Pass'Mois Études » ;**
 - **de définir les modalités d'organisation des navettes de l'opération TER-MER 2013 ;**

- **d'approuver les conditions de prise en charge des voyageurs à l'intérieur du PTU.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N°25/28-06-2013

DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA PLATEFORME D'INNOVATION « NOUVELLES VAGUES »

Monsieur Claude ALLAN, Vice-Président en charge du développement économique et portuaire, expose :

La filière halieutique boulonnaise est constituée de PME et TPE spécialisées, dont une partie importante de l'activité demeure localisée dans les produits bruts ou de première transformation, ce qui n'a pas imposé le recours à la recherche fondamentale ou appliquée pendant de longues années. Les restrictions apportées aux prélèvements sur les fonds, l'augmentation du coût des carburants pour les navires de pêche, la modification des habitudes alimentaires et culinaires des consommateurs privilégiant une cuisine rapide, fonctionnelle, diététique et variée sont venues remettre en cause les bases de cette économie, faisant ainsi peser des gros risques sur les emplois concernés.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a très vite pris conscience de cette évolution qu'elle s'efforce d'accompagner au travers de son implication dans le Groupement d'intérêt scientifique « Campus de la Mer » et dans le soutien dès l'origine au pôle de compétitivité Aquimer. La création avec la Région Nord/Pas-de-Calais de la « mission Capécure 2020 » participe également de cette volonté de comprendre les préoccupations des professionnels du secteur et de contribuer au développement de ce secteur qui fait de Capécure la première plate-forme européenne pour le traitement du poisson.

C'est en 2010 que les équipes du pôle Aquimer se sont rapprochées des partenaires locaux afin de répondre à un appel à projets de l'État lié aux Plates-Formes d'Innovation. Le 23 septembre 2011, le projet de plate-forme « Nouvelles Vagues » est labellisé par l'État permettant ainsi la mobilisation de moyens financiers au profit d'une société anonyme porteuse du projet et rassemblant 33 entreprises privées et des partenaires institutionnels.

Le projet de plate forme Nouvelles Vagues comporte deux composantes :

- un département de développements technologiques dédié à la valorisation des produits et coproduits aquatiques ;
- une station pilote d'aquaculture, afin de répondre aux problématiques de raréfaction des ressources. Ce projet réunissant activités de R&D et prestations de services, renforcera les collaborations entre laboratoires publics et entreprises et offrira des ressources de haut niveau destinées à promouvoir l'innovation.

Ce développement de l'aquaculture notamment est indispensable dans le contexte actuel de la filière pêche. La France accuse un net retard d'un point de vue élevage et il semble aujourd'hui essentiel de consacrer des moyens conséquents à cette nouvelle filière. En outre, la plate-forme Nouvelles Vagues vise à renforcer la compétitivité des entreprises du secteur des produits aquatiques en les aidant à développer leurs activités grâce à l'innovation, à la qualité et au développement de leur technologie, en créant un environnement scientifique et technique idéal.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire, au titre de sa compétence Développement Économique et Portuaire, de déclarer d'intérêt communautaire le projet d'aménagement du département aquacole de la plate-forme d'innovation Nouvelles Vagues. Cette opportunité vise à

permettre à la CAB de prendre sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux liés aux locaux de la partie aquacole de la plate-forme, afin d'en faciliter l'installation effective et rapide.

L'intérêt communautaire est défini par l'organe délibérant à la majorité des deux tiers (art L5216-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le développement de la plate forme Nouvelle Vagues, projet public porté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la région Nord-Pas-de-Calais et le département du Pas de Calais vise à apporter aux acteurs économiques et scientifiques de la filière pêche et aquaculture des moyens mutualisés de recherche et d'innovation en vue d'améliorer la valorisation des produits et coproduits aquatiques. L'intérêt industriel de cette plate forme, essentiel à l'agglomération, repose sur un besoin fort en innovation, en vue d'adapter la filière à l'évolution de la demande en produits aquatiques plus durables, plus élaborés et plus sûrs.

Après avis de la Commission Développement Économique et Portuaire du 6 juin 2013, il est proposé Conseil :

→ de déclarer d'intérêt communautaire l'implantation de la partie aquacole de la plate-forme d'innovation « Nouvelles Vagues » ;

→ d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce sujet et de lancer toute procédure permettant la mise en œuvre effective de ce projet.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE
N°26/28-06-2013
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CRÉAMANCHE
DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA DEMARCHE QUALITE

Monsieur Claude ALLAN, Vice-Président en charge du développement économique et portuaire, expose :

La pépinière d'entreprises CREAMANCHE, outil de développement économique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, est certifiée NF X 50-770 depuis 2004 pour son activité de « pépinière d'entreprises ».

Les caractéristiques certifiées essentielles sont les suivantes :

- accompagnement dans la conduite de projet,
- évaluation du projet par un groupe d'experts,
- accueil du créateur,
- mise à disposition de locaux et services partagés,
- mise en relation avec un réseau de partenaires,
- suivi de l'entreprise,
- amélioration continue de la prestation,
- analyse de la satisfaction client.

Cette démarche de certification garantit aux porteurs de projet le sérieux, la fiabilité et la qualité des prestations de la pépinière Créamanche.

Pour poursuivre cette démarche de certification, il convient de nommer en remplacement de Mme Jacqueline DANGER, un nouveau responsable opérationnel et responsable qualité : il est proposé de nommer Mme Virginie DUVAL, chargée de la gestion administrative des Pépinières d'entreprises.

Après avis de la commission développement économique et portuaire du 6 juin 2013, il est demandé au Conseil :

→ **de valider la nomination d'un responsable opérationnel et d'un Responsable Qualité en la personne de Mme Virginie DUVAL,**

→ **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE
N°27/28-06-2013
BATIMENT HALIOCAP
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DANS L'ATELIER RELAIS

Monsieur Claude ALLAN, Vice-Président en charge du développement économique et portuaire, expose :

En 2007 la Communauté d'agglomération du Boulonnais a investi dans la filière halieutique et a créé un nouvel équipement : HALIOCAP. Le bâtiment Haliocap regroupe une pépinière (4 ateliers d'environ 350 m²), un atelier-relais (730 m²) et un incubateur (115 m²).

Destiné à accompagner les créateurs d'entreprises et les entreprises désireuses de développer leur activité sur le territoire, le bâtiment HALIOCAP a vocation à diversifier et renforcer le tissu économique du Boulonnais.

L'atelier relais a accueilli sa première entreprise en juillet 2008 et depuis cette date, le bâtiment n'a pas été libre d'occupation.

En février 2013, l'occupant de l'atelier relais a informé la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) qu'il souhaitait quitter l'atelier relais au 31 mars 2013. Un état des lieux a été alors réalisé le 5 avril 2013.

A la suite de cet état des lieux, l'entreprise a partiellement réalisé des réparations et en complément la caution a été encaissée par la CAB afin de remettre en état un évaporateur défectueux à cause d'une utilisation anormale.

Il s'avère que de nécessaires travaux de remise en conformité à la charge du propriétaire, soit à la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont à réaliser. Le montant de cette réfection est estimé à 35 804 € HT soit 42 821,58 € TTC.

Après avis de la commission développement économique et portuaire du 6 juin 2013, il est demandé au Conseil :

→ d'autoriser la réalisation par la Communauté d'agglomération du Boulonnais des travaux de remise en conformité de l'atelier relais,

→ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE
N°28/28-06-2013
GARROMANCHE
TRANSFERT DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE A LA CAB ET
INCIDENCES SUR LES PROPRIETAIRES ET OCCUPANTS

Monsieur Claude ALLAN, Vice-Président en charge du développement économique et portuaire, expose :

En rachetant le bail à construction à la SNCF le 27 décembre 2012, la Communauté d'agglomération du Boulonnais est devenue propriétaire de l'ensemble du foncier de la plate-forme de Garromanche soit environ 10 ha à proximité du cœur de l'agglomération.

Selon l'article 5 des statuts de l'association syndicale de Garromanche, qui gère les espaces communs par le biais de charges syndicales payées par les occupants du site, cette structure est dissoute de plein droit. Il revient à la CAB de poursuivre les activités de celle-ci en matière de gestion de Garromanche, à compter du 1^{er} mai 2013, suite à la cessation d'activité de l'ASL au 30 avril 2013.

Afin d'assurer la transition et de garantir le bon fonctionnement de la plate-forme de Garromanche, dans les mêmes conditions, il convient de définir plusieurs principes permettant la dissolution officielle de l'association syndicale et la régularisation des occupations sur le site.

Ainsi, sont maintenus dans le cadre de la sécurisation du site :

- le barrièrage aux entrées de Garromanche et la télésurveillance ;
- l'éclairage permanent sur le site ;
- la possibilité aux entreprises de transport de stationner leurs véhicules.

Par ailleurs, dans le cadre du bon fonctionnement des équipements, la Communauté d'agglomération reprendra à son nom les différents contrats de prestation passés par l'association dissoute et qui ne peuvent immédiatement être intégrés dans les marchés actuellement en cours au sein de la CAB.

Alors que l'association syndicale réalisait des appels de fonds deux fois par an auprès des propriétaires de bâtiments sur le site (au nombre de trois, dont la CAB) afin de payer les charges syndicales de la plate-forme, ceux-ci sont directement pris en charge par la Communauté. Par contre, afin de faire participer les occupants de Garromanche aux charges d'exploitation du site (au-delà des coûts de fonctionnement d'un parc d'activités classique), un avenant aux baux doit être rédigé avec les locataires et une convention passée avec les propriétaires.

Après avis de la Commission Développement Économique et Portuaire du 6 juin 2013, il est proposé au Conseil :

- **d'autoriser la CAB à se substituer à l'association syndicale de Garromanche dissoute et s'affecter les missions, droits et obligations de celle-ci ;**
- **d'autoriser le(s) représentant(s) de la CAB au sein de l'association syndicale à opérer toutes les opérations de dissolution nécessaires et d'en arrêter les comptes définitifs.**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à contracter avec les propriétaires des bâtiments sur Garromanche une convention permettant le règlement des charges d'exploitation du site ;
- d'autoriser le Président à signer les avenants aux baux locatifs nécessaires avec les occupants du site ;
- de valider la prise en charge définitive du site de Garromanche par la Communauté d'agglomération et son intégration aux budgets correspondants.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

PROJETS STRUCTURANTS

N°29/28-06-2013

AXE LIANE

AMENAGEMENT DU SECTEUR COMPRIS ENTRE L'ANSE DE PONT PITENDAL ET LE CHATEAU DE SAINT LEONARD

Monsieur Jean-Claude ETIENNE, Vice-Président en charge des politiques contractuelles, des projets structurants, de Nausicaà et de la communication, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a engagé depuis 2010 un programme d'aménagement des liaisons douces et d'aménagements paysagers. Ce premier programme est en cours de réalisation.

Par délibération en date du 10 décembre 2012, la CAB a souhaité étendre sa compétence sur la totalité des bords de Liane sur le territoire communautaire.

Dans un premier temps, il est proposé de poursuivre ces aménagements sur la commune de Saint Léonard en engageant une étude préliminaire entre l'anse de pont Pitendal et le château de Saint Léonard qui permettra de définir un phasage des travaux et la réalisation d'une première tranche.

Pour mener à bien cette réalisation il convient de lancer une procédure d'appel d'offres permettant de désigner une équipe de maître d'œuvre, sachant que l'enveloppe prévisionnelle (travaux, maîtrise d'œuvre, coordinateur de sécurité) est estimée à 1 000 000, 00 € H.T.

Ce projet comprendra principalement :

- la réalisation d'une liaison douce (piétons et cyclistes),
- un éclairage non intensif et à faible consommation,
- la réalisation du génie civil du réseau TOBIC,
- l'animation du site par le jalonnement et la diffusion d'informations (environnementales, historiques, géographiques...), la création de zones de repos, etc.

De même, il convient de constituer un jury qui aura en charge d'émettre un avis sur le candidat et sur les offres, conformément à l'article 74 III 4 b) du code des marchés publics.

Conformément à l'article 24 1 b) du code des marchés publics, le jury est obligatoirement composé de la façon suivante :

- Monsieur le Président de la CAB ou son représentant,
- Cinq élus de la CAB désignés par l'assemblée délibérante,
- Trois personnalités ayant la qualification professionnelle requise pour candidater au marché ou une qualification équivalente seront désignées par arrêté du Président,
- Monsieur le receveur municipal (invité ayant voix consultative),
- Monsieur le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) - (invité ayant voix consultative).

Il est demandé au Conseil de désigner cinq élus et leurs suppléants, le Président pouvant être remplacé par arrêté, par Monsieur Taubregeas, vice-président en charge de la commande publique.

Après avis de la commission « Tourisme, mise en œuvre du Littoral, politiques contractuelles, projets structurants », il est demandé au conseil :

- de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour former le collège des élus :
- d'indemniser les trois personnalités, membres du jury, ayant la qualification professionnelle, à hauteur de 320 € H.T. chacune, par demi journée de présence.
- d'indemniser les trois personnalités, membres du jury, ayant la qualification professionnelle, à hauteur de 320 € H.T. chacune, par demi journée de présence.

Le Conseil décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations (...), article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

SONT CANDIDATS en qualité de titulaires	SONT ELUS en qualité de titulaires	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jean-Claude ETIENNE	Jean-Claude ETIENNE	50	0	0
Christian BALY	Christian BALY	50	0	0
Jean-Pierre GOBERT	Jean-Pierre GOBERT	50	0	0
Evelyne BAUDELET	Evelyne BAUDELET	50	0	0
Bernard GRARE	Bernard GRARE	50	0	0
SONT CANDIDATS en qualité de suppléants	SONT ELUS en qualité de suppléants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Loïc CHEUVA	Loïc CHEUVA	50	0	0
Marie-Noëlle EVRARD	Marie-Noëlle EVRARD	50	0	0
Jacques BERTELOOT	Jacques BERTELOOT	50	0	0
Laure PLAYOUT	Laure PLAYOUT	50	0	0
Christian FOURCROY	Christian FOURCROY	50	0	0

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

FINANCES

N°30/28-06-2013

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS -EXERCICE 2012 ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, commente le powerpoint ci-annexé :

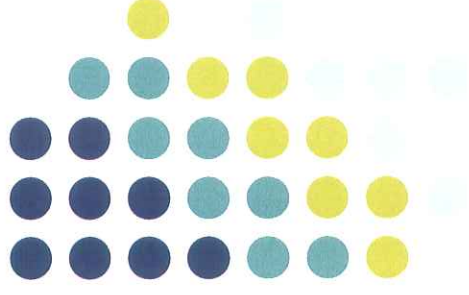
Monsieur Frédéric CUVILLIER (Président de la CAB durant l'année 2012 du 1^{er} janvier au 3 juillet) et Monsieur Jean-Loup LESAFFRE (Président en exercice depuis le 8 juillet 2012) quittent la salle et ne participent pas au vote.

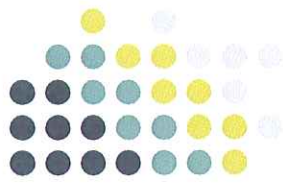
4 abstentions :

- *Monsieur Laurent FEUTRY ;*
- *Monsieur Jean TURCK (pouvoir à M. Laurent FEUTRY) ;*
- *Monsieur Gérard LECRIVAIN ;*
- *Monsieur Philippe DESCAMPS (pouvoir à M. Gérard LECRIVAIN).*

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
44	0	4
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

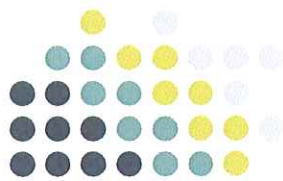
COMPTE ADMINISTRATIF 2012



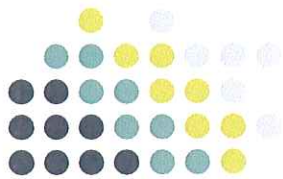


Le compte administratif 2012 se décompose en neuf documents distincts :

- ♦ Le compte principal, et ses cinq comptes annexes qui bénéficient de subventions d'équilibre pour un montant de 7 846 641 €
- ♦ Les trois comptes M49, soumis au principe d'équilibre budgétaire interne, financés par les usagers au prorata de leur consommation d'eau.



Les comptes autonomes eau, assainissement et assainissement des zones économiques



COMPTE EAU

Montant surtaxe

530 101 €

Taux : 0,072 € / m³

COMPTE ASSAINISSEMENT

Montant surtaxe

2 162 889 €

Taux : 0,47 € / m³

COMPTE ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE POUR 2 ZONES

Montants surtaxes

Liane : 25 309 €

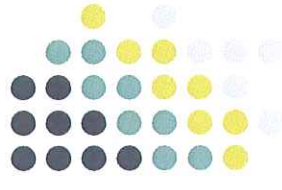
Taux : 0,45 € / m³

Landacres : 4 308 €

Taux : 0,04 € / m³

EXPLOITATION

	EAU	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE
Charges de gestion 2012	376 201,24	534 768,09	45,16
Remboursement de dette 2012	-	1 525 113,73	23 148,02
TOTAL DEPENSES 2012	376 201,24	2 059 881,82	23 193,18
Recettes d'exploitation 2012	656 485,31	3 034 246,23	29 763,87
TOTAL RECETTES 2012	656 485,31	3 034 246,23	29 763,87
EPARGNE NETTE DE L'ANNEE	280 284,07	974 364,41	6 570,69
Excédent reporté 2011	912 809,17	3 431 328,10	110 618,25
EPARGNE CUMULEE 2012 (EXCEDENT INCLUS)	1 193 093,24	4 405 692,51	117 188,94
CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT DES EQUIPEMENTS 2012 (RAR INCLUS)	100%	100%	S.O



INVESTISSEMENT

ASSAINISSEMENT DES ZONES LIANE ET LANDACRES : Aucune réalisation.

EAU : **664 862 € TTC** de travaux réalisés sur les réseaux et particulièrement ceux d'Equihen, Baincthun et Boulogne ainsi que la poursuite du programme de renouvellement des canalisations en plomb pour 264 467 €.

Des restes à réaliser pour 679 956 €.

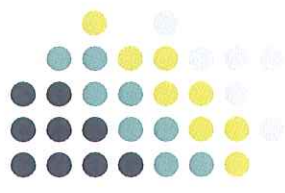
Ces investissements peuvent être couverts à 100 % par de l'autofinancement.

ASSAINISSEMENT : **307 369 € TTC** consacrés essentiellement aux travaux pour les stations de Neufchâtel, Isques, Landacres et Wimille-Wimereux ainsi que des travaux de raccordement au réseau boulevard Chanzy.

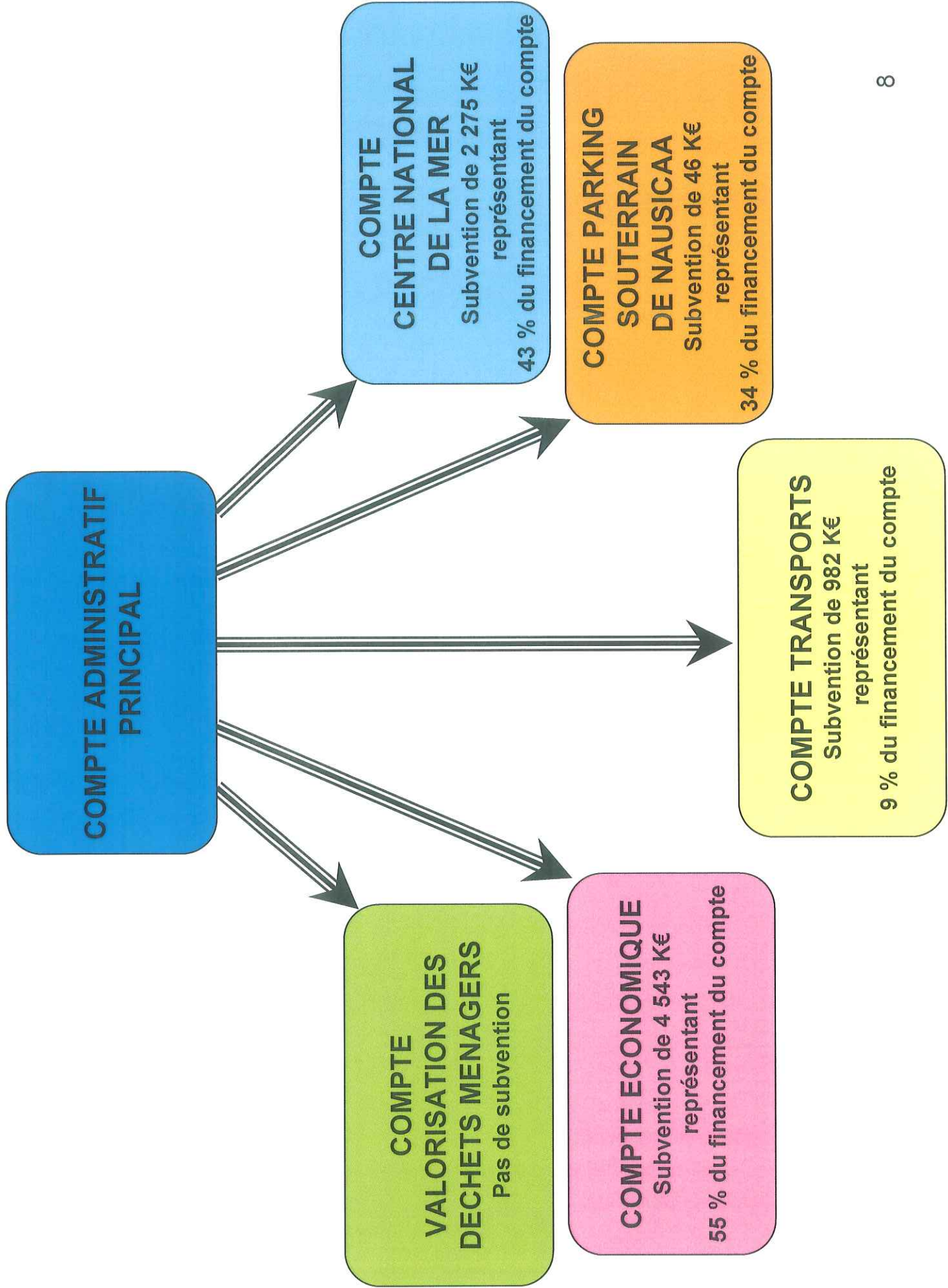
Des restes à réaliser pour 378 565 €.

Ces investissements bénéficient de subventions ou avances de l'agence de l'eau. L'autofinancement peut s'élever à 100 % des dépenses à charge.

Aucun emprunt n'a été réalisé



Le compte principal et ses cinq comptes annexes consolidés



STRUCTURE FINANCIERE DE L'EXECUTION COMPTABLE

	2010	En %	Evolution 2009_2010	2011	En %	Evolution 2010_2011	2012	En %	Evolution 2011_2012
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	79 407 137		+ 7,71%	78 965 581		- 0,56%	82 726 406		+ 4,76%
Fiscalité directe	40 698 509	51,3%	+ 6,95%	40 196 947	50,6%	- 1,23%	40 149 993	48,5%	- 0,12%
Versement transport	7 958 847	10,0%	+ 2,37%	7 676 598	9,7%	- 3,55%	9 502 471	11,5%	+ 23,78%
DGF	18 844 447	23,7%	+ 6,20%	18 324 727	23,1%	- 2,76%	17 878 507	21,6%	- 2,44%
Loyers économiques	2 853 761	3,6%	- 7,44%	2 791 744	3,5%	- 2,17%	2 887 531	3,5%	+ 3,43%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	64 180 717		+ 1,17%	63 304 742		- 1,36%	66 512 970		+ 5,07%
Reversement de fiscalité aux communes	18 704 848	29,1%	+ 0,31%	18 482 744	28,8%	- 1,19%	18 556 269	27,9%	+ 0,40%
Frais de personnel	9 520 344	14,8%	+ 2,19%	9 513 546	14,8%	- 0,07%	9 841 011	14,8%	+ 3,44%
Charges à caractère général	14 591 729	22,7%	+ 7,87%	13 368 381	20,8%	- 8,38%	14 079 421	21,2%	+ 5,32%
Subventions	14 781 922	23,0%	+ 0,71%	16 193 278	25,2%	+ 9,55%	17 793 754	26,8%	+ 9,88%
MARGE BRUTE DE GESTION (Hors dette)	16 354 987		+ 42,58%	16 787 259		+ 2,64%	17 701 354		+ 5,45%

EVOLUTION DE L'EPARGNE ANNUELLE

	2010	En %	Evolution 2009_2010	2011	En %	Evolution 2010_2011	2012	En %	Evolution 2010_2012
INTERETS	1 128 567		- 4,96%	1 126 420		- 0,19%	1 487 918		+ 32,09%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL HORS REFINANCEMENT	3 023 107		+ 0,07%	2 386 154		- 21,07%	2 527 706		+ 5,93%
EPARGNE BRUTE DE L'ANNEE	15 226 420		+ 48,07%	15 660 839		+ 2,85%	16 213 435		+ 3,53%
EPARGNE NETTE DE L'ANNEE	12 203 313		+ 68,03%	13 274 685		+ 8,78%	13 685 729		+ 3,10%
EPARGNE NETTE EN NB DE JOURS	69			77			75		
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	5 748 438			7 091 086			4 957 822		
EPARGNE CUMULEE	17 951 751			20 365 771			18 643 551		

A la suite de la réforme fiscale, la collectivité a subi en 2012 une baisse de son produit fiscal et de ses dotations d'Etat. Il a été décidé de faire évoluer le versement transport pour mieux faire correspondre la recette aux charges du service. Cette décision financière a permis de maintenir l'épargne à un niveau satisfaisant eu égard au programme d'investissement engagé par la collectivité.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

HORS DETTE

	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
TRANSPORTS URBAINS	10 099 690 €	10 003 064 €	13,5%
Contribution TCRB	9 700 000 €	9 700 000 €	13,0%
Assurances	2 200 €	2 292 €	
Frais de personnel	71 700 €	70 689 €	
Transports scolaires (RPI)	30 000 €	22 672 €	
Location espace bus	20 000 €	18 754 €	
AMO - DSP transport	51 790 €	47 028 €	
Etude PDU	75 500 €	39 967 €	
Taxes foncières	28 200 €	13 460 €	
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	8 550 264 €	8 513 699 €	11,4%
Traitement des ordures ménagères	7 319 796 €	7 319 775 €	9,8%
Frais de personnel	507 500 €	499 400 €	
Traitement des déchets verts	70 000 €	66 493 €	
Entretien et maintenance	32 000 €	27 380 €	
Frais de gardiennage	3 000 €	- €	
CENTRE DE TRI	2 030 200 €	1 772 385 €	2,4%
Frais de personnel	1 149 900 €	1 074 567 €	1,4%
Affinage de refus de tri	311 250 €	237 963 €	
Achat de sacs plastiques	220 000 €	215 616 €	
Maintenance et entretien	84 700 €	64 908 €	
AIDE AU TOURISME ET CENTRE NATIONAL DE LA MER	4 150 745 €	3 855 414 €	5,2%
Subvention Nausicaa	2 830 000 €	2 808 811 €	3,8%
Taxe foncière Nausicaa	386 582 €	307 735 €	
Communication	284 442 €	174 939 €	
Frais de personnel	91 600 €	87 285 €	
			Redevance de la SEM Nausicaa : 1.500.000 €
			Recettes de VT : 9.502.471 €
			Subvention du C.G. : 816.616 €
			Valorisation financière des déchets recyclés : 893.361 €
			Subvention Eco-emballage : 1.252.144 €
			11

	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
ADMINISTRATION GENERALE	4 003 691 €	3 607 003 €	4,9%
Frais de personnel	2 806 300 €	2 658 095 €	3,6%
Charges à caractère général	495 229 €	376 943 €	
Maintenance	215 975 €	122 653 €	
Affranchissement et téléphone	126 252 €	114 686 €	
Locations mobilières	71 000 €	56 992 €	
Fournitures administratives	39 500 €	38 736 €	
POMPIERS, INCENDIE ET SECOURS	3 100 000 €	3 094 959 €	4,2%
Contribution SDIS	3 100 000 €	3 094 959 €	
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	2 666 230 €	2 648 913 €	3,6%
Frais de personnel	2 419 900 €	2 408 530 €	3,2%
Achats de prestations (GUSO...)	80 000 €	79 749 €	
Fluides (eau, électricité...)	56 650 €	62 768 €	
INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE	607 100 €	583 620 €	0,8%
Frais de personnel	392 700 €	382 310 €	0,5%
CLEA	214 400 €	201 310 €	
FESTIVALS ET PARC SCENIQUE	681 200 €	647 728 €	0,9%
Achats de prestations (concerts...)	197 000 €	195 111 €	0,3%
Location de matériel	90 000 €	88 604 €	
Réceptions et communication	46 550 €	41 005 €	
Subvention culture	266 000 €	264 848 €	

Recettes de tarification : 163.703 €
Subv. Départ, Région, DRAC. : 297.271 €

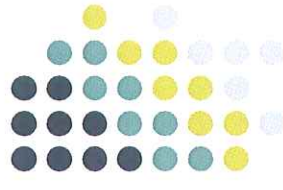
	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	1 814 465 €	1 785 270 €	2,4%
Subventions	1 209 700 €	1 201 355 €	1,6%
<i>Contrat Urbain Cohésion Sociale (CUCS)</i>	315 125 €	308 728 €	
<i>Volet économie solidaire</i>	673 510 €	671 562 €	
Frais de personnel	372 800 €	371 159 €	
Actions en maîtrise d'ouvrage	196 400 €	184 104 €	
GESTION DES ZONES ET BATIMENTS ECONOMIQUES	2 603 540 €	1 887 642 €	2,5%
Charges propriétaires sur bâtiments et zones	2 144 120 €	1 521 404 €	2,0%
Frais de personnel	229 100 €	202 770 €	
Fonds innovation	100 000 €	56 675 €	
			Recettes de loyers (charges incluses) : 3.412.429 €
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	673 796 €	586 921 €	0,8%
Frais de personnel	389 700 €	376 359 €	0,5%
Subventions	166 000 €	154 199 €	
<i>Pôle halieutique - communication</i>	130 000 €	121 199 €	
<i>Boulogne initiative</i>	25 000 €	25 000 €	
<i>Etude Capécure 2020</i>	103 700 €	52 958 €	
			Subvention Région : 59.014 €
URBANISME	1 483 425 €	1 348 318 €	1,8%
Subventions	1 051 375 €	984 195 €	1,3%
<i>Boulogne Développement</i>	830 000 €	820 500 €	
<i>SCOT</i>	103 125 €	103 125 €	
<i>Pays Boulonnais</i>	36 300 €	23 801 €	
Frais de personnel	358 700 €	339 926 €	
<i>Etude Pays Boulonnais</i>	16 500 €	5 426 €	

	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
SPORT	1 296 980 €	1 230 770 €	1,7%
Fonds d'intervention sport de haut niveau	563 110 €	544 863 €	0,7%
Soutien aux clubs + Activités véliques et nautiques	498 000 €	475 334 €	
Frais de personnel	134 500 €	125 361 €	
EQUIPEMENT SPORTIF HELICEA	1 232 453 €	1 191 969 €	1,6%
DSP Hélicéa	873 393 €	840 602 €	1,1%
Taxes foncières	105 000 €	100 946 €	
Transition DSP - Reprise provisoire en régie	215 000 €	212 888 €	
COMMUNICATION	1 003 430 €	913 299 €	1,2%
Relations publiques, impression, insertion	344 017 €	314 903 €	0,4%
Droits d'images sport de haut niveau	230 000 €	230 000 €	
Frais de personnel	245 500 €	229 767 €	
ASSEMBLEE LOCALE	827 235 €	777 441 €	1,0%
Indemnités des élus	400 000 €	388 077 €	0,5%
AIRES D'ACCUEIL	589 730 €	364 985 €	0,5%
Gestion et entretien des aires	222 700 €	222 604 €	0,3%
Fluides (eau, électricité...)	119 000 €	105 759 €	
Frais de gardiennage	8 300 €	- €	
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	367 540 €	332 206 €	0,4%
Contribution SYMSAGEB	192 000 €	176 892 €	0,2%
Frais de personnel	96 800 €	95 189 €	
Charges de fonctionnement ARENA	78 740 €	60 124 €	
LOGEMENT	296 800 €	290 421 €	0,4%
Honoraires	84 000 €	83 983 €	0,1%
Frais de personnel	179 300 €	176 456 €	
Subventions	29 000 €	29 000 €	
CLAJ	20 000 €	20 000 €	
CAL-PACT	9 000 €	9 000 €	

Participation Caisse Allocations
Familiales : 117.085 €

	ALLOUE	REALISEES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
PARKINGS SOUTERRAIN DE NAUSICAA	181 000 €	135 975 €	0,2%
Gestion du parking	123 750 €	121 730 €	
REFUGE	146 120 €	145 886 €	0,2%
Frais de personnel	91 500 €	89 382 €	0,1%
Honoraires vétérinaire	23 000 €	22 442 €	
Fluides (eau, électricité...)	12 500 €	17 938 €	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	206 560 €	149 975 €	0,2%
Subventions	184 060 €	149 975 €	0,2%
<i>Maison de l'étudiant</i>	28 000 €	28 000 €	
SMCO - Bourse aux doctorants	109 380 €	83 100 €	
Colloques universitaires	7 880 €	1 875 €	
<i>Université d'été</i>	7 000 €	7 000 €	
ESPACES VERTS	93 735 €	88 835 €	0,1%
Frais de personnel	71 600 €	70 719 €	0,1%
VOIRIES	70 060 €	57 352 €	0,1%
Eclairage public	22 000 €	25 895 €	
Entretien des ronds points	48 060 €	31 455 €	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION + ESPACE INFO ENERGIE	96 400 €	88 011 €	0,1%
Frais de personnel	51 000 €	45 005 €	
CREMATORIUM	68 700 €	44 957 €	0,1%
Assurance dommage-ouvrage	63 950 €	42 095 €	
AIDE AUX ASSOCIATIONS	20 500 €	20 500 €	0,0%
Subvention Amicab	20 500 €	20 500 €	

POUR LE COMPTE PRINCIPAL ET SES ANNEXES CONSOLIDÉS



INVESTISSEMENT

18 % d'aide à l'investissement de tiers (FDC) : 3 996 382 €

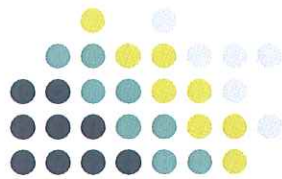
+ restes à réaliser (RAR) : 4 239 548 €

**82 % d'investissements directs de la collectivité en maîtrise
d'ouvrage : 17 702 129 €**

+ restes à réaliser : 18 478 403 €

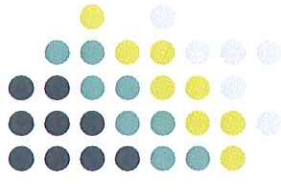
Le taux global de réalisation des investissements est de 45 % :
46 % pour les fonds de concours et 45 % pour la maîtrise
d'ouvrage.

La fin de l'année 2011 et le début de 2012 ont été marquées par de réelles difficultés à mobiliser de l'emprunt. Dès que les volumes de financement ont pu être assurés, il a été décidé d'engager les crédits d'investissement jusqu'alors gelés. C'est ce qui explique l'importance des restes à réaliser de 2012.



ETAT DES FONDS DE CONCOURS A DES TIERS

	REALISE	REPORTE EN 2013
Fonds sport de haut niveau (FISA)	- €	22 610 €
Equipements sportifs	57 243 €	5 107 €
Extension du CRV	182 855 €	247 145 €
Fonds d'aide aux bailleurs	422 500 €	1 030 000 €
Aide à la pierre	465 137 €	531 366 €
Aide à la construction	125 771 €	513 160 €
Adaptation logements handicapés	20 051 €	- €
Fonds communautaire Pass Foncier	- €	- €
Aide communautaire logement privé	185 592 €	109 332 €
ANAH - Logement privé	605 647 €	229 593 €
Développement portuaire	1 280 355 €	204 026 €
Aide aux entreprises - Fonds emploi	52 803 €	243 941 €
Fonds - Zones d'ombre	212 €	- €
Ville de Boulogne - Berges de Liane	9 041 €	- €
FOCAD	531 178 €	747 741 €
Lutte contre les inondations	17 372 €	355 529 €
Réussir Ensemble	10 000 €	- €
Associations DSU	30 628 €	- €
TOTAL	3 996 383 €	4 239 548 €



NATURE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

6 016 467 €

ZONES ECONOMIQUES

Frais d'études (Etude ZAL Baincthun)	12 550 €
Travaux sur bâtiments économiques (Capécure 2 et 3 + Aquimer)	918 847 €
Travaux aménagement de zones (Landacres 2ème extension)	1 628 014 €
Acquisition terrains SNCF - Garromanche	2 200 000 €
Acquisition terrains Résurgat	1 247 751 €
Achat compresseur Haliocap	5 273 €
Mobilier Créamanche	3 876 €

3 588 741 €

CREMATORIUM

Construction Crématorium + parking public	3 588 741 €
---	-------------

3 462 112 €

ESPACES VERTS

Aménagement berges de Liane - Rive droite	1 685 670 €
Aménagement berges de Liane - Rive gauche	1 773 314 €
Outillage service des espaces verts	3 129 €



TRANSPORTS URBAINS**2 159 295 €**

Achat de 3 autobus standards + 1 autobus articulé

1 392 321 €

Mise aux normes des arrêts de bus

755 341 €

Pose abribus

11 633 €

CENTRE NATIONAL DE LA MER**800 136 €**

Nouveau Nausicaa

641 858 €

Nurserie

19 612 €

Travaux de renouvellement 2011-2016

138 666 €

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**717 283 €**

Acquisition Pavillon Clocheville

598 024 €

Travaux Pavillon Clocheville

119 258 €

SPORT**270 662 €**

Centre sportif haut niveau - Canoë Kayak

63 491 €

Centre de formation sportif

41 055 €

Stade communautaire

126 139 €

Travaux stade nautique

7 750 €

Matériel de petit équipement pour stade nautique

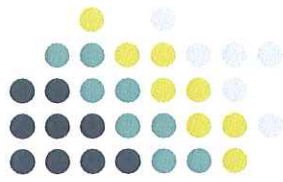
2 572 €

Travaux piscine-patinoire Héricéa

16 179 €

Acquisition patins à glace pour Héricéa

13 475 €



190 819 €

ADMINISTRATION GENERALE

113 287 €

Matériel informatique

14 041 €

Travaux sur bâtiments communautaires

11 599 €

Mobilier

32 313 €

Achat de logiciels

15 212 €

Signalétique hôtel communautaire

4 366 €

Matériel de petit équipement (outillage divers...)

159 076 €

URBANISME

144 189 €

Maîtrise d'oeuvre Zac logement

14 887 €

Frais insertion PLU

132 650 €

CENTRE DE TRI + DECHETTERIES

3 553 €

Travaux centre de tri

2 986 €

Travaux déchetteries communautaires

161 €

Aménagement déchetterie de St Léonard

125 497 €

Achat de bacs + bennes

453 €

Mobilier centre de tri

101 565 €

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

22 802 €

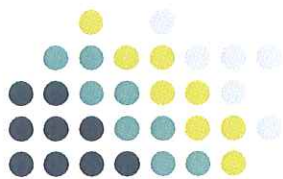
Travaux conservatoires

69 466 €

Achat d'instruments de musique

9 297 €

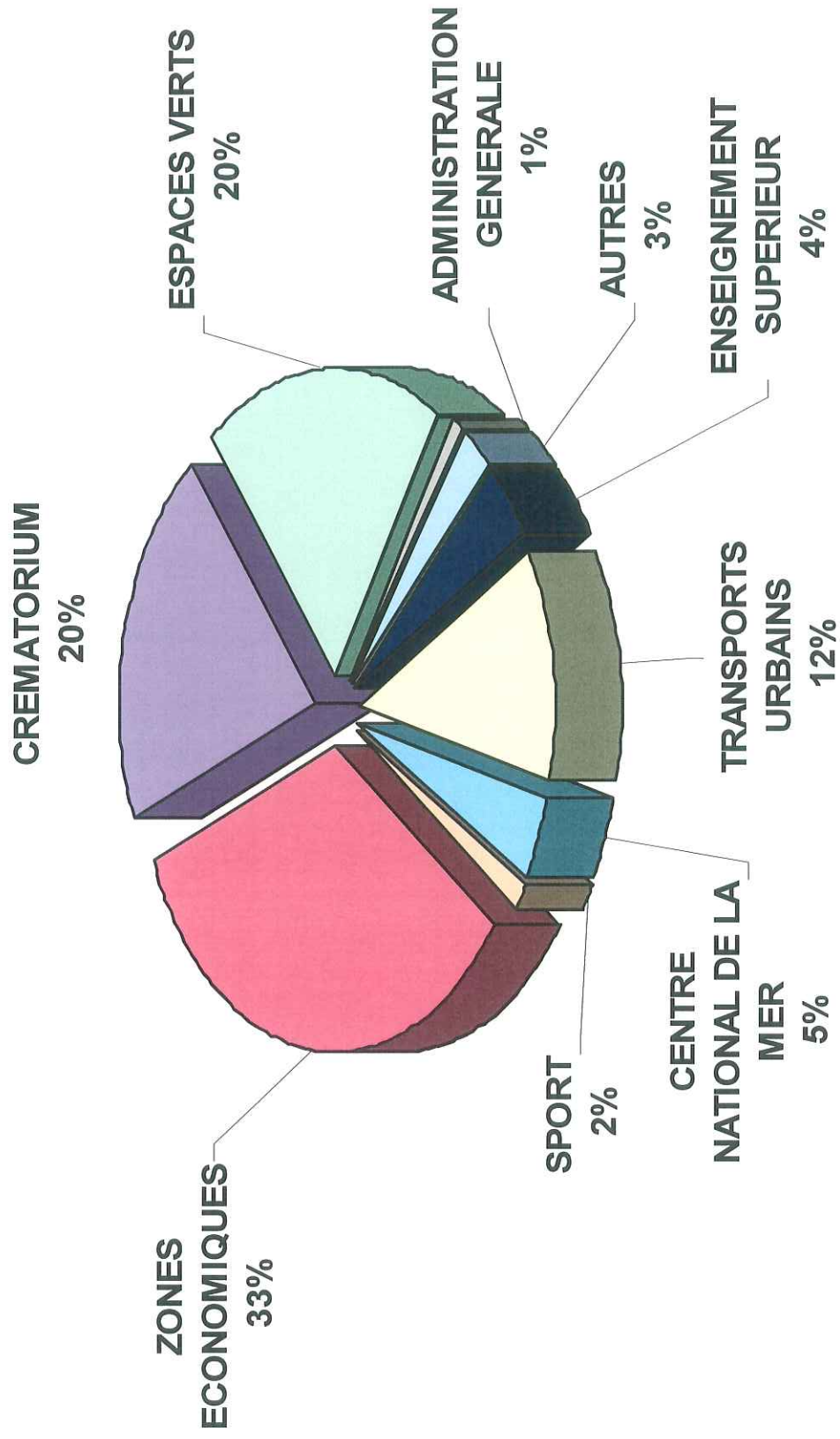
Mobilier

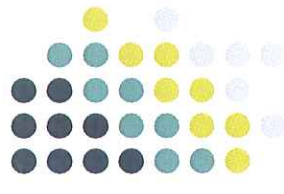


PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	52 887 €
Etude de création d'un schéma d'aménagement de la petite randonnée	37 291 €
Travaux Aréna	15 595 €
ACTION CULTURELLE	32 080 €
Achat de matériel scénique (éclairage, projecteurs...)	18 889 €
Mobilier	13 190 €
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	7 314 €
Exposition "Moi, jeune citoyen" + petits équipements	7 314 €
AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	6 714 €
Travaux sur aires d'accueil	6 714 €
REFUGE	3 771 €
Fourniture et pose barrière + portail	3 771 €
COMMUNICATION	557 €
1 appareil photo	557 €

POIDS RELATIF DES CHARGES D'INVESTISSEMENT DIRECT EN 2012

Budget principal et ses annexes



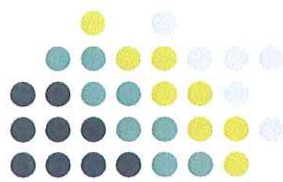


APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRESENTE PAR LE TRESORIER

Chaque année, le Trésorier nous transmet les comptes de gestion de la collectivité afin de les faire approuver par le Conseil Communautaire. Ces comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs de la Communauté.

N'ayant constaté aucune discordance dans les flux entre les comptes de gestion et les comptes administratifs de 2012, il est demandé d'approuver les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

Il reste néanmoins certains écarts de bilan dont l'origine est antérieure à 2012, qui vont être corrigés en collaboration avec le comptable dès leur mode de correction identifié.



SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2012

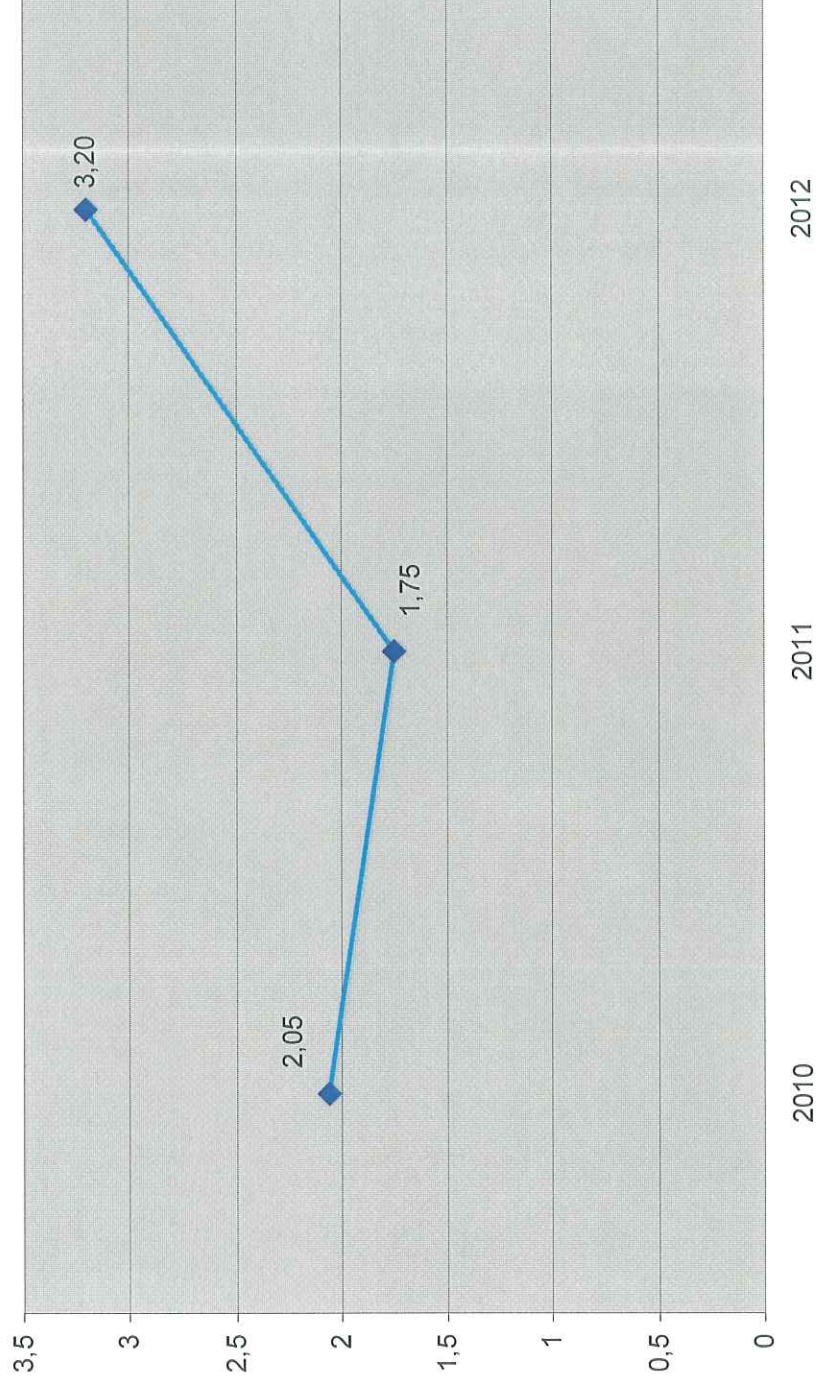
ENCOURS (hors avances Agence de l'Eau)	52 984 000 €
Avances Agence de l'Eau : 11.316.144 € (Taux 0%)	
Restes à réaliser à fin 2012 : 0 €	
Nombre d'emprunts	25
Taux actuariel Représente le vrai coût de l'emprunt en prenant en compte les frais d'engagement, la marge, la base de calcul et l'effet temps	4,64 %
Marge moyenne	1,52 %
Durée résiduelle	13 ans 09 mois

ANNUITE DE LA DETTE JUSQU'EN 2020

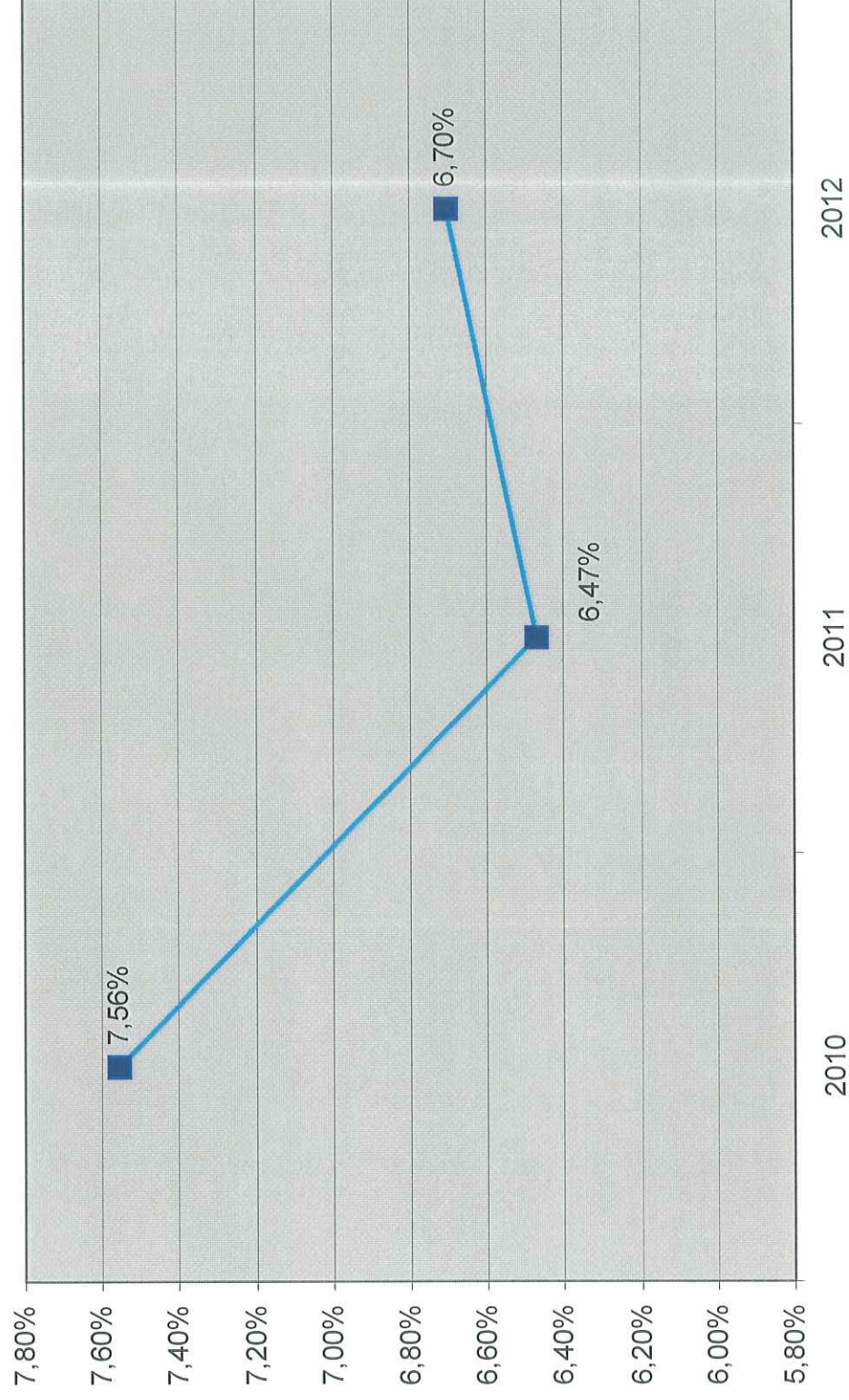


Capacité de désendettement (en années)

La capacité de désendettement correspond au ratio encours de la dette / épargne brute. Il mesure la durée théorique (en nombre d'années) du remboursement de l'encours par l'épargne dégagée.



Poids du remboursement de la dette dans les charges de fonctionnement (en %)

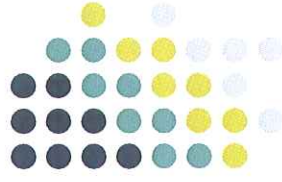


RATIOS FINANCIERS

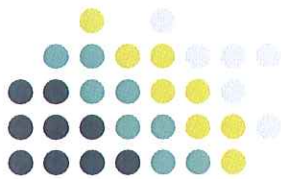
Avec comparaison aux ratios des communautés d'agglomération en 2010

	2011	2012	Moyenne des Communautés d'agglom. 2010
Dépenses réelles de fonctionnement Mesure du niveau de service rendu	523 € / hab.	552 € / hab.	538 € / hab.
Produit des impositions directes Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire	306 € / hab.	306 € / hab.	329 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement Mesure des moyens financiers récurrents	651 € / hab.	686 € / hab.	624 € / hab.
Dépenses d'équipement brut Mesure de l'effort d'équipement	164 € / hab.	180 € / hab.	117 € / hab.
Encours de la dette au 31/12/2012 Mesure de l'ampleur de l'endettement	176 € / hab.	391 € / hab.	325 € / hab.
Dotation globale de fonctionnement Mesure de la principale dotation de l'Etat	151 € / hab.	148 € / hab.	151 € / hab.
Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement Mesure relative des charges de personnel	15,04%	14,80%	17,70%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal Mesure de la pression fiscale relative qui pèse sur les contribuables communaux	89,25%	79,14%	113,00%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement	83,19%	83,46%	90,30%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	25,15%	26,23%	18,80%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement Mesure volumétrique de l'endettement	26,94%	56,92%	52,10%

Subventions versées en 2012



BENEFICIAIRES	OBJET DE LA SUBVENTION	TOTAL VERSE
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE		
COS DE BOULOGNE SUR MER	Aide au Fonctionnement 2012	182 000,00 €
023 - INFORMATION - COMMUNICATION - PUBLICITE		
ASSOCIATION CATHEDRALE DE BOULOGNE SUR MER	Soutien à l'organisation du spectacle « L'étonnante histoire de Boulogne sur mer » les 26-27-28-29 avril 2012	10 000,00 €
CYCLE CLUB DE SAINT MARTIN – LEO LAGRANGE	Organisation randonnée cyclo touristique le 30/06/2012 – Pour festivité du Tour de France	2 000,00 €
IROMIGUY-OCEANS	Aide à la saison 2012	4 000,00 €
SPORTING CLUB BOULONNAIS	16 ^e édition critérium des remparts dans le cadre de l'arrivée du Tour de France	1 000,00 €
SYNDICAT HIPPIQUE DU BOULONNAIS	Participation à la route du Poisson 2012 – 10 ^e Edition	2 000,00 €
VILLE D'HESDIGNEUL LES BOULOGNE	Organisation du concours d'attelage avec le Fédération Nationale d'Équitation – 12 ^e Edition	620,00 €
025 - AIDE AUX ASSOCIATIONS		
23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
AMICAB	Aide au Fonctionnement 2012	20 500,00 €
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'ULCO	Soutien à l'organisation du « premier forum citoyen : La crise, un moteur pour la création et l'innovation »	350,00 €
MAISON DE L'ETUDIANT	Subvention de Fonctionnement 2012	28 000,00 €
SMCO	Bourse aux doctorants (2008/2013) – Dispositif 1 – 2 ^e et 3 ^e année – Solde 2011/2012	33 149,45 €
	Bourse aux doctorants (2011/2016) – Dispositif 2 – 1 ^{er} année – Solde 2011/2012	10 756,30 €
	Bourse aux doctorants (2008/2013) – Dispositif 1 – 3 ^e année – 1 ^{er} Acompte 2012/2013	15 242,37 €
	Bourse aux doctorants (2011/2016) – Dispositif 2 – 2 ^e année – 1 ^{er} Acompte 2012/2013	23 952,53 €
	+ Convention Pluri-annuelle relative au second dispositif des bourses littorales aux doctorants – 1 ^{er} Acompte 2012	
ULCO	Soutien à l'organisation du colloque international « Ports de plaisance et urbanité » du 25 au 27 janvier 2012 à la gare maritime de Boulogne-sur-mer Organisation du symposium sur « les blooms de phytoplancton dans les écosystèmes côtiers tempérés »	405,00 € 1 120,00 €
UNIVERSITE D'ETE	Subvention pour aide communautaire au Groupement d'intérêt Scientifique du Campus de la mer	5 000,00 €
UNIVERSITE LILLE 2	Subvention de Fonctionnement 2012	7 000,00 €
	Participation aux frais de fonctionnement technique des installations de télé-enseignement pour l'année universitaire 2011/2012 - Solde 2011	10 000,00 €
	Subvention pour frais de fonctionnement technique pour poste de télé-enseignement – Année universitaire 2012/2013 – 1 ^{er} Acompte 2012	15 000,00 €

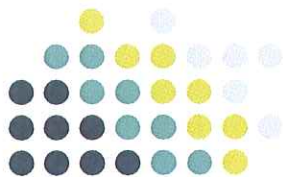


33 - ACTION CULTURELLE

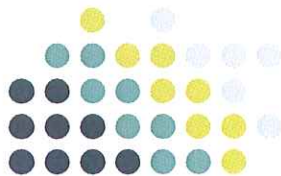
ASSOCIATION A TABLE	Résidence d'artiste en lien avec le centre Pompidou Mobile	1 848,00 €
ASSOCIATION CA ET LA	6 ^e Rencontres de la critique et de la culture « Les gammes et les -ons »	5 000,00 €
ESPACE CULTUREL BRASSENS	Ateliers pédagogiques du manifeste pour le théâtre engagé et du festival Enfant Phare	3 000,00 €
FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE	Soutien au Festival de la Côte d'Opale – Festival d'été « Chanson » du 05 au 12 juillet 2012	190 000,00 €
FESTIVAL D'HARDELOT	Soutien au Festival de la Côte d'Opale – Festival des tendances « Jazz » du 19 au 24 novembre 2012	10 000,00 €
INTRAMUROCK	39 ^e Édition Festival Intramurock	3 000,00 € 4 000,00 €
VILLE DE BOULOGNE SUR MER	Organisation des jeux olympiques « Olympic Drums » le 08 juillet 2012 Communication du festival mur...mur Soutien à l'accueil du centre Pompidou Mobile – du 15 juin au 15 septembre 2012	6 000,00 € 2 000,00 € 40 000,00 €

40 - SPORT

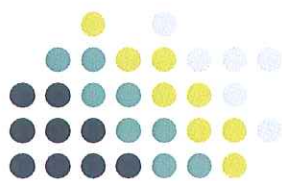
ACRO DE GYM	Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2012/2013	3 600,00 €
APB OUTREAU	Aide forfaitaire – PERRAULT Alexandre	1 000,00 €
ARCHERS BOULONNAIS	Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2012/2013	2 800,00 €
ARUTKIN ALICE	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
ASSOCIATION DES CONCOURS HIPPIQUES D'HARDELOT	Soutien des internationaux d'Hardelot (CSI 3 étoiles) – du 12 au 15 avril 2012	7 000,00 €
ATHLETIC GYM LE PORTEL	Soutien à la 1/2 finale « Nord » de Trampoline les 18 et 19 février 2012 au Portel Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2012/2013	887,00 € 4 200,00 €
	Achat d'un quatre barré de compétition	19 985,00 €
	Achat d'un skiff de compétition	3 000,00 €
	Aide forfaitaire – SIMON France	1 000,00 €
AVIRON BOULONNAIS	Soutien à la Régate internationale d'Aviron – le 03 juin 2012 Co-financement du BEES responsable des activités du club	1 500,00 € 24 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	7 073,00 €
	Aide au fonctionnement des classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} des collèges Godefroy de Bouillon et Hafréingue dans le cadre de l'accompagnement éducatif	3 000,00 €



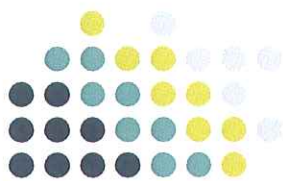
BEAUMONT MAXIME	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
BOUBRYEMM VANESSA	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
	Achat d'une coque et d'un moteur	2 500,00 €
	Soutien à la Women Canoë Cup – les 26 et 27 juillet 2012 à Boulogne sur mer	5 000,00 €
	Soutien à Maxime BEAUMONT dans le cadre de sa préparation aux JO 2012	3 100,00 €
	Aide forfaitaire – COPPIN Margaux	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – BOURGAIN Alix	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – DUCLOY Florent	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – FOLLET Manon	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – HOYER Mathilde	1 000,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK	Aide forfaitaire – MAILLARD Céilia	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – SEILLIER Marjolaine	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – THOMAS Marie	1 000,00 €
	Soutien à l'International Race Pas de Calais – les 12 et 13 mai 2012 à Boulogne sur mer	5 000,00 €
	Frais de chronométrage du Stade Nautique de la Liane	3 600,00 €
	Co-financement du BEES Canoë Kayak	20 900,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	33 132,00 €
	Aide au fonctionnement des sections sportives des lycées Mariette et du collège Angeleier de Boulogne-sur-Mer	3 000,00 €
	Aide à l'employeur de Maxime BEAUMONT afin de lui libérer 70 % de son temps de travail à sa préparation des JO 2016 et à la formation de Professeur de Sport de haut niveau	4 600,00 €
	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
BRUNET BENOIT		
CAULIER CHLOE	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	500,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	4 000,00 €
CDV CDH	Soutien au Raid International de la Côte d'Opale les 15 et 16 septembre 2012	1 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012 – COMPLEMENT	3 176,00 €



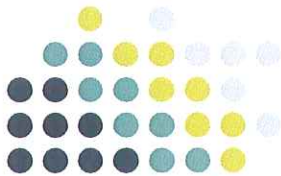
CHAR A VOILE CLUB DE LA COTE D'OPALE	Remise en état de 10 chars à voile « Lady »	2 425,00 €
	Co-financement du BEES responsable des activités du club	24 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	50 795,00 €
CITE MER	Aide au fonctionnement 2012	4 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	14 282,00 €
	Achat de matériel de plongée	1 000,00 €
CLUB DES AMIS DE PLONGEE DE LA COTE D'OPALE	Aide au fonctionnement 2012	1 600,00 €
	Soutien au stage de formation MF1 de 2 plongeurs – du 16 au 21 avril 2012 + du 15 au 21 octobre 2012	1 500,00 €
	Achat d'un moteur HB, d'un catamaran, de 5 flotteurs planche à voile et de 2 gréements	8 000,00 €
	Aide forfaitaire – DENEL Justin	1 000,00 €
CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX	Soutien à la North Sea Cup – les 26 et 27 mai 2012	3 700,00 €
	Co-financement du BEES du club	24 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	23 217,00 €
	Soutien au Championnat de France de Kit-surf du 07 au 09 septembre 2012	2 300,00 €
	Achat de 3 moteurs pour bateaux de sécurité et d'un Hobie Cat 15	6 000,00 €
CLUB NAUTIQUE D' HARDELLOT	Aide forfaitaire – GEYMOND Chloé	1 000,00 €
	Co-financement du BEES du club	15 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	21 207,00 €
CLUB SOUS MARIN DE LA COTE D'OPALE	Soutien au stage de formation de plongeurs autonomes – du 21 au 28 avril 2012 à Glens	6 500,00 €
COLLEGE PAUL ELUARD	Soutien de 3 classes module Kayak-environnement	4 500,00 €
DENEL JULES	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
DEPREZ ELISE	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	500,00 €
	Achat de 8 voiles tempêtes MC2, de 25 mâts « Smarty », de 30 pneus pour chars et de petit matériel	3 000,00 €
	Co-financement de l'accueil-secrétariat	10 000,00 €
DRAKKARS	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	14 500,00 €
	Participation de 8 sportifs du club au championnat du monde de char à voile à Cherruix du 09 au 16 juillet 2012	1 600,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012 – COMPLEMENT	610,00 €



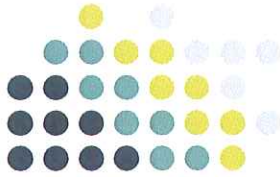
ENTENTE LUTTE COTE D'OPALE	Stage terminal des athlètes de la CONFEGES – du 10 au 25 juillet 2012 à Boulogne sur mer et Outreau	7 500,00 €
	Aide forfaitaire – LECARPENTIER Pauline	1 000,00 €
ESSM	Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2012/2013	4 650,00 €
	Soutien au 17 ^e Tournoi international de basket-ball « Cadets » - du 26 au 28 mai 2012	1 500,00 €
	Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 – Solde	5 000,00 €
	Aide au fonctionnement - Saison sportive 2012/2013 – 1 ^e acompte	5 000,00 €
FAIT LOUIS	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
FAUCHE VINCENT	Aide Forfaitaire sportif de haut niveau – Hors Agglomération	500,00 €
GUBEL MATHIEU	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
JUDOKAN CLUB	Aide forfaitaire – ACCARY Rémy	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – CAYTAN Serge	1 000,00 €
KAYAK DE MER COTE D'OPALE	Co-financement du BEES responsable des activités du club	15 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	16 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012 – COMPLEMENT	833,00 €
	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
LIGUE DE VOILE NORD-PAS-DE-CALAIS DE VOILE	Soutien au 9 ^e Gand Prix de la Côte d'Opale – du 26 au 28 mai 2012	3 000,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	4 730,00 €
NOTUS	Aide forfaitaire – JOVENIN Axelle	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – JOVENIN Chloé	1 000,00 €
REVEIL	Soutien aux 1/2 finales des Championnats de France de Gymnastique Rythmique les 12 et 13 mai 2012 à Boulogne sur mer	2 500,00 €
	Organisation des championnats de France de Trampoline et Tumbling – les 09 et 10 décembre 2011 à Boulogne sur mer	7 276,00 €
	Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2011/2012 – Prime de descente en 4 ^{ème} division	2 500,00 €
SASP ESSM	Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2012/2013	6 600,00 €
	Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 – Solde	45 000,00 €
	Aide au fonctionnement - Saison sportive 2012/2013 – 1 ^e Acompte	45 000,00 €



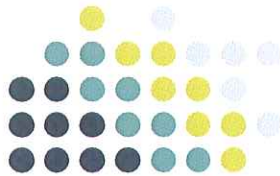
SOMB	Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 – Solde	75 000,00 €
	Aide au fonctionnement – Saison sportive 2012/2013 – 1 ^o Acompte	75 000,00 €
STATION DE VOILE DU BOULONNAIS	Aide à l'emploi d'un coordinateur à temps partiel	3 000,00 €
	Participation de 8 sportifs du club au championnat du Monde de pêche – du 20 au 27 mai 2012 à Mimizan (Landes)	4 800,00 €
SURF CASTING DIEQUIHEN PLAGE	Participation de 3 sportifs du club au championnat du monde de pêche en bord de mer à Westduin (Pays Bas) en octobre 2012	3 000,00 €
	Aide forfaitaire – DOMINIK Océane	1 000,00 €
	Location de lignes d'eau à Hélicéa	5 400,00 €
	Co-financement d'un BEESAN	15 400,00 €
SWIMMING CLUB BOULONNAIS	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	933,00 €
	Co-financement d'un BEESAN du club – Supplément	1 650,00 €
	Aide au fonctionnement 2012	2 750,00 €
SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D'OPALE	Promotion de la Côte d'Opale dans le cadre des JO 2012	25 000,00 €
TCHAMBA WILLIAM	Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
TROPHEES DES LYCEES COTE D'OPALE	Soutien de 4 équipages lycéens participant aux Grand Prix de l'École Navale	4 500,00 €
	Aide forfaitaire – CHAEN Alexis	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – GOMEL Benjamin	1 000,00 €
	Aide forfaitaire – LEFEBVRE Adrien	1 000,00 €
USBCO	Soutien au projet OFCO « Accompagnement sportif et socio-éducatif des jeunes footballeurs licenciés de l'Agglomération Boulonnaise – Saison sportive 2011/2012 – Solde	30 000,00 €
	Soutien au projet OFCO (jeunesse USBCO) – Jeunes footballeurs licenciés de 21 clubs de l'agglomération Boulonnaise – Saison sportive 2012/2013 – 1 ^o Acompte	30 000,00 €
	Aide au fonctionnement – Saison sportive 2011/2012 – Solde	60 000,00 €
	Aide au fonctionnement - Saison sportive 2012/2013 – 1 ^o Acompte	40 000,00 €
VENT D'OPALE	Soutien à un équipage du Lycée Maritime participant à plusieurs régates en 2012 – Défi des ports de pêche	1 500,00 €
VILLE D'HESDIGNEUL LES BOULOGNE	Soutien à l'organisation du concours d'attelage nationale Elite – le 18 septembre 2011	950,00 €
VOILE PERFORMANCE WIMEREUX-BOULOGNE	Achat d'un minibus 9 places – 1 ^o Acompte	1 333,00 €
	Aide au fonctionnement 2012	20 000,00 €



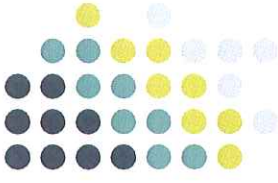
VOLANT OPALE CLUB	Soutien au Tournoi international de badminton – les 07 et 08 avril 2012	1 500,00 €
	Aide au fonctionnement FISA – Saison sportive 2012/2013	2 800,00 €
VULCO – VOILE UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE	Soutien à la Régate de l'ULCO – les 24 et 25 mars 2012	500,00 €
	Achat d'un dériveur double, d'un tracteur, d'une remorque zodiac et d'un moteur	10 000,00 €
	Co-financement du BEES chef de base	17 833,00 €
YACHT CLUB BOULONNAIS	Co-financement de l'entraîneur-éducateur BEES voile habitable	6 167,00 €
	Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse 2012	23 801,00 €
	Soutien à l'organisation de l'Inter-ligue optimist qui s'est déroulé du 26 au 29 mai 2012 à Boulogne-sur-Mer	1 245,00 €
520 - INTERVENTIONS SOCIALES		
ABAL (Association Boulonnaise Alimentaire)	Subvention exceptionnelle d'équipement pour l'achat d'un chariot élévateur	6 000,00 €
ACOP (Association Côte d'Opale Prévention)	Appel à projets santé 2012 – Prévenir le tabagisme chez les 15-25 ans	3 000,00 €
ADATEEP 62	Convention de partenariat 2012 pour le transports éducatifs de l'enseignement public	1 800,00 €
ADEFOR	Subvention de Fonctionnement 2012 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013	13 000,00 €
ARTISANS DU MONDE	ESS – Campagne de promotion du commerce équitable	1 000,00 €
ASEJ	CUCS – Développer les démarches d'accès au droit – Favoriser l'information juridique des mineurs en difficultés et des personnes âgées	4 560,00 €
ASSOCIATION D'ACTIONS EDUCATIVES DE BOULOGNE	CUCS – Soutenir la citoyenneté et l'engagement – Le sport un secteur d'insertion	3 000,00 €
ASSOCIATION DSU	Poste Médiateur	2 000,00 €
	Poste Médiateur	2 000,00 €
ATELIER CREACTIF	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Soutenir les ateliers d'insertion et l'accompagnement des publics	9 000,00 €
AVIJ (association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire)	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Intervention en commissariat de police	2 800,00 €
	CUCS – Développer les démarches d'accès au droit – Aide aux victimes et lien social	12 000,00 €
	Convention d'objectifs 2011-2013 – Animation de la « couveuse Littoral Opale »	30 000,00 €
BGE LITTORAL OPALE	CUCS – Service Amorceage – Projets ID9	4 838,00 €
	ESS – Accompagnement des projets de création et de développement	15 162,00 €
BIOSOL'62	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Soutenir les ateliers d'insertion et l'accompagnement des publics	18 930,00 €
	ESS – Participation à un plan de restructuration	5 000,00 €



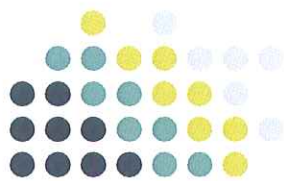
BLANZY POURRE	Appel à projets santé 2012 – Le sport contre les addictions	2 000,00 €
BLOUSES ROSES	Appel à projets santé 2012 – Animations en institution	2 000,00 €
CAB-ESI	ESS – Acquisition matériel – Formation aux nouvelles techniques de réparation	5 000,00 €
	ESS – Amélioration de la signalétique de l'association	1 000,00 €
CAPELLE LOISIRS (ASSOCIATION)	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Mise en peinture de l'École de la deuxième chance	750,00 €
CCAS DE BOULOGNE SUR MER	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Nettoyage de remise en état du parc de matériel CAB mis à disposition des communes et des associations	250,00 €
	Poste Agent d'accueil à l'épicerie sociale et solidaire	1 000,00 €
CCAS DE LE PORTEL	Poste Animatrice de la Halte garderie « Les P'tits Mousses »	1 000,00 €
	Poste Animatrice de l'établissement multi-accueil « Arc en ciel II »	1 000,00 €
	Poste animateur de ludothèque	1 000,00 €
	Poste Animatrice de l'établissement multi-accueil « Arc en ciel I »	1 000,00 €
CCAS DE SAINT MARTIN BOULOGNE	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Nettoyage de remise en état du parc de matériel CAB mis à disposition des communes et des associations	250,00 €
CCAS D'OUTREAU	Appel à projets santé 2012 – Action d'information sur la santé et les addictions	2 000,00 €
CDSI	CUCS – Démocratiser les pratiques culturelles, artistiques et sportives – Citoyens solidaires, acteurs d'une autre mondialisation	10 000,00 €
	Convention d'objectifs 2011-2013 (Santé et lien social + Prévention et Citoyenneté) + Fonction d'animation	30 000,00 €
CENTRE JACQUES BREL D'OUTREAU	Convention d'objectifs 2011-2013 (Santé et lien social + Prévention et Citoyenneté) + Fonction d'animation	26 937,73 €
CENTRE SOCIAL DE BOULOGNE SUR MER	Convention d'objectifs 2011-2013 (Santé et lien social + Emploi et économie sociale et solidaire + Communication) + Fonction d'animation	30 000,00 €
	Appel à projets santé 2012 – Les rendez-vous du Bien être	2 900,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE SAINT MARTIN	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Découverte des fondamentaux sociaux au travers du bénévolat	4 000,00 €
	Poste Agent de maintenance – Agent de médiation et de communication	1 000,00 €
	Poste Agent d'accueil	1 000,00 €
	Adulte relais quartier – Médiateur	1 000,00 €
	Poste Maison de la petite Enfance	2 000,00 €
	Adulte relais – Poste Adulte relais espace familles	2 000,00 €
	ESS – Organisation d'un carrefour de la santé et des services à la personne	1 000,00 €
	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Nettoyage de remise en état du parc de matériel CAB mis à disposition des communes et des associations	750,00 €



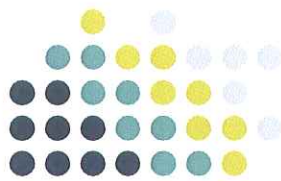
	Forum Jobs Saisonniers 2012	3 000,00 €
	Convention d'objectifs 2011-2013 (Emploi et économie sociale et solidaire + Lien sociale + Éducation) + Fonction d'animation	30 000,00 €
	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Organisation d'un salon du tourisme solidaire en partenariat avec l'office du tourisme de Wimereux	500,00 €
	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Bienveillant pour toi, bienveillant pour moi...	2 500,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX	Poste Médiatrice accompagnatrice – Habitants Responsable	1 000,00 €
	Poste Assistance d'animation chargée de communication projets culturels	1 000,00 €
	Poste Animatrice chargée du projet épicerie sociale – Hôtesse d'accueil / Animatrice atelier cuisine	1 000,00 €
	Poste Assistance d'animation – Éveil à l'environnement	1 000,00 €
	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Bienveillant pour toi, bienveillant pour moi... - Complément	2 500,00 €
	CUCS – Forum objectif emploi 2012	14 125,00 €
	CUCS – Proposer une véritable politique territoriale de santé – Soutien psychologique	4 000,00 €
	CUCS – Développer les démarches d'accès au droit – Groupe de parole	3 500,00 €
	CUCS – Développer les démarches d'accès au droit – Permanences au commissariat	3 500,00 €
	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Mobilisation autour de la journée des femmes	4 500,00 €
CIGALES DU NORD-PAS-DE-CALAIS	Soutien au pôle de la finance solidaire	6 000,00 €
CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)	Appel à projets santé 2012 – Remue méninges et baskets aux pieds	5 000,00 €
COLLEGE ANGELLIER	CUCS – Développer les liens vers le monde du travail – Forum des collégiens	2 000,00 €
CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS	Convention de partenariat 2012 pour la mise à disposition d'un travail social au sein de la Gendarmerie	6 000,00 €
	Convention de partenariat 2012 pour la mise à disposition d'un travail social au sein de la Police	12 500,00 €
CREDIT MUNICIPAL	Remboursement Micro-crédit Nouvel Elan	595,69 €
CROIX ROUGE DE BOULOGNE SUR MER	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Mise en peinture de l'École de la deuxième chance	500,00 €
CUEEP LITTORAL	Appel à projets santé 2012 – Rencontres santé en Côte d'Opale	4 600,00 €
ECHOTERRA	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Groupes thérapeutiques pour auteurs de violences	5 000,00 €
ECO GARAGE DU BOULONNAIS	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Étude d'action de préfiguration d'une plate forme mobilité	3 000,00 €
EMMAÜS	Chantiers jeunes 2012 – Débroussaillage et ramassage de produits fauche	500,00 €



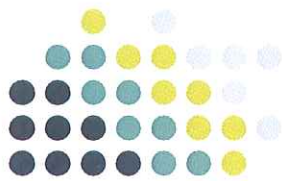
	Emploi – Subvention d'équipement 2012 – Soutien au projet École de la 2 ^e chance	10 000,00 €
ENTREPRENDRE ENSEMBLE	Convention d'objectifs 2012/2014 – Aide en Équipement pour Antenne Boulonnaise de l'École de la deuxième chance	5 000,00 €
	Convention d'objectifs 2012/2014 – Aide en Fonctionnement pour Antenne Boulonnaise de l'École de la deuxième chance – <i>Année 2012</i>	30 000,00 €
ESPACE CARNOT DE LE PORTEL	Convention d'objectifs 2011-2013 (Santé et lien social + Prévention et Citoyenneté) + Fonction d'animation	30 000,00 €
FC CONTI	Poste Médiateur social et familial	2 000,00 €
FERME BEAUREPAIRE	Adultes Relais 2012 – Poste Animateur proximité	1 000,00 €
	Chantiers jeunes 2012 – Sorties Ludiques – Creusement de mare, élagage, ramassage de produits de fauche	750,00 €
GEIQ PAYS D'OPALE	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification	5 000,00 €
INTERMAIDES COTE D'OPALE	Poste Correspondant de structure sociale	2 000,00 €
LPI – (Ex BOULOGNE DROGUE INFO)	Convention d'objectifs 2012/2014 – Lutte contre les dépendances	35 000,00 €
	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Accompagnement des usagers sous main de justice	3 000,00 €
	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Technado	2 000,00 €
MACEP	Poste Agent d'accueil et d'accompagnement	1 000,00 €
MAISON DE L'ETUDIANT	ESS – Acquisition matériel – Ouverture d'une épicerie solidaire pour les étudiants	4 627,68 €
	ESS – Amélioration de la signalétique de la MDE et plus spécifiquement de son épicerie sociales	800,00 €
MAISON DES JEUNES DE SAINT LEONARD	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Débroussaillage et ramassage de produits fauche	750,00 €
	Comité Local d'Aide aux Projets – CLAP 2012	17 000,00 €
MISSION LOCALE	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Accompagnement des jeunes sous main de justice	2 700,00 €
	CUCS – Développer la mobilité des habitants et supprimer d'autres freins à l'emploi – Agora mobilité 3	4 000,00 €
	CUCS – Lever les freins à l'embauche – A.C.C.E.D.E.R.	10 000,00 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'OUTREAU	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Mise en peinture de l'École de la deuxième chance	750,00 €
OPALE SECOURISME	Appel à projets santé 2012 – Éducation à la santé « Le feu, ses effets, ... et moi »	3 365,00 €
	Chantiers jeunes 2012 – Sorties Ludiques – Creusement de mare, élagage, ramassage de produits de fauche	500,00 €
OPAL SINFONIETTA	Chantiers jeunes 2012 – Sorties Ludiques – Nettoyage des plages sous l'encadrement technique de Rivages Propres	500,00 €
	ESS – Promotion du commerce équitable	500,00 €



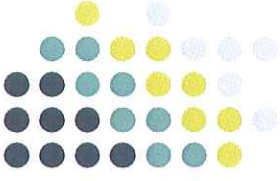
PANIER DE LA MER	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Soutenir les ateliers d'insertion et l'accompagnement des publics	22 950,00 €
	Appel à projets santé 2012 – Mangeons bien, ensemble	4 900,00 €
	Convention d'objectifs 2012 – Assurer la mission de réinsertion auprès des personnes éloignées de l'emploi	200 000,00 €
RECUPTRI	Subvention pour plate forme Économie Sociale et Solidaire	5 000,00 €
	Adultes Relais 2012 – Poste Médiateur emploi insertion formation	2 000,00 €
	CUCS – Rapprocher entreprises et quartiers – L'emploi dans les quartiers	1 930,00 €
	CUCS – Renforcer l'accueil et le suivi – Guidance professionnelle	2 870,00 €
	CUCS – Renforcer l'accueil et le suivi – Pour une recherche d'emploi autonome et efficace	2 399,00 €
	Poste animateur Cyber base emploi initiative et solidarité	1 000,00 €
	Poste animateur du bus pour l'emploi	2 000,00 €
	Poste Médiateur emploi-insertion formation	1 000,00 €
	Convention pluriannuels 2011-2013 – Subvention d'Équipement 2012	5 000,00 €
	Aide à la mobilité / Pass mobile	1 500,00 €
REUSSIR ENSEMBLE (MEF + PLIE)	Convention pluriannuels 2011-2013 – Subvention de Fonctionnement 2012	105 000,00 €
	CUCS – Rapprocher entreprises et quartiers – Club « Entreprises et Solidarité » - 1 ^{er} Acompte	4 284,00 €
	CUCS – Rapprocher entreprises et quartiers – Escalier Entreprise du Boulonnais – 1 ^{er} acompte	5 434,40 €
	Subvention d'Équipement 2012	5 000,00 €
	Subvention de Fonctionnement 2012	175 000,00 €
	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Soutenir les ateliers d'insertion et l'accompagnement des publics	35 000,00 €
	Assurer le transport des patients à la maison médicale de garde située dans les locaux de l'hôpital Duchenne	3 000,00 €
	ESS – Création de la médiation familiale, accompagnement social et familial, soutien à la parentalité	3 800,00 €
	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Mise en place d'une formation au développement durable	420,00 €
	CUCS – Renforcer l'accueil et le suivi – Parrainage pour l'emploi	8 380,00 €
TOUS PARRAIN	CUCS – Développer les liens vers le monde du travail – Parrainage pour l'orientation	5 255,00 €
	ESS – Participation à un plan de restructuration	5 000,00 €
RIVAGES PROPRES	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Soutenir les ateliers d'insertion et l'accompagnement des publics	35 000,00 €
	Assurer le transport des patients à la maison médicale de garde située dans les locaux de l'hôpital Duchenne	3 000,00 €
SAMBA	ESS – Création de la médiation familiale, accompagnement social et familial, soutien à la parentalité	3 800,00 €
SAO – MEDIATION COTE D'OPALE	Appel à projets Économie Solidaire 2012 – Mise en place d'une formation au développement durable	420,00 €
	CUCS – Renforcer l'accueil et le suivi – Parrainage pour l'emploi	8 380,00 €
TRAVAIL PARTAGE 62	CUCS – Développer les liens vers le monde du travail – Parrainage pour l'orientation	5 255,00 €
	ESS – Participation à un plan de restructuration	5 000,00 €



UN MAX DE POTES	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – 7 ^e édition du festival : « Un max de Zik contre la violence »	4 000,00 €
VERT DE TERRE (ASSOCIATION)	ESS – Création d'un point de vente collectif des produits bouloonnais. Valorisation des circuits courts	5 000,00 €
VIE LIBRE	Appel à projets prévention de la délinquance 2012 – Sensibilisation et rappel à la loi : Les deux clés d'une prévention réussie	3 000,00 €
	Convention d'objectifs 2012/2014 – Lutte contre les dépendances	40 000,00 €
	Poste Accompagnateur de proximité	1 000,00 €
VILLE DE BOULOGNE SUR MER	Poste Accompagnatrice d'offres et de services	2 000,00 €
	Poste Médiatrice de la Maison du projet	2 000,00 €
VILLE DE BOULOGNE – ESPACE LOUIS BLANC	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Nettoyage de remise en état du parc de matériel CAB mis à disposition des communes et des associations	750,00 €
	Adultes Relais 2012 – Poste Agent de portage de repas à domicile	1 000,00 €
	CUCS – Rapprocher entreprises et quartiers – Dîner pour l'emploi (Forum restauration)	3 120,00 €
	Chantiers jeunes 2012 – Sorties Ludiques – Nettoyage des plages sous l'encadrement technique de Rivages Propres	750,00 €
	Poste Agent d'accueil de la laverie sociale	1 000,00 €
	Poste Animateur des personnes âgées du Foyer Léon Gournay	1 000,00 €
	Poste Agent de convivialité	1 000,00 €
VILLE DE LE PORTEL	Poste Médiateur auprès des personnes âgées	2 000,00 €
	Poste Médiateur culturel	2 000,00 €
	Poste Médiateur jeunesse	2 000,00 €
	Poste Médiateur sportif	2 000,00 €
	Adulte relais – Poste Médiateur culturel	1 000,00 €
	Adulte relais – Poste Animateur atelier prêt de scooters	1 000,00 €
	Adulte relais – Poste Animateur pédagogique de la cyber-base	1 000,00 €
VILLE D'EUQUIHEN PLAGE – SERVICE JEUNESSE	Chantiers jeunes 2012 – Sorties ludiques – Débroussaillage et ramassage de produits fauche	750,00 €
VILLE DE NEUFCHATEL HARDELOT – SERVICE JEUNESSE	Chantiers jeunes 2012 – Sorties Ludiques – Nettoyage des plages sous l'encadrement technique de Rivages Propres	750,00 €
VILLE DE SAINT-ETIENNE-AU-MONT / SERVICE JEUNESSE	Chantiers jeunes 2012 – Sorties Ludiques – Creusement de mare, élagage, ramassage de produits de fauche	750,00 €



70 - LOGEMENT		
MISSION LOCALE	Comité Local pour le Logement autonome des jeunes (CLLAJ) – Solde 2011	10 000,00 €
	CLLAJ 2012 (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) – 1 ^{er} Acompte 2012	10 000,00 €
PACT DU PAS DE CALAIS	Subvention d'équipement 2012 – Soutien aux adaptations de logements pour personnes handicapées	20 050,59 €
	Soutien 2012 pour l'Animation et la Communication de l'adaptation de logements pour personnes handicapées	9 000,00 €
812 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES		
COMMUNES MEMBRES DE L'AGGLO	Collecte des déchets verts 2012	66 493,23 €
820 - AMENAGEMENT URBAIN		
ACTISHOP	FLIP 2011 – Création d'un jardin floral et fruitier – Solde	1 500,00 €
	FLIP 2012 – Création d'un parcours santé – 1 ^{er} Acompte	1 500,00 €
AMTPB	FLIP 2012 – Organisation de la 19 ^{ème} édition de la fête de la Beurrière	2 000,00 €
BIOSOL'62	FLIP 2012 – Atelier de transformation de légumes	3 000,00 €
BOULOGNE DEVELOPEMENT	Fonctionnement 2012	820 500,00 €
CERCLE D'ETUDES EN PAYS BOULLONNAIS	FLIP 2012 – Publication de l'ouvrage « la pêche et le commerce à Boulogne au Moyen Age » - 1 ^{er} acompte	778,50 €
CIDFF	FLIP 2012 – Atelier de parentalité – 1 ^{er} Acompte	1 500,00 €
COMITE DES FETES DE VIEIL MOUTIER	FLIP 2012 – Parcours pédestre touristiques « Vétumonasterienne » - 1 ^{er} Acompte	962,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS	Étude Paysades 2010	5 426,85 €
	Bilan Carbone 2011 – 1 ^{er} Acompte	9 943,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES / SAMER	Ingénierie Pays 2010	11 904,49 €
	Ingénierie Pays 2011	11 897,18 €
CONCOURS HIPPIQUES D'HARDELOT	FLIP 2012 – Prestation Cheval Boulonnais lors d'une manifestation – 1 ^{er} Acompte	1 500,00 €
FORT DE LA CRECHE	FLIP 2011 – Installation du canon du chacal – Solde	1 250,00 €
INTERVAIDES	FLIP 2012 – Aide à l'installation de nouveaux bureaux – Communication sur événementiel autour de l'association – 1 ^{er} Acompte	634,50 €
	FLIP 2012 – Ateliers équilibre alimentaire et éco-citoyenneté « Le bien être dans l'assiette et sur la planète » - 1 ^{er} Acompte	1 500,00 €
PAUSE SOLIDARITE	FLIP 2011 – Création d'une épicerie solidaire à Samer – Solde	1 500,00 €
SAO MEDIATION COTE D'OPALE	FLIP 2012 – Conférence débat – 1 ^{er} Acompte	1 476,00 €
UNION COMMERCIALE ARTISANALE ET LIBERALE DE CONDETTE	FLIP 2012 – Fête du village, mise en place des produits du terroir, et du cheval boulonnais	2 297,00 €



90 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES		
	Soutien à l'animation du programme d'actions	77 000,00 €
AQUIMER	Soutien à la troisième phase du projet « Yamacopia »	7 824,00 €
	Soutien au projet « Lowtech II »	36 375,00 €
BOULOGNE INITIATIVE	Aide au fonctionnement 2012	25 000,00 €
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	Organisation du salon « Le mois de la création d'entreprises » Salon 2010	3 000,00 €
SYNDICAT DES PISCICULTEURS ET SALMONICULTEURS DU NORD	Organisation des rencontres de l'aquaculture – les 12-13-14 mai 2011 – Solde	5 000,00 €

FINANCES
N°31/28-06-2013

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Suite au vote du compte administratif 2012, il convient de décider de l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2012.

BUDGET PRINCIPAL (M14)

Le compte administratif principal 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	9.903.259,04
- Excédent d'investissement	7.487.594,77
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	11.263.226,76
Total besoin de financement	3.775.631,99

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2012 à 946.821,84 €. Quant aux dotations aux amortissements permettant une couverture de la dette, ils s'élèvent à 3.200.973,96 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001)	7.487.594,77 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	3.775.631,99 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	6.127.627,05 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE (M14)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	4.658.196,54
- Excédent d'investissement	360.840,81
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	5.019.037,35
Total besoin de financement	4.658.196,54

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2012 à 900.738,16 €. Quant à l'amortissement, il a été de 1.287.874,26 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001)	360.840,81 €
--	--------------

- réserves d'investissement (compte 1068) : 4.658.196,54 €.
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 0 €

BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS (M14)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	463.357,51
- Déficit d'investissement	138.860,90
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	202.017,70
Total besoin de financement	340.878,60

On notera que les réserves effectuées couvrent la charge de la dette en capital de l'année 2012 qui pour mémoire s'est élevée à :

- 161.970,46 € pour l'annuité. L'amortissement s'élevant par ailleurs à 128.345,58 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001) : 138.860,90 €
- réserves d'investissement (compte 1068) : 340.878,60 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 122.478,91 €

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER (M4)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	1.064.085,01
- Excédent d'investissement	3.076.850,97
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	3.725.400,71
Total besoin de financement	648.549,74

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2012 à 321.779,69 €, les dotations aux amortissements à 761.549,52 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) : 3.076.850,97 €
- réserves d'investissement (compte 1068) : 648.549,74 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 415.535,27 €

BUDGET PARKING SOUTERRAIN NAUSICAA (M14)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	0,00
- Déficit d'investissement	0,00
- Déficit en restes à réaliser	

d'investissement	0,00
Total besoin de financement	0,00

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	0,00 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	0,00 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	0,00 €

BUDGET TRANSPORT (M43)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	455.154,12
- Déficit d'investissement	587.208,07
- Excédent en restes à réaliser d'investissement	132 053.95
Total besoin de financement	455.154,12

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2012 à 196.395,99 €, les dotations aux amortissements à 814.906,39 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	587.208,07 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	455.154,12 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	0,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT (M49)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	5.072.269,39
- Déficit d'investissement	652.278,85
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	262.231,13
Total besoin de financement	914.509,98

On notera que les réserves effectuées couvrent la charge de la dette en capital de l'année 2012 qui pour mémoire s'est élevée à :

- 1.242.420,22 € pour l'annuité. L'amortissement s'élevant par ailleurs à 716.863,53 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	652.278,85 €
---	--------------

- réserves d'investissement (compte 1068) : 914.509,98 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 4.157.759,41 €

BUDGET EAU (M49)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	1.028.386,98
- Excédent d'investissement	99.234,18
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	470.468,91
Total besoin de financement	371.234,73

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) 99.234,18 €
- réserves d'investissement (compte 1068) : 371.234,73 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 657.152,25 €

(+ Intégration du résultat de SI des eaux de Dannes)

Délibération du 11/12/2008 pour 3,09 €

- excédent reporté de fonctionnement après correction **657.155,34 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (M49)

Le compte administratif 2012 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	140.245,05
- Déficit d'investissement	23.056,11
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	0
Total besoin de financement	23.056,11

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001) 23.056,11 €
- réserves d'investissement (compte 1068) : 23.056,11 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 117.188,94 €

On notera que les réserves effectuées couvrent les annuités en capital de l'année 2012 qui pour mémoire se sont élevées à 23.056,11 €.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

FINANCES

N°32/28-06-2013

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP) 2013 CREATIONS – MODIFICATIONS - SUPPRESSIONS

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Conformément à l'article L2311-3 du CGCT autorisant la mise en œuvre des AP/CP, il est proposé de procéder à la modification ou la création des autorisations de programme (AP) suivantes :

- Création d'autorisations de programme :
 - **Travaux de démolition Résurgat 1** pour 955.000 €.

- Augmentation d'autorisations de programme :
 - **Travaux Clocheville** : Augmentation de l'AP de 415.000 € repris sur le crédit de paiement (CP) de 2013 afin d'intégrer l'avenant pour travaux supplémentaires.
 - **Aménagement de la déchetterie de Saint Léonard** : Augmentation de l'AP de 900.000 € repris sur les CP de 2013 pour 500.000 € et 2014 pour 400.000 € afin d'intégrer l'augmentation du coût du projet.
 - **Berges de Liane** : Augmentation de l'AP de 361.761,11 € sur le CP de 2013 afin d'intégrer la fusion des 2 autorisations de programme « berges de Liane – rive droite et rive gauche.
 - **Travaux réseaux eau 2013-2014** : Augmentation de l'AP de 307.500 € repris sur le CP de 2013 afin d'intégrer les restes à réaliser 2012 inscrits initialement sur d'anciennes opérations non déclarées en autorisation de programme.
 - **Travaux stockage eau 2013-2014** : Augmentation de l'AP de 67.700 € repris sur le CP de 2013 afin d'intégrer les restes à réaliser 2012 inscrits initialement sur d'anciennes opérations non déclarées en autorisation de programme.
 - **Travaux production eau 2013-2014** : Augmentation de l'AP de 110.400 € repris sur le CP de 2013 afin d'intégrer les restes à réaliser 2012 inscrits initialement sur d'anciennes opérations non déclarées en autorisation de programme.
 - **Travaux ressource en eau 2013-2014** : Augmentation de l'AP de 86.500 € repris sur le CP de 2013 afin d'intégrer les restes à réaliser 2012 inscrits initialement sur d'anciennes opérations non déclarées en autorisation de programme.

- Ré étalement d'autorisations de programme :
 - **STEP de Isques** : Ré étalement des CP de la manière suivante : + 700.000 € sur le CP de 2013 et – 700.000 € sur celui de 2014.
 - **STEP de Wimille-Wimereux** : Ré étalement des CP de la manière suivante : - 700.000 € sur le CP de 2013 et + 700.000 € sur celui de 2014.

Le tableau annexé reprend l'ensemble de ces modifications pour les autorisations de programme concernées.

Après avis de la commission, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser les modifications et créations de programmes ci-annexées.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

Motif de la
révision

FINANCES
N°33/28-06-2013
DECISIONS MODIFICATIVES 2013

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Les décisions modificatives présentées intègrent les décisions d'affectation proposées dans la précédente délibération ainsi que les restes à réaliser de 2012.

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Certains ajustements sont nécessaires pour les travaux de Clocheville au vu de l'état des charpentes (+ 415 000 €). La modification du programme pour la nouvelle déchetterie de Saint Léonard se traduit également par une augmentation de 500 000 € du coût de réalisation. Enfin, le renouvellement des logiciels paye, finances et marchés nécessite une inscription de 148 000 €.

Les bons résultats 2013 permettent d'autofinancer les investissements et donc d'annuler les recettes d'emprunt initialement prévues (- 5 200 000 €).

FONCTIONNEMENT

Il faut réinscrire les crédits de subventions dues aux associations partenaires de la CAB (reports d'engagements non soldés en 2012) dans les domaines suivants notamment : les actions portées par le Pays Boulonnais pour le programme FLIP 2012 (10 451 €), le solde pour le bilan carbone (9 943 €), le soutien à la gestion de projet pour Aquimer (8 800 €) ou encore la subvention pour l'organisation de la route du poisson (7 000 €).

La Jeune Chambre Économique se voit attribuer une subvention complémentaire de 13.000 € pour la thermographie de l'agglomération. La programmation du salon des savoirs-faire nécessite un budget complémentaire de 10 000 €. Le décalage de facturation de gaz pour l'hôtel communautaire contraint la collectivité à verser 40 000 € de plus en 2013.

En recettes, ce sont principalement les crédits de fiscalité et de dotations de l'état qui sont ajustés au vu des notifications de ces recettes. La Dotation Globale de Fonctionnement est donc augmentée de 148 000 €, les contributions directes (TH, CFE...) de 735 153 €, la CVAE de 234 534 €, la TASCOT (+ 78 136 €) et le FPIC (+ 53 537 €). Par ailleurs, les allocations compensatrices sont en baisse de 89 658 € ainsi que la Dotation de Compensation de Réforme de la TP (DCRTP) de 45 043 €.

BUDGET ECONOMIQUE

INVESTISSEMENT

Afin de permettre le lancement d'un diagnostic pour la zone de Résurgat, 50 000 € avaient été ponctionnés sur les travaux afférents au parking e-placenet. Cette décision modificative

permet de restituer les crédits au programme du parking.

L'engagement des démolitions sur la zone de Résurgat 1 nécessite un crédit de 200 000 € pour 2013.

Il est proposé de couvrir ces nouvelles dépenses d'investissement par la diminution des crédits affectés aux travaux de l'opération « 100 anneaux de plaisance ».

FONCTIONNEMENT

La reprise en régie de la gestion de la plate forme de Garromanche nécessite certains ajustements budgétaires. De plus, une somme de 90.000 € est prévue pour couvrir le préavis et les indemnités de licenciement de la directrice de l'association syndicale car cette dernière n'a pas souhaité rejoindre les services communautaires.

Hormis une régularisation de TVA pour l'acquisition des terre-plein SNCF sur la plate forme de Garromanche, seule une dépense nouvelle de gardiennage est nécessaire pour sécuriser la zone de Résurgat 1 (+ 30 000 €).

Une subvention complémentaire du budget principal permet l'équilibre du budget annexe économique (+ 324.265 €).

BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Les bons résultats permettent une diminution de la participation du budget principal de 112.478,91 €. Ce budget devient autonome grâce notamment à la valorisation des déchets. Cependant il est utile de préciser que le centre de tri ne fait pas l'objet d'amortissements et que le budget principal supporte la totalité de la dépense de traitement financée par l'impôt.

BUDGET TRANSPORT

Au vu du protocole de transfert régissant le passage de l'exploitation de l'ancien délégataire au nouveau délégataire, la CAB se doit de racheter, pour leur valeur nette comptable, les biens de reprise issus de l'ancien contrat, soit 155 000 € pour les équipements KEOLIS jugés utiles au bon fonctionnement du service. Le budget primitif prévoyait déjà un crédit de 80 000 €, il est nécessaire de compléter ces inscriptions par décision modificative, soit + 80 000 €.

En matière d'accessibilité des quais de bus, un crédit de 145 000 euros doit permettre de poursuivre les travaux en lien avec les réfections de voiries des communes.

Ces nouveaux besoins d'investissement sont couverts par une subvention complémentaire du budget principal de 225 000 €.

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER

Dans le cadre du projet du nouveau Nausicaà, il est nécessaire d'inscrire les indemnités de

jury pour le candidat qui pourrait être retenu en 2013, soit + 1 260 000 € en dépenses d'investissement. Une recette d'emprunt complémentaire de 800 000 € est donc nécessaire pour le financement de ces investissements.

Au vu de la délibération de mise à jour des comptes patrimoniaux pour le Centre National de la Mer, il est proposé d'inscrire les crédits complémentaires permettant la régularisation des amortissements des subventions reçues et des travaux de 2001 à 2006 qui ont été intégrés.

BUDGET PARKING NAUSICAA

Aucune opération nouvelle n'est nécessaire sur ce budget.

BUDGET PISCINE PATINOIRE

Aucune opération nouvelle n'est nécessaire sur ce budget.

BUDGET CREMATORIUM

Afin de permettre la bascule des mandats émis pour les annuités d'emprunt relatifs à la construction du crématorium, du budget principal vers le budget annexe, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants.

Par ailleurs, afin de prendre en compte le décalage de durée du contrat d'affermage pour la gestion du crématorium et plus spécifiquement le retard de livraison de l'équipement, il est proposé d'ajuster la redevance annuelle d'affermage 2013 (- 30 000 €).

BUDGET EAU

Afin de permettre le lancement du diagnostic territorial multi-pressions, des crédits supplémentaires sont inscrits pour 100 000 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Un réétalement du programme de la STEP de Isques est nécessaire. Elle s'ajuste par le décalage des travaux pour la STEP de Wimille-Wimereux.

Par ailleurs, une opération de renégociation de dette structurée pour 1 510 000 € est proposée. Elle pourrait engendrer des frais financiers à hauteur de 347 800 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE

Un crédit de 100 000 € est inscrit afin de pouvoir faire face à d'éventuels travaux sur le réseau de la zone de Saint Léonard.

Au vu de l'affinement des rôles de taxes foncières sur les ouvrages d'eau et d'assainissement, il

est opportun d'affecter les taxes foncières relatives au réseau sous vide du boulevard industriel de la Liane sur le budget annexe correspondant.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

DECISIONS MODIFICATIVES 2013



BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature Fonctions

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature Fonctions du 01 au 96 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Imputation

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 01	Opérations non ventilables	DF	6 478 624.25	6 478 624.25
		RF	7 279 001.05	7 279 001.05
D 022	dépenses imprévues de fonctionnement		745 124.25	745 124.25
D 023 OS	Virement à la section d'investissement		5 723 500.00	5 723 500.00
D 7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions dir		10 000.00	10 000.00
R 002	excédent de fonctionnement reporté		6 127 627.05	6 127 627.05
R 73111	Taxes foncières et d'habitation		735 153.00	735 153.00
R 73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		234 534.00	234 534.00
R 73113	Taxe sur les surfaces commerciales		78 136.00	78 136.00
R 7323	FNGIR		36 715.00	36 715.00
R 7325	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et inter		53 537.00	53 537.00
R 7411	dgf - dotation forfaitaire		148 000.00	148 000.00
R 748313	DCRTP		-45 043.00	-45 043.00
R 74835	Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat		-89 658.00	-89 658.00
Sous-Fct 020	Administration générale de la collectivité	DF	265 964.96	265 964.96
		RF	25 000.00	25 000.00
D 60612	energie, électricité		40 000.00	40 000.00
D 6156	maintenance		100 000.00	100 000.00
D 627	Services bancaires et assimilés		500.00	500.00
D 6331	versement de transport		200.00	200.00
D 6332	cotisations versées au fnal		100.00	100.00
D 6336	cotisations au cnfpt et cdg		100.00	100.00
D 63512	taxes foncières		50 000.00	50 000.00
D 64111	personnel titulaire : rémunération principale		53 464.96	53 464.96
D 64131	personnel non titulaire : rémunérations		10 000.00	10 000.00
D 64168	emplois d'insertion / autres		6 600.00	6 600.00
D 6451	cotisations à l'urssaf		3 100.00	3 100.00
D 6453	cotisations aux caisses de retraite		700.00	700.00
D 6454	cotisations aux assedic		1 200.00	1 200.00
R 74712	Emplois d'avenir		21 000.00	21 000.00
R 74718	participations etat / autres		4 000.00	4 000.00
Sous-Fct 021	Assemblée locale	DF	20 100.00	20 100.00
D 618803	Autres frais divers - Collaborateur de Cabinet		10 100.00	10 100.00
D 64131	Rémunérations		10 000.00	10 000.00
Sous-Fct 023	Information, communication, publicité	DF	7 000.00	7 000.00
D 6574	subv.fonctionnement aux asso. et autres org.privés		7 000.00	7 000.00
Sous-Fct 23	Enseignement supérieur	DF	1 000.00	1 000.00
D 6573804	Subventions Colloques universitaires		1 000.00	1 000.00
D 6188	Autres frais divers		-4 800.00	-4 800.00
D 6218	Autre personnel extérieur		3 400.00	3 400.00
D 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		1 000.00	1 000.00
D 6453	Cotisations aux caisses de retraite		200.00	200.00
D 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		200.00	200.00
Sous-Fct 311	Expression musicale, lyrique et chorégraphique	DF	2 000.00	2 000.00
D 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 000.00	2 000.00

Fiche nomenclature Fonctions

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 520	Services communs	DF	2 430.00	2 430.00
D 6574121	Politique de la Ville et Cohésion Sociale		2 430.00	2 430.00
Sous-Fct 812	Collecte et traitement des ordures ménagères	DF	-107 478.91	-107 478.91
D 616	primes d'assurances		5 000.00	5 000.00
D 6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		-112 478.91	-112 478.91
Sous-Fct 815	Transports urbains	DF	225 000.00	225 000.00
D 6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		225 000.00	225 000.00
Sous-Fct 820	Services communs	DF	45 044.75	45 044.75
D 65735804	C.C. Terre des 2 Caps - Paysades		5 500.00	5 500.00
D 65735809	CC Terre des 2 caps - Bilan Carbone		9 943.25	9 943.25
D 65735810	CC Terre des 2 Caps - Etude Schéma de Randonnée		1 800.00	1 800.00
D 65735811	CC Desvres/Samer - Programme d'animation autour du PCT		2 000.00	2 000.00
D 6574	subv.fonctionnement aux asso. et autres org.privés		10 451.50	10 451.50
D 658	Charges diverses de la gestion courante		15 350.00	15 350.00
Sous-Fct 832	Actions spécifiques de lutte contre la pollution	DF	13 000.00	13 000.00
D 657485	Associations prévention - Projet J'isol'Où de la JCE		13 000.00	13 000.00
Sous-Fct 90	Interventions économiques	DF	343 066.00	343 066.00
D 6231	annonces et insertions		10 000.00	10 000.00
D 6251	Voyages et déplacements		-900.00	-900.00
D 6256	missions		-300.00	-300.00
D 6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		324 265.00	324 265.00
D 65737	Autres établissements publics locaux		1 200.00	1 200.00
D 657461	Aquimer		8 801.00	8 801.00
Sous-Fct 95	Aides au tourisme	DF	8 250.00	8 250.00
D 6574	subv.fonctionnement aux asso. et autres org.privés		950.00	950.00
D 657487	Subventions INTERREG		7 300.00	7 300.00
Total des dépenses de fonctionnement			7 304 001.05	7 304 001.05
Total des recettes de fonctionnement			7 304 001.05	7 304 001.05

Fiche nomenclature Fonctions

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature Fonctions du 01 au 96 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Opération, Article

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé		REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 01	Opérations non ventilables	RI	787 114.00	11 986 726.76	12 773 840.76
Hors opération		RI	787 114.00	11 986 726.76	12 773 840.76
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			7 487 594.77	7 487 594.77
R 021 OS	Virement de la section de fonctionnement			5 723 500.00	5 723 500.00
R 024	Produits des cessions			200 000.00	200 000.00
R 10222	F.C.T.V.A.		787 114.00		787 114.00
R 1066	Excédents de fonctionnement capitalisés			3 775 631.99	3 775 631.99
R 1641	Emprunts en euros			-5 200 000.00	-5 200 000.00
Sous-Fct 020	Administration générale de la collectivité	DI	182 345.96	155 000.00	337 345.96
Hors opération		DI	182 345.96	155 000.00	337 345.96
D 2051	Concessions et droits similaires		3 604.76	148 000.00	151 604.76
D 2138	Autres constructions		125 000.00		125 000.00
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 055.62	5 000.00	6 055.62
D 2184	Mobilier		6 257.75		6 257.75
D 2188	Autres immobilisations corporelles			2 000.00	2 000.00
D 2313	Constructions		46 427.83		46 427.83
Sous-Fct 026	Cimetières et pompes funèbres	DI	2 177 115.10		2 177 115.10
Opération 09045	CREMATORIUM + PARKING PUBLIC	DI	2 177 115.10		2 177 115.10
D 2111	Terrains nus		50 000.00		50 000.00
D 2184	Mobilier		50 000.00		50 000.00
D 2313	Constructions		2 077 115.10		2 077 115.10
Sous-Fct 23	Enseignement supérieur	DI	1 749 910.77	415 000.00	2 164 910.77
		RI	531 000.00	552 000.00	1 083 000.00
Opération 10051	CLOCHEVILLE	DI	1 749 910.77	415 000.00	2 164 910.77
		RI	531 000.00	552 000.00	1 083 000.00
D 2313	Constructions		1 749 910.77	415 000.00	2 164 910.77
R 1311	Etat et établissements nationaux		250 000.00		250 000.00
R 1312	Régions		201 000.00		201 000.00
R 1313	Départements			552 000.00	552 000.00
R 1318	Autres		80 000.00		80 000.00
Sous-Fct 311	Expression musicale, lyrique et chorégraphique	DI	44 166.35		44 166.35
Hors opération		DI	44 166.35		44 166.35
D 2184	Mobilier		5 109.61		5 109.61
D 2188	Autres immobilisations corporelles		28 517.63		28 517.63
D 2313	Constructions		10 539.11		10 539.11
Sous-Fct 33	Action culturelle	DI	46 257.83		46 257.83
Hors opération		DI	46 257.83		46 257.83
D 2184	Mobilier		10 309.78		10 309.78
D 2188	Autres immobilisations corporelles		35 948.05		35 948.05

Fiche nomenclature Fonctions

Code	Libellé		REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 40	Services communs	DI	882 249.51		882 249.51
		RI	61 977.73		61 977.73
Hors opération		DI	27 130.89		27 130.89
D 2041412	Bâtiments et installations		22 610.00		22 610.00
D 2313	Constructions		4 520.89		4 520.89
Opération 06031	EQUIPEMENTS SPORTIFS	DI	5 107.00		5 107.00
D 20421	Blens mobiliers, matériel et études		5 107.00		5 107.00
Opération 08040	CENTRE HAUT NIVEAU CANOE KAYAK	RI	40 000.00		40 000.00
R 1311	Etat et établissements nationaux		40 000.00		40 000.00
Opération 09047	STADE COMMUNAUTAIRE	DI	279 917.82		279 917.82
		RI	21 977.73		21 977.73
D 2313	Constructions		279 917.82		279 917.82
R 1317	Budget communautaire et fonds structurels		21 977.73		21 977.73
Opération 10049	EXTENSION CRV	DI	247 145.00		247 145.00
D 2041412	Bâtiments et installations		247 145.00		247 145.00
Opération 12060	CENTRE DE FORMATION SPORTIF	DI	322 948.80		322 948.80
D 2111	Terrains nus		200 000.00		200 000.00
D 2313	Constructions		122 948.80		122 948.80
Sous-Fct 414	Autres équipements sportifs ou de loisir	DI	284 631.55		284 631.55
		RI	51 504.00		51 504.00
Hors opération		DI	284 631.55		284 631.55
		RI	51 504.00		51 504.00
D 2313	Constructions		284 631.55		284 631.55
R 2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		51 504.00		51 504.00
Sous-Fct 70	Services communs	DI	2 413 450.39	200 000.00	2 613 450.39
Hors opération		DI		200 000.00	200 000.00
D 2138	Autres constructions			200 000.00	200 000.00
Opération 06028	AIDE A LA CONSTRUCTION	DI	513 160.11		513 160.11
D 2041412	Bâtiments et installations		513 160.11		513 160.11
Opération 07037	AIDE A LA PIERRE	DI	531 365.99		531 365.99
D 204182	Bâtiments et installations		531 365.99		531 365.99
Opération 07038	FONDS COMMUNAUTAIRE D'AIDE AUX BAILLEURS	DI	1 030 000.00		1 030 000.00
D 204182	Bâtiments et installations		1 030 000.00		1 030 000.00
Opération 09048	AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT PRIVE	DI	109 331.63		109 331.63
D 20422	Bâtiments et installations		109 331.63		109 331.63
Opération 10050	ANAH - LOGEMENT PRIVE	DI	229 592.66		229 592.66
D 20422	Bâtiments et installations		229 592.66		229 592.66
Sous-Fct 812	Collecte et traitement des ordures ménagères	DI	332 652.00	500 000.00	832 652.00

Fiche nomenclature Fonctions

Code	Libellé		REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Hors opération		DI	6 693.41		6 693.41
D 2313	Constructions		6 693.41		6 693.41
Opération 11057	AMENAGEMENT DECHETTERIE DE SAINT LEONARD	DI	325 958.59	500 000.00	825 958.59
D 2313	Constructions		325 958.59	500 000.00	825 958.59
Sous-Fct 820	Services communs	DI	117 810.08		117 810.08
Hors opération		DI	117 810.08		117 810.08
D 202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la nur		2 360.20		2 360.20
D 2031	Frais d'études		77 901.46		77 901.46
D 2313	Constructions		37 548.42		37 548.42
Sous-Fct 821	Equipements annexes de voirie	DI		2 000.00	2 000.00
Hors opération		DI		2 000.00	2 000.00
D 2152	Installations de voirie			2 000.00	2 000.00
Sous-Fct 823	Espaces verts urbains	DI	2 950 717.75		2 950 717.75
Opération 10052	BERGES DE LA LIANE	DI	2 588 956.64	361 761.11	2 950 717.75
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		2 588 956.64	361 761.11	2 950 717.75
Opération 11056	BERGES DE LA LIANE - RIVE GAUCHE	DI	361 761.11	-361 761.11	
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		361 761.11	-361 761.11	
Sous-Fct 824	Autres opérations d'aménagement urbain	DI	928 825.19		928 825.19
Opération 07039	FONDS COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT ET DE DE	DI	747 740.66		747 740.66
D 2041412	Bâtiments et installations		747 740.66		747 740.66
Opération 08042	PROJET TOBIC	DI	181 084.53		181 084.53
D 2145	Constructions sur sol d'autrui -Installations générales,agence		181 084.53		181 084.53
Sous-Fct 833	Préservation du milieu naturel	DI	380 664.47	3 500.00	384 164.47
Hors opération		DI	25 135.93	3 500.00	28 635.93
D 1328	Autres			3 500.00	3 500.00
D 2031	Frais d'études		13 664.30		13 664.30
D 2313	Constructions		11 471.63		11 471.63
Opération 06033	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	DI	131 000.00		131 000.00
D 2041582	Bâtiments et installations		131 000.00		131 000.00
Opération 10053	SYMSAGEB - RESTAURATION COURS D'EAU LIANE	DI	131 186.20		131 186.20
D 2041582	Bâtiments et installations		131 186.20		131 186.20
Opération 10054	SYMSAGEB - RESTAURATION COURS D'EAU - WIMERE	DI	79 842.34		79 842.34
D 2041582	Bâtiments et installations		79 842.34		79 842.34
Opération 12062	SYMSAGEB - PREVENTION DES INONDATIONS LIANE A	DI	13 500.00		13 500.00
D 2041582	Bâtiments et installations		13 500.00		13 500.00
Sous-Fct 90	Interventions économiques	DI	204 025.54		204 025.54
Opération 01022	DEVELOPPEMENT PORTUAIRE	DI	204 025.54		204 025.54
D 204182	Bâtiments et installations		204 025.54		204 025.54
Total des dépenses d'investissement			12 694 822.49	1 275 500.00	13 970 322.49
Total des recettes d'investissement			1 431 595.73	12 538 726.76	13 970 322.49

BUDGET ECONOMIQUE

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature Fonctions

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature Fonctions du 01 au 96 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Article

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé		REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 01	Opérations non ventilables	DF		200 000.00	200 000.00
		RF		324 265.00	324 265.00
D 023 OS	Virement à la section d'investissement			200 000.00	200 000.00
R 7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère adm pa			324 265.00	324 265.00
Sous-Fct 90	Interventions économiques	DF		296 165.00	296 165.00
		RF		171 900.00	171 900.00
D 6132	Locations Immobilières			171 900.00	171 900.00
D 6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)			30 000.00	30 000.00
D 6331	Versement de transport			200.00	200.00
D 6332	Cotisations versées au F.N.A.L.			100.00	100.00
D 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fo			400.00	400.00
D 64131	Rémunérations			16 000.00	16 000.00
D 64136	Indemnités de préavis de licenciement			67 000.00	67 000.00
D 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			4 200.00	4 200.00
D 6453	Cotisations aux caisses de retraite			1 200.00	1 200.00
D 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.			900.00	900.00
D 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			3 000.00	3 000.00
D 678	Autres charges exceptionnelles			1 265.00	1 265.00
R 773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)			171 900.00	171 900.00
Total des dépenses de fonctionnement				496 165.00	496 165.00
Total des recettes de fonctionnement				496 165.00	496 165.00

Fiche nomenclature Fonctions

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature Fonctions du 01 au 96 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article, Opération

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé		REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 01	Opérations non ventilables	RI		5 219 037.35	5 219 037.35
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			360 840.81	360 840.81
Hors opération				360 840.81	360 840.81
R 021 OS	Virement de la section de fonctionnement			200 000.00	200 000.00
Hors opération				200 000.00	200 000.00
R 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			4 658 196.54	4 658 196.54
Hors opération				4 658 196.54	4 658 196.54
Sous-Fct 90	Interventions économiques	DI	5 050 287.35	200 000.00	5 250 287.35
		RI	31 250.00		31 250.00
D 20422	Bâtiments et installations		243 941.03		243 941.03
Opération 06001	AIDE AUX ENTREPRISES - FONDS EMPLOI		243 941.03		243 941.03
D 2111	Terrains nus		3 517 078.29	-1 000 000.00	2 517 078.29
Hors opération				-1 000 000.00	-1 000 000.00
Opération 00400	GARRO - PLATE FORME		150 000.00		150 000.00
Opération 10008	ZONE DE RESURGAT		3 367 078.29		3 367 078.29
D 2138	Autres constructions			1 200 000.00	1 200 000.00
Hors opération				1 200 000.00	1 200 000.00
D 2313	Constructions		633 681.63		633 681.63
Hors opération			10 550.00	50 000.00	60 550.00
Opération 00215	BAT - BATIMENT CAPECURE N° 2 ET 3		475 035.93		475 035.93
Opération 00252	INCUBATEUR HALIOCAP		73 700.70		73 700.70
Opération 10008	ZONE DE RESURGAT			200 000.00	200 000.00
Opération 11009	AQUIMER		42 500.00		42 500.00
Opération 12010	FERME DU BADHUIT		31 895.00		31 895.00
Opération 13012	100 ANNEAUX - PLAISANCE			-250 000.00	-250 000.00
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		655 586.40		655 586.40
Hors opération			95 085.26		95 085.26
Opération 00005	Z.A. LANDACRES		12 402.54		12 402.54
Opération 00106	ZA NQUETRIE		21 898.64		21 898.64
Opération 09004	LANDACRES - 2EME EXTENSION		526 199.96		526 199.96
R 1313	Départements		31 250.00		31 250.00
Opération 00215	BAT - BATIMENT CAPECURE N° 2 ET 3		31 250.00		31 250.00
Total des dépenses d'investissement			5 050 287.35	200 000.00	5 250 287.35
Total des recettes d'investissement			31 250.00	5 219 037.35	5 250 287.35

**BUDGET VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature Fonctions

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature Fonctions du 01 au 96 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Imputation

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 01	Opérations non ventilables	RF	122 478.91	122 478.91
R 002	excédent de fonctionnement reporté		122 478.91	122 478.91
Sous-Fct 812	Collecte et traitement des ordures ménagères	DF RF	45 000.00 -77 478.91	45 000.00 -77 478.91
D 6331	versement de transport		300.00	300.00
D 6332	cotisations versées au fnal		200.00	200.00
D 6336	cotisations au cnfpt et cdg		100.00	100.00
D 64131	personnel non titulaire : rémunérations		8 000.00	8 000.00
D 64162	Emplois d'avenir		-400.00	-400.00
D 64168	emplois d'insertion / autres		26 000.00	28 000.00
D 6451	cotisations à l'urssaf		5 500.00	5 500.00
D 6453	cotisations aux caisses de retraite		2 700.00	2 700.00
D 6454	cotisations aux assedic		2 200.00	2 200.00
D 6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		400.00	400.00
R 6419	remboursements sur rémunérations du personnel		5 000.00	5 000.00
R 74712	Emplois d'avenir		20 000.00	20 000.00
R 74718	Autres		10 000.00	10 000.00
R 7552	prise en charge deficit ba administratif par bp		-112 478.91	-112 478.91
Total des dépenses de fonctionnement			45 000.00	45 000.00
Total des recettes de fonctionnement			45 000.00	45 000.00

Fiche nomenclature Fonctions

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature Fonctions du 01 au 96 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé		REPORT N-1	DM	TOTAL DM
Sous-Fct 01	Opérations non ventilables	DI		138 860.90	138 860.90
		RI		340 878.60	340 878.60
D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			138 860.90	138 860.90
R 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			340 878.60	340 878.60
Sous-Fct 812	Collecte et traitement des ordures ménagères	DI	262 017.70		262 017.70
		RI	60 000.00		60 000.00
D 2182	Matériel de transport		194 879.00		194 879.00
D 2184	Mobilier		402.00		402.00
D 2188	Autres immobilisations corporelles		20 729.80		20 729.80
D 2313	Constructions		46 006.90		46 006.90
R 024	Produits des cessions		60 000.00		60 000.00
Total des dépenses d'investissement			262 017.70	138 860.90	400 878.60
Total des recettes d'investissement			60 000.00	340 878.60	400 878.60

BUDGET TRANSPORT

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 002 au 78 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Imputation

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement		225 000.00	225 000.00
D 023 OS	Virement à la section d'investissement		225 000.00	225 000.00
chapitre R 74	Subventions d'exploitation		225 000.00	225 000.00
R 748	Autres subventions d'exploitation		225 000.00	225 000.00
Total des dépenses de fonctionnement			225 000.00	225 000.00
Total des recettes de fonctionnement			225 000.00	225 000.00

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 001 au 4582 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article, Opération

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		587 208.07	587 208.07
D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		587 208.07	587 208.07
Hors opération			587 208.07	587 208.07
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	161 110.05	225 000.00	386 110.05
D 2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencement	79 829.55	145 000.00	224 829.55
Opération 11023	MISE AUX NORMES QUAIS BUS	79 829.55	145 000.00	224 829.55
D 2153	Installations à caractère spécifique	3 601.51		3 601.51
Hors opération		3 601.51		3 601.51
D 2182	Matériel de transport	77 678.99		77 678.99
Opération 11022	PROGRAMME ACQUISITION BUS 2011-2012	77 678.99		77 678.99
D 2188	Autres		80 000.00	80 000.00
Hors opération			80 000.00	80 000.00
chapitre R 021	Virement de la section d'exploitation		225 000.00	225 000.00
R 021 OS	Virement à la section d'exploitation		225 000.00	225 000.00
Hors opération			225 000.00	225 000.00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		455 154.12	455 154.12
R 1068	Autres réserves		455 154.12	455 154.12
Hors opération			455 154.12	455 154.12
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	293 164.00		293 164.00
R 2762	Créance sur transfert de droits à déduction d TVA	293 164.00		293 164.00
Hors opération		293 164.00		293 164.00
Total des dépenses d'investissement		161 110.05	812 208.07	973 318.12
Total des recettes d'investissement		293 164.00	680 154.12	973 318.12

**BUDGET CENTRE NATIONAL
DE LA MER**

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 002 au 78 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Imputation

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement		375 796.25	375 796.25
D 023 OS	Virement à la section d'investissement		375 796.25	375 796.25
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		69 987.32	69 987.32
D 6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		26 470.32	26 470.32
D 6812 OS	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répa		43 517.00	43 517.00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles		-43 517.00	-43 517.00
D 6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement		-43 517.00	-43 517.00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté		415 535.27	415 535.27
R 002	Résultat de fonctionnement reporté		415 535.27	415 535.27
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		-13 268.70	-13 268.70
R 777 OS	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat d		-13 268.70	-13 268.70
Total des dépenses de fonctionnement			402 266.57	402 266.57
Total des recettes de fonctionnement			402 266.57	402 266.57

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 001 au 4582 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article, Opération

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		-13 268.70	-13 268.70
D 13911 OS	Etat et établissements nationaux		-13 268.70	-13 268.70
Hors opération			-13 268.70	-13 268.70
chapitre D 23	Immobilisations en cours	4 549 714.08	1 259 052.27	5 808 766.35
D 2313	Constructions	4 549 714.08	1 260 000.00	5 809 714.08
Opération 09037	NOUVEAU NAUSICAA	3 252 648.67	1 260 000.00	4 512 648.67
Opération 11040	TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT 2011-2016	1 297 065.41		1 297 065.41
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		-947.73	-947.73
Hors opération			-947.73	-947.73
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 076 850.97	3 076 850.97
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 076 850.97	3 076 850.97
Hors opération			3 076 850.97	3 076 850.97
chapitre R 021	Virement de la section d'exploitation		375 796.25	375 796.25
R 021 OS	Virement de la section d'exploitation		375 796.25	375 796.25
Hors opération			375 796.25	375 796.25
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		69 987.32	69 987.32
R 281738 OS	Autres constructions		26 470.32	26 470.32
Hors opération			26 470.32	26 470.32
R 4818 OS	Charges à étaler		43 517.00	43 517.00
Hors opération			43 517.00	43 517.00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		648 549.74	648 549.74
R 1068	Autres réserves		648 549.74	648 549.74
Hors opération			648 549.74	648 549.74
chapitre R 13	Subventions d'investissement	100 000.00		100 000.00
R 1311	Etat et établissements nationaux	100 000.00		100 000.00
Opération 09039	NURSERIE	100 000.00		100 000.00
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées		800 000.00	800 000.00
R 1641	Emprunts en euro		800 000.00	800 000.00
Hors opération			800 000.00	800 000.00
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	724 313.37		724 313.37
R 2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	724 313.37		724 313.37
Hors opération		724 313.37		724 313.37
Total des dépenses d'investissement		4 549 714.08	1 245 783.67	5 795 497.66
Total des recettes d'investissement		824 313.37	4 971 184.28	5 795 497.66

BUDGET CREMATORIUM

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 002 au 78 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Imputation

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 011	Charges à caractère général		-34 900.00	-34 900.00
D 63512	Taxes foncières		-34 900.00	-34 900.00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement		85 800.00	85 800.00
D 023 OS	Virement à la section d'investissement		85 800.00	85 800.00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		-123 100.00	-123 100.00
D 6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		-123 100.00	-123 100.00
chapitre D 66	Charges financières		42 200.00	42 200.00
D 6611	Intérêts réglés à l'échéance		42 200.00	42 200.00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante		-30 000.00	-30 000.00
R 757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		-30 000.00	-30 000.00
Total des dépenses de fonctionnement			-30 000.00	-30 000.00
Total des recettes de fonctionnement			-30 000.00	-30 000.00

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 001 au 4582 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées		12 700.00	12 700.00
D 1641	Emprunts en euro		12 700.00	12 700.00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles		-50 000.00	-50 000.00
D 2111	Terrains nus		-50 000.00	-50 000.00
chapitre R 021	Virement de la section d'exploitation		85 800.00	85 800.00
R 021 OS	Virement de la section d'exploitation		85 800.00	85 800.00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		-123 100.00	-123 100.00
R 28131 OS	Bâllments		-123 100.00	-123 100.00
Total des dépenses d'investissement			-37 300.00	-37 300.00
Total des recettes d'investissement			-37 300.00	-37 300.00

BUDGET EAU

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 002 au 78 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Imputation

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 011	Charges à caractère général		173 384.29	173 384.29
D 6166	e et r sur maintenance		23 384.29	23 384.29
D 617	Etudes et recherches		100 000.00	100 000.00
D 63612	taxes foncières		50 000.00	50 000.00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement		459 871.05	459 871.05
D 023 08	Virement à la section d'investissement		459 871.05	459 871.05
chapitre D 67	Charges exceptionnelles		20 000.00	20 000.00
D 6742	Subventions exceptionnelles d'équipement		20 000.00	20 000.00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté		657 155.34	657 155.34
R 002	Résultat de fonctionnement reporté		657 155.34	657 155.34
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante		-3 900.00	-3 900.00
R 757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		-3 900.00	-3 900.00
Total des dépenses de fonctionnement			653 255.34	653 255.34
Total des recettes de fonctionnement			653 255.34	653 255.34

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 001 au 4582 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article, Opération

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 23	Immobilisations en cours	679 956.91	169 871.05	849 827.96
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques	679 956.91	169 871.05	849 827.96
Hors opération		107 727.96	170 000.00	277 727.96
Opération 06047	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS PLOMB	273 553.37	-273 553.37	
Opération 07050	AMENAGEMENT BERGES MOULIN DE MOURLINGHEN	11 601.20	-11 601.20	
Opération 08058	CHATEAU D'EAU LANDACRES	67 753.40	-67 753.40	
Opération 10065	CARLY - FORAGE	86 537.87	-86 537.87	
Opération 11070	EQUIHEN - PHASE 2 AMELIORATION PRESSION ESTOMBEI	3 263.42	-3 263.42	
Opération 11071	WIMEREUX - EAUX ROUSSES	98 805.23	-98 805.23	
Opération 13077	TRAVAUX RESEAUX EAU - 2013/2014		307 500.00	307 500.00
Opération 13078	TRAVAUX STOCKAGE EAU - 2013/2014		67 700.00	67 700.00
Opération 13079	TRAVAUX PRODUCTION EAU - 2013/2014		110 400.00	110 400.00
Opération 13080	TRAVAUX RESSOURCE EN EAU - 2013/2014		86 500.00	86 500.00
Opération 98018	EQUIHEN	30 714.46	-30 714.46	
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		99 234.18	99 234.18
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		99 234.18	99 234.18
Hors opération			99 234.18	99 234.18
chapitre R 021	Virement de la section d'exploitation		459 871.05	459 871.05
R 021 OS	Virement de la section d'exploitation		459 871.05	459 871.05
Hors opération			459 871.05	459 871.05
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		371 234.73	371 234.73
R 1068	Autres réserves		371 234.73	371 234.73
Hors opération			371 234.73	371 234.73
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées		-290 000.00	-290 000.00
R 1641	Emprunts en euro		-290 000.00	-290 000.00
Hors opération			-290 000.00	-290 000.00
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	209 488.00		209 488.00
R 2762	Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	209 488.00		209 488.00
Hors opération		209 488.00		209 488.00
Total des dépenses d'investissement		679 956.91	169 871.05	849 827.96
Total des recettes d'investissement		209 488.00	640 339.96	849 827.96

BUDGET ASSAINISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 002 au 78 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Imputation

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

Lignes avec montant uniquement

Totaux généraux

Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement		3 872 000.00	3 872 000.00
D 023 OS	Virement à la section d'investissement		3 872 000.00	3 872 000.00
chapitre D 66	Charges financières		347 759.41	347 759.41
D 668	autres charges financières		347 759.41	347 759.41
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté		4 157 759.41	4 157 759.41
R 002	Résultat de fonctionnement reporté		4 157 759.41	4 157 759.41
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		62 000.00	62 000.00
R 777 OS	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat d		62 000.00	62 000.00
Total des dépenses de fonctionnement			4 219 759.41	4 219 759.41
Total des recettes de fonctionnement			4 219 759.41	4 219 759.41

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 001 au 4582 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article, Opération

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

Lignes avec montant uniquement

Totaux généraux

Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		652 278.85	652 278.85
D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		652 278.85	652 278.85
	Hors opération		652 278.85	652 278.85
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		62 000.00	62 000.00
D 13918 OS	Autres		62 000.00	62 000.00
	Hors opération		62 000.00	62 000.00
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	13 725.53	1 510 000.00	1 523 725.53
D 164101	Remboursement de dette		1 510 000.00	1 510 000.00
	Hors opération		1 510 000.00	1 510 000.00
D 1687	Autres dettes	13 725.53		13 725.53
	Hors opération	13 725.53		13 725.53
chapitre D 23	Immobilisations en cours	378 565.60		378 565.60
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques	378 565.60		378 565.60
	Hors opération	15 290.86		15 290.86
Opération 04017	STEP WIMEREUX	1 794.00		1 794.00
Opération 08022	STEP ISQUES	89 430.90	700 000.00	789 430.90
Opération 08023	STEP LANDACRES	50 115.99		50 115.99
Opération 09026	STEP WIMILLE - WIMEREUX	92 431.80	-700 000.00	-607 568.20
Opération 10030	STEP SELIANE - LEMA	9 747.40		9 747.40
Opération 11033	CONSTRUCTION AIRE DE DEPOTAGE USINE DE PRETRAIT	29 783.99		29 783.99
Opération 11034	SELIANE - REPARATION BETON	69 166.12		69 166.12
Opération 12036	POSTE REFOULEMENT INQUETRIE	10 084.67		10 084.67
Opération 12037	STEP EQUIHEN - AIRE DE DEPOTAGE	10 719.87		10 719.87
chapitre R 021	Virement de la section d'exploitation		3 872 000.00	3 872 000.00
R 021 OS	Virement de la section d'exploitation		3 872 000.00	3 872 000.00
	Hors opération		3 872 000.00	3 872 000.00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		914 509.98	914 509.98
R 1068	Autres réserves		914 509.98	914 509.98
	Hors opération		914 509.98	914 509.98
chapitre R 13	Subventions d'investissement	18 640.00		18 640.00
R 13111	Agence de l'eau	18 640.00		18 640.00
Opération 08023	STEP LANDACRES	6 740.00		6 740.00
Opération 09027	PLATE-FORME STOCKAGE DES BOUES	11 900.00		11 900.00
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées		-2 300 000.00	-2 300 000.00
R 1641	Emprunts en euro		-2 300 000.00	-2 300 000.00
	Hors opération		-2 300 000.00	-2 300 000.00
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	111 420.00		111 420.00
R 2762	Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	111 420.00		111 420.00
	Hors opération	111 420.00		111 420.00
Total des dépenses d'investissement		392 291.13	2 224 278.85	2 616 569.98
Total des recettes d'investissement		130 060.00	2 486 509.98	2 616 569.98

BUDGET
ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 002 au 78 de fonctionnement

Avec sous-niveaux suivants : Article, Service

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 011	Charges à caractère général		17 188.94	17 188.94
D 63512	Taxes foncières		17 188.94	17 188.94
Service 20	LIANE		17 188.94	17 188.94
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement		100 000.00	100 000.00
D 023 OS	Virement à la section d'investissement		100 000.00	100 000.00
Service 99	DIVERS		100 000.00	100 000.00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté		117 188.94	117 188.94
R 002	Résultat de fonctionnement reporté		117 188.94	117 188.94
Service 99	DIVERS		117 188.94	117 188.94
Total des dépenses de fonctionnement			117 188.94	117 188.94
Total des recettes de fonctionnement			117 188.94	117 188.94

Fiche nomenclature chapitres

Rappel de la sélection

Fiche nomenclature chapitres du 001 au 4582 d'investissement

Avec sous-niveaux suivants : Article, Service

Configuration choisie : DECISION MODIFICATIVE

 Lignes avec montant uniquement Totaux généraux Totaux Inv./Fonct.

Code	Libellé	REPORT N-1	DM	TOTAL DM
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		23 056.11	23 056.11
D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		23 056.11	23 056.11
Service 99	DIVERS		23 056.11	23 056.11
chapitre D 23	Immobilisations en cours		100 000.00	100 000.00
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		100 000.00	100 000.00
Service 20	LIANE		100 000.00	100 000.00
chapitre R 021	Virement de la section d'exploitation		100 000.00	100 000.00
R 021 OS	Virement de la section d'exploitation		100 000.00	100 000.00
Service 99	DIVERS		100 000.00	100 000.00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		23 056.11	23 056.11
R 1068	Autres réserves		23 056.11	23 056.11
Service 99	DIVERS		23 056.11	23 056.11
Total des dépenses d'investissement			123 056.11	123 056.11
Total des recettes d'investissement			123 056.11	123 056.11

FINANCES
N°34/28-06-2013
RECONDUCTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2013

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Après le vote de la Décision Modificative, intégrant notamment les crédits à inscrire pour les engagements de subventions de 2012, il est proposé d'autoriser les versements lorsque ces subventions ont été engagées par convention, sur l'exercice précédent.

La liste est jointe à la présente délibération.

Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Énergies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc proposé au Conseil

- **d'autoriser le versement des subventions telles que détaillées dans le tableau joint par article budgétaire, bénéficiaire et objet.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

FINANCES
N°35/28-06-2013
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)
FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR 2014

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a voté ses taux de fiscalité pour l'année 2013.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales¹ (TASCOM) est une recette sur laquelle les collectivités peuvent voter un coefficient multiplicateur (entre 0,80 et 1,20) mais la particularité de cette taxe est que le vote doit intervenir avant le 1^{er} octobre de l'année N pour application l'année N+1.

Pour 2013, le coefficient avait été fixé, en 2012, par délibération à 1,10. Le coefficient voté le 08 février 2013, porté à 1,15, ne trouvera à s'appliquer que pour 2014.

La présente délibération vise à lever toute ambiguïté sur les coefficients applicables par les services fiscaux.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Énergies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc proposé au Conseil

- **De porter le coefficient multiplicateur de la TASCOM pour 2014 à 1,15.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

¹ La TASCOM est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400m² de surface de vente et son tarif varie en fonction du chiffre d'affaires. La taxe ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 €.

PERSONNEL
N°36/28-06-2013
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre GOBERT, Vice-Président en charge du personnel, Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur Général des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

1 - Modification de postes

En fonction de l'évolution des besoins des services et des niveaux de technicité et/ou d'encadrement requis par les postes, il peut s'avérer nécessaire de modifier les postes figurant au tableau des effectifs, comme cela avait été ainsi voté par le Conseil communautaire le 5 avril 2013.

S'agissant du Conservatoire à Rayonnement Départemental, et après avis du Comité Technique Paritaire du 21 juin, il est ainsi proposé de procéder aux modifications suivantes :

- au 1er septembre, transformation du poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale – discipline piano en Professeur d'enseignement artistique hors classe – discipline piano
- au 1er juillet, transformation du poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe – discipline clarinette en professeur d'enseignement artistique de classe normale – discipline clarinette
- au 1er juillet, création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe – discipline clarinette à temps non complet – 10h. A terme, un poste à temps complet d'Assistant d'Enseignement Artistique- discipline clarinette à temps complet sera supprimé.
- au 1er juillet, création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe – discipline flûte à temps complet et suppression au 1er septembre d'un poste de professeur d'enseignement artistique – discipline flûte.

2 - Plan de titularisation issu de la loi du 12 mars 2012

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil communautaire dans sa séance du 5 avril 2013 avait autorisé l'ouverture de 4 postes, dont celui d'un adjoint administratif principal de 2nde classe au sein de la Direction de l'action économique.

Au regard des limites fixées par les textes, il s'avère nécessaire de modifier ce poste sur le grade d'adjoint administratif de 1ère classe.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Énergies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc proposé au Conseil :

- **de valider les modifications apportées au tableau des effectifs et au plan de titularisation issu de la loi du 12 mars 2012,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes individuels afférents.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

PERSONNEL
N°37/28-06-2013

PARTICIPATION DE LA CAB A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
« SANTE » - DELIBERATION INITIALE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE
PARTICIPATION

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre GOBERT, Vice-Président en charge du personnel, Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Dans la mesure où un contrat groupe est actuellement géré par le Comité des Œuvres Sociales en matière de couverture "prévoyance" (maintien de salaire en cas de maladie) il n'est pas apparu opportun d'intervenir dans ce domaine.

A l'inverse dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la CAB souhaite participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. En effet ce procédé, qui correspond de fait à la logique de mise en concurrence pratiquée par la CAB depuis 2006 présente plusieurs avantages : garanties adaptées à la sinistralité, tarifs avantageux et meilleure maîtrise de la convention.

Le montant mensuel prévisionnel de la participation est fixé à 36 € par agent, cette somme correspondant à l'aide effectivement versée après déduction des cotisations salariales.

Dans un but d'intérêt social la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents, plus précisément leur traitement indiciaire.

En application des critères retenus, le montant prévisionnel mensuel de la participation est fixée comme suit :

Traitement indiciaire	Montant de la participation
Jusqu'à 1500 €	36 €
De 1501 à 1800 €	34€20
De 1801 à 2200 €	32€40
De 2001 à 2600€	30€60
À partir de 2601 €	28€80

La participation sera versée aux fonctionnaires (stagiaires et titulaires) ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public (CDD d'un an et plus, CDI) et aux agents de droit privé titulaires d'un

contrat d'un an au moins.

Après avis du Comité Technique Paritaire le 21 juin 2013 et de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Énergies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc proposé au Conseil :

- **d'autoriser le Président de la CAB à prendre toutes les mesures nécessaires au lancement de la procédure de sélection du prestataire dans le cadre de la convention de participation au financement de la complémentaire santé.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

PERSONNEL
N°38/28-06-2013

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GARROMANCHE – PRÉAVIS
DU PERSONNEL AYANT REFUSÉ L'INTÉGRATION AU SEIN DE LA CAB

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre GOBERT, Vice-Président en charge du personnel, Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Depuis le rachat par la CAB des terrains appartenant à la SNCF le bail à construction contracté avec cette dernière a automatiquement pris fin. Cette transaction a entraîné, conformément à ses statuts, la dissolution de l'Association syndicale libre de Garromanche au 27 décembre 2012. Son activité est depuis limitée à la gestion de ses affaires courantes, de sa liquidation définitive et des formalités inhérentes à une telle procédure.

Conformément à l'article L.1224-3 du Code du travail et à la délibération votée par le Conseil le 8 avril afin de créer les postes nécessaires, les 3 salariés de l'ASL se sont vus proposer d'intégrer les services de la CAB au 1er mai 2013 par le biais de contrats de droit public garantissant leurs conditions d'emploi. Un agent a refusé d'intégrer la CAB. Celui-ci bénéficiant de la convention collective des personnels de la chambre de commerce, une période de délai-congé également appelée "préavis de licenciement" s'impose à la CAB et au salarié.

La CAB a souhaité que l'agent effectue son préavis, du 1er mai au 31 juillet 2013. Pendant ce délai, l'agent bénéficiera des conditions matérielles d'emploi en vigueur à l'ASL, dans la mesure où il s'agit du prolongement de son ancien contrat.

Toutefois la réglementation relative à la fonction publique territoriale ne prévoyant le recours à des contrats de droit privé que dans les seuls cas expressément prévus par la loi, il est nécessaire de formaliser une convention ad hoc.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Énergies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président de la Communauté à signer la convention d'engagement dans les conditions décrites ci-dessus.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

ADMINISTRATION GENERALE
N°39/28-06-2013
ORGANISMES EXTERIEURS
DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
BOULONNAIS (CLE)

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais dispose d'un siège (un titulaire, Kaddour-Jean DERRAR et un suppléant, André BODART) à la commission locale de l'eau (CLE) du Boulonnais. Animée par le Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la CLE est présidée par Daniel PARENTY.

A l'échelle du bassin côtier du Boulonnais, la CLE est une instance de concertation réunissant les différents acteurs du territoire intéressés par la gestion de l'eau. Créée par arrêté préfectoral en date du 22 janvier 1999 et modifiée par plusieurs arrêtés, elle est composée de 40 membres répartis en trois collèges représentant les élus, les usagers et les services de l'État ou établissements publics. La CLE a élaboré le SAGE qui constitue un programme d'actions dont la mise en œuvre favorise une gestion de l'eau plus équilibrée et plus respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du renouvellement de son effectif tous les six ans, la CLE sollicite les structures représentées en son sein pour désigner leurs représentants. La CLE a informé la Communauté d'agglomération du Boulonnais que les postes de suppléants ne sont pas maintenus, en raison des évolutions réglementaires relatives au fonctionnement des CLE.

Il est donc proposé de procéder à un vote au sein de l'assemblée afin de désigner un représentant de la CAB à la CLE.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant le fonctionnement du conseil municipal, *«le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents [...]. Il est voté au scrutin secret :*

1° soit lorsqu'un tiers des membres présents le demande ;

2° soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...]»

Néanmoins en vertu de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et notamment son article 142-1, *« le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.»*

«Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (loi n°2011-525 du 17 mai 2011, art. 76-1)».

En vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, l'article L. 2121-21 relatif au fonctionnement du conseil municipal s'applique au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Il est proposé au CONSEIL :

- de désigner un représentant de la CAB à la commission locale de l'eau (CLE) du Boulonnais.

Le Conseil décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations (...), article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

CANDIDAT	EST ELU	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Kaddour-Jean DERRAR	Kaddour-Jean DERRAR	50	0	0

ADMINISTRATION GENERALE
N°40/28-06-13
PUBLICITE DES ARRETES ET DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

- par décision en date du 28 mars 2013, le Président décide la délégation du droit de préemption à la mairie de Le Portel sur le bien cadastré section AE 81, 82 et 506 sis 30 Ter Rue Auguste Comte ;
- par décision en date du 28 mars 2013, le Président décide la mise à l'enquête publique des projets de modification des plan locaux d'urbanisme des communes de Conteville, Outreau et Boulogne-sur-Mer ;
- par décision en date du 29 mars 2013, le Président décide la passation d'un avenant avec la société Génie Civil Boulonnais titulaire du lot n°1 du marché pour la rénovation de la façade arrière du cinéma les Pipôts ;
- par arrêté en date du 29 mars 2013, le Président arrête la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre de formation mutualisé : Groupement Atelier 204, INGEROP ; Groupement BLAQ, BAT TECHNI CONCEPT ; Groupement IDEA, VERDI TECHNICALITY CODESS ;
- par décision en date du 05 avril 2013, le Président décide de signer le contrat de prestation avec la SASP USBCO pour le match du 19 avril 2013 ;
- par décision en date du 05 avril 2013, le Président décide la délégation du droit de préemption à Habitat du Littoral pour le bien cadastré section BM 331 sis 177 rue du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer ;
- par décision en date du 08 avril 2013, le Président décide la délégation du droit de préemption à Habitat du Littoral pour le bien cadastré section XC 84 (garage n°7) sis 54 B rue Pierre et Marie Curie à Boulogne-sur-Mer ;
- par décision en date du 08 avril 2013, le Président décide la délégation du droit de préemption à Habitat du Littoral pour le bien cadastré section XC 84 (garage n°6) sis 54 B rue Pierre et Marie Curie à Boulogne-sur-Mer ;
- par décision en date du 08 avril 2013, le Président décide la passation d'un contrat avec la société IXSANE pour un marché d'études LEMA sur les systèmes d'assainissement de Le Portel et d'Equihen Plage ;
- par décision en date du 10 avril 2013, le Président décide la signature d'un bail dérogatoire au profit de la société HYDRELIS pour un hébergement au sien de l'atelier n°2 à Landacres ;
- par décision en date du 10 avril 2013, le Président décide la signature d'un bail commercial au profit de la société Tsindus pour un hébergement au sein du bâtiment Charcot à Garromanche ;

- par décision en date du 11 avril 2013, le Président décide la signature d'un avenant n°4 de prolongation à la convention d'occupation avec la société TRAITEUR COTE MER dans le cadre d'un hébergement au sein d'Haliocap ;
- par décision en date du 12 avril 2013, le Président décide l'attribution du marché de fourniture de bureau lot 2 : Sièges du bureau à la société EDIBURO pour un montant de 2 069,54 € HT ;
- par décision en date du 12 avril 2013, le Président décide l'attribution du marché subséquent lot 1 pour la fourniture de papier pour reprographie avec la société POPYRUS FRANCE pour un montant de 5 000 € HT ;
- par décision en date du 12 avril 2013, le Président décide la passation d'un avenant n°2 sur le marché de fournitures de bureau avec la société FIDUCIAL ayant comme objet le remplacement dans le bordereau de prix unitaire et le devis quantitatif estimatif des références 174181, 191415, 591175, 279235, 279234, 279205, 279204, 279203, 591176, 103020, 103023 ;
- par décision en date du 15 avril 2013, le Président décide la passation d'un marché avec le groupement Klein/Martin/Revet/Amexia pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'espace pêche au niveau de 14,50 – Aménagement de l'espace « En mer à bord du Thalassa » pour un montant global de 185 000 € HT ;
- par décision en date du 22 avril 2013, le Président décide l'attribution du marché subséquent pour le lot 2 fourniture de papier spécifique avec la société POPYRUS FRANCE ;
- par décision en date du 22 avril 2013, le Président décide la passation du marché avec le groupement SOMECOB/PROJEX pour la réalisation d'un parking silo sur le site de Brecquerecque à Saint-Martin Boulogne pour un prix provisoire de 97 500 € HT ;
- par décision en date du 23 avril 2013, le Président permet à la Communauté d'agglomération d'accorder sa garantie totale pour le remboursement de plusieurs emprunts représentant un montant total de 4 860 230 € que Habitat 62/59 à Coquelles se propose de contracter ;
- par décision en date du 23 avril 2013, le Président décide la passation d'un avenant avec la société RIVAGES PROPRES afin de modifier le montant du marché de travaux d'entretien des berges de la Liane. Le montant de l'avenant est de – 61 046,86 € soit une moins value de 25,53 % soit un nouveau montant pour le marché de 178 067,34 € ;
- par décision en date du 24 avril 2013, le Président décide la passation d'un contrat avec la société COMIPACT pour l'achat d'objets promotionnels lot 2 : 1 000 boîtes ronde de 12 crayons en carton et lot 3 : 4 000 carnets spirale en carton et papier recyclés et son stylo recyclé pour un montant respectif de 600 € et le 3 120 € ;
- par décision en date du 24 avril 2013, le Président décide la passation d'un contrat avec la société OTECA pour l'achat de 2 000 ballons de baudruche biodégradables et 1 000 tiges pour un montant HT de 240 € ;

- par décision en date du 24 avril 2013, le Président décide la passation d'un contrat avec la société ACTION TOP pour l'achat de 1 000 lanyards bleus pour un montant HT de 427 € ;
- par décision en date du 25 avril 2013, le Président permet à la Communauté d'agglomération d'accorder sa garantie totale pour le remboursement de plusieurs emprunts représentant un montant total de 2 705 680 € que la S.A H.L.M Vilogia Logis 62 se propose de contracter ;
- par décision en date du 02 mai 2013, le Président modifie la date du match USBCO-BASTIA qui se déroulera le 20 avril 2013 et non plus le 19 avril 2013 ;
- par décision en date du 06 mai 2013, le Président décide la passation d'un marché d'étude sur la faisabilité du développement d'énergies marines dans le port de Boulogne-sur-Mer avec la société ARTELIA pour un montant HT de 38 300 € HT ;
- par décision en date du 06 mai 2013, le Président décide la signature de l'avenant n°2 au contrat d'occupation au profit de la société Les Chalutiers Boulonnais pour leur déménagement dans l'atelier n°17 et de rembourser la prime d'abonnement de 1 265 € HT à la société ;
- par décision en date du 07 mai 2013, le Président décide la modification de la régie de recettes de l'école de musique et de Danse de Boulogne-sur-Mer en ajoutant deux lieux d'encaissement à la régie : École de musique 6 quai Théophile Dobelle à Wimereux et École de musique 20 place Jean Moulin à Saint-Martin Boulogne ;
- par décision en date du 14 mai 2013, le Président décide la signature d'une convention de mise à disposition avec la société BOUCAN'OR l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable l'incubateur de la pépinière d'entreprises HALIOCAP ;
- par décision en date du 16 mai 2013, le Président décide la signature d'un avenant à la convention d'hébergement avec la société COMOPALE l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable le bureau n°7 de 21,10 m² en supplément du bureau n°6 de la pépinière d'entreprises Créamanche ;
- par décision en date du 16 mai 2013, le Président décide la signature d'un avenant à la convention d'occupation avec la société YACO SOLAIRE l'autorisant à proroger jusqu'au 30 juin 2013, à titre précaire et révocable, la durée d'occupation de l'atelier n°1 de 53,53 m² situé dans la pépinière d'entreprises Créamanche ;
- par décision en date du 17 mai 2013, le Président décide la passation d'un marché subséquent pour la fourniture de consommables pour imprimantes, fax et consommables informatiques pour le lot 1 Cartouche d'encre pour imprimantes avec la société MEDIAPLUS. Le marché est conclu pour une période de 6 mois et pour un montant maximum de 12 000 € HT ;
- par décision en date du 30 mai 2013, le Président décide la passation d'un contrat avec la société DEKRA INDUSTRIAL pour le marché de diagnostic de gestion des déchets préalable aux opérations de désamiantage et de démolition – 1ère phase de démolition de Résurgat 1 à Outreau pour une période 6 mois et un montant de 18 310 € Hors Taxe ;
- par décision en date du 30 mai 2013, le Président décide de déclarer sans suite la

consultation engagée pour le marché relatif à l'entretien et à l'aménagement du réseau de petite randonnée de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;

- par décision en date du 03 juin 2013, le Président décide d'autoriser le règlement à la CCICO de la redevance 2013 pour l'occupation desdits terre-pleins par le bâtiment collectif de marée n°3, à hauteur de 21 529,74 € HT ;
- par décision en date du 03 juin 2013, le Président décide d'autoriser le règlement à la CCICO de la redevance 2013 pour l'occupation des parcelles n°1, 16 et 17 de l'ilot 5 desdits terre-pleins par le bâtiment HALIOCAP à hauteur de 8 763,56 € HT ;
- par décision en date du 03 juin 2013, le Président décide d'autoriser le règlement à la CCICO de la redevance 2013 pour l'occupation desdits terre-pleins par le bâtiment collectif de marée n°2 à hauteur de 21 337,34 € HT ;
- par décision en date du 03 juin 2013, le Président décide la signature d'une convention d'hébergement avec la société ISOL'TOUT MENUISERIE l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable l'atelier n°17 de 156,75 m² de la pépinière d'entreprises Créamanche ;
- par décision en date du 05 juin 2013, le Président décide dans le cadre de la procédure de conception-réalisation pour l'extension et la rénovation du Centre National de la Mer de rémunérer à hauteur de 450 €HT la demi-journée de travail et 900 € HT la journée, les architectes désignés par arrêté du Président au titre du collège de personnalités ayant la qualification professionnelle exigée des candidats pour participer au concours ;
- par décision en date du 06 juin 2013, le Président décide la signature du bail dérogatoire avec la société VANDENBERGHE pour l'atelier n°3 situé dans l'hôtel d'entreprises sur le Parc de la Liane, d'une surface de 499,46 m², à compter du 15 avril 2013, au prix de 8,13 € HT /m² / mois (tarifs 2013) ;
- par décision en date du 06 juin 2013, le Président décide de déléguer le droit de préemption à Habitat du Littoral concernant le bien cadastré sections XB 164 et 165 sis Angle 2 rue Marx Dormoy et 1 rue Jean Macé à Outreau ;
- par décision en date du 12 juin 2013, le Président décide la passation d'un marché avec la SCP d'Avocats GROS, HICTER et Associés pour la représentation de la CAB devant les juridictions administratives concernant un contentieux d'exécution d'une délégation de service public pour un montant global et forfaitaire de 7 500 € HT ;
- par décision en date du 12 juin 2013, le Président décide la modification de l'acte constitutif de la régie d'avances « Missions, Déplacements, restauration » et l'ouverture d'un compte de dépôt au Trésor au nom du régisseur auprès de la Trésorerie Municipale de Boulogne-sur-Mer ;

LE CONSEIL A PRIS ACTE DE CETTE PUBLICITE

ADMINISTRATION GENERALE
N°41/28-06-13
PUBLICITE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

EAU

- 1 Forage de l'usine de Carly – Travaux pour l'application de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour les périmètres de protection – Demande de subvention. *Adoptée à l'unanimité.*
- 2 Forages de Nesles : travaux pour l'application de la déclaration d'utilité publique pour les périmètres de protection – Demande de subvention. *Adoptée à l'unanimité.*

ASSAINISSEMENT

- 3 Etude sur la compétence collecte des eaux usées et pluviales - Demande de subvention. *Adoptée à l'unanimité.*
- 4 Avenants de substitution aux marchés publics - Conventions et contrat de délégation de service public relatifs au transfert de la compétence assainissement non collectif. *Adoptée à l'unanimité.*

ENVIRONNEMENT

- 5 Réhabilitation de la déchetterie de St Léonard – Lancement de la procédure d'appel d'offres – Demande de subvention. *Adoptée à l'unanimité.*
- 6 Marché de traitement des déchets. *Adoptée à l'unanimité.*
- 7 Etude relative à la modernisation du centre de tri – Demande de subvention auprès de l'ADEME. *Adoptée à l'unanimité.*

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE,
INSERTION PAR L'EMPLOI ET PRÉVENTION

- 8 Appel à projets économie solidaire 2013 – Accompagner l'émergence et le développement des structures. *Adoptée à l'unanimité.*
- 9 Appel à projets économie solidaire 2013 – Encourager la promotion de l'ESS dans le boulonnais. *Adoptée à l'unanimité.*
- 10 Stratégie territoriale de sécurité – Chantiers jeunes citoyens 2013. *Adoptée à l'unanimité.*
- 11 Stratégie territoriale de sécurité – Appel à projets prévention de la délinquance 2013. *Adoptée à l'unanimité.*
- 12 Politique de la ville – Dispositif des adultes-relais. *Adoptée à l'unanimité.*
- 13 Economie sociale et solidaire – Bonification Nouvel Elan. *Adoptée à l'unanimité.*

HABITAT

- 14 Logement privé – Aides communautaires – Programmation 2013. *Adoptée à l'unanimité.*

POLITIQUE FONCIÈRE

- 15 Cession immeuble Quai Chanzy et Place de la République. *Adoptée à l'unanimité.*

PAYS BOULONNAIS

- 16 Actions dans le cadre du fonds local d'initiatives Pays 2013. *Adoptée à l'unanimité.*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

17 Travaux de restructuration du pavillon CLOCHEVILLE à Boulogne sur mer en vue de l'accueil de la Maison de la recherche en sciences humaines et juridiques et de la Maison de l'Etudiant – Avenants aux marchés de travaux pour les lots 1, 2, 4 et 10 – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. *Adoptée à l'unanimité.*

18 Demande de subvention pour l'organisation du 15ème colloque Franco-Japonais d'océanographie. *Adoptée à l'unanimité.*

19 Convention partenariale autour de la PACES à Boulogne sur mer. *Adoptée à l'unanimité.*

20 Demande de subvention pour l'organisation du 3ème WORKSHOP FOBIMO (FOraminiferal BloMOnitoring) – Modification d'attribution. *Adoptée à l'unanimité.*

SANTÉ

21 Réponses à l'appel à projets santé 2013. *Adoptée à l'unanimité.*

CRÉMATORIUM

22 Construction du Crématorium « Le Rivage » - Avenant n° 1 au marché EUROVIA relatif au lot 1 VRD – Tranche ferme. *Adoptée à l'unanimité.*

NAUSICAA

23 Construction d'une tribune couverte au niveau du bassin des lions de mer – Avenant n° 1 aux marchés de travaux relatifs au lot 3 et au lot n° 6. *Adoptée à l'unanimité.*

COMMUNICATION

24 Appel d'offres ouvert « accord cadre », impression et façonnage de documents. *Adoptée à l'unanimité.*

CULTURE

25 Subventions aux actions culturelles locales. *Adoptée à l'unanimité.*

26 Jeu concours Poulpaphone 2013. *Adoptée à l'unanimité.*

SPORT

27 Demandes de subventions. *Adoptée à l'unanimité.*

28 Animations aquatiques estivales à Hélicéa. *Adoptée à l'unanimité.*

29 Liane Amont – Avenant n° 4 au lot n° 1 du marché d'AMO. *Adoptée à l'unanimité.*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

30 Organisation du premier salon des savoir-faire « Cap sur les produits de la mer ». *Adoptée à l'unanimité.*

31 Fonds d'aide à l'innovation en faveur de la société V2 DESIGN. *Adoptée à l'unanimité.*

32 Aides aux entreprises – Fonds local de développement – Société LUTRINGER USINAGE. *Adoptée à l'unanimité.*

33 Batiment HALIOCAP – Location de l'atelier relais à l'entreprise TRAITEUR CÔTÉ MER – Prise en charge des travaux d'aménagement. *Adoptée à l'unanimité.*

34 Parc d'activités de la Liane – Vente du bâtiment sis 43 rue Blériot à la société BVA. *Adoptée à l'unanimité.*

35 Tarifs de stationnement sur la plate-forme de Garromanche. *Adoptée à l'unanimité.*

36 Commercialisation / vente de terrain / NCN. *Adoptée à l'unanimité.*

37 Parc paysager d'activités de Landacres – Commercialisation / Annulation vente de terrain / SCI DU CHENE. *Adoptée à l'unanimité.*

FINANCES

38 Remboursement de frais de scolarité du conservatoire à rayonnement départemental.

Adoptée à l'unanimité.

39 Mise à jour des amortissements relatifs au transfert de Nausicaa-Centre National de la Mer.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

40 Marché pour l'assurance en dommages aux biens du Centre National de la Mer avec le cabinet DUHOT-DERAMECOURT – Avenant n° 1. *Adoptée à l'unanimité.*

41 Subvention au cercle BOULOGNE SYNERGIE pour l'organisation du Grand débat 2013.

Adoptée à l'unanimité.

LE CONSEIL A PRIS ACTE DE CETTE PUBLICITE

FINANCES
N°42/28-06-2013

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES
(FPIC) – VOTE UNANIME DE CRITERES DEROGATOIRES

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un fonds de péréquation national qui vise à redistribuer la richesse fiscale entre collectivités locales.

L'enveloppe allouée ou prélevée, fait l'objet d'une redistribution en deux temps. Dans un premier temps, l'enveloppe est répartie entre l'intercommunalité et l'ensemble des communes membres. Dans un second temps, la répartition de la part communale est réalisée entre communes.

A ces deux niveaux, les critères de répartition relèvent soit du droit commun, dans ce cas aucune délibération n'est nécessaire, soit de critères dérogatoires, et dans ce cas, le Conseil communautaire doit délibérer.

Si les critères dérogatoires sont totalement libres, un vote unanime du Conseil est nécessaire. Si les critères dérogatoires sont ceux que la loi a déjà prévu comme critères alternatifs au droit commun, un vote qualifié à majorité des 2/3 est suffisant.

C'est précisément cette voie dérogatoire moyenne que le Conseil communautaire avait adopté le 30 juin 2012 pour la dotation reçue par le territoire.

Les critères votés visaient d'une part à mieux doter les communes en leur réservant, en fonction du CIF (coefficient d'intégration fiscale), environ 70 % de l'enveloppe au lieu des 50 % prévus initialement par la loi. D'autre part, la délibération communautaire permettait de mieux prendre en compte la situation sociale des habitants de chacune des communes en pondérant le critère de revenu moyen par habitant à 60%. Le solde de l'enveloppe communale étant réparti en fonction de la richesse potentielle des communes (20%) et du rapport d'effort fiscal des communes (20%).

Lors du vote de la Loi de Finances pour 2013, quelques aménagements ont été apportés au fonctionnement du FPIC. Ces modifications exigent que les conseils intercommunaux redélibèrent pour la répartition de leur FPIC.

Tout d'abord la répartition de l'enveloppe FPIC entre communes et intercommunalité est désormais plus simple. C'est le CIF qui sert de référence en droit commun comme en attribution dérogatoire à majorité des 2/3.

Sur ce point, la CAB avait opté pour une répartition selon le CIF dès 2012, permettant aux communes de récupérer la majorité du fonds (environ 70 %). Il n'y a donc pas de réelle difficulté à ce niveau, il convient néanmoins de réaffirmer cette modalité de répartition.

Ensuite, bien que les critères dérogatoires prévus initialement par la loi ne soient pas remis en cause, une règle complémentaire s'ajoute pour voter ces critères selon une majorité de 2/3 du Conseil. Les critères retenus ne peuvent en effet pas avoir pour effet de minorer l'attribution (ou le cas échéant le prélèvement) de plus de 20 % par rapport à ce que ces montants seraient en application du droit commun. A défaut, c'est la règle de vote à l'unanimité qui doit être appliquée.

Au vu des attributions communales de droit commun ainsi que des valeurs à retenir pour application

des critères dérogatoires avec vote à majorité des 2/3, il apparaît que ce seuil plancher serait atteint pour un peu moins de la moitié des communes.

Dans ces conditions, il conviendrait que le Conseil communautaire confirme à l'unanimité son vote de 2012, dans les conditions suivantes :

S'agissant de la répartition entre CAB et communes, suivre la répartition désormais devenue de droit commun, en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

S'agissant de la répartition entre communes, utiliser les critères qui suivent :

- **pour 60 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de la commune** par rapport au revenu moyen de la CAB (revenus par habitant moyen dans les communes de la CAB / revenus par habitant de la commune). Une commune ayant un revenu moyen inférieur à la moyenne, se verrait appliquer un coefficient supérieur à 1 qui majorerait sa population et donc son droit de tirage à l'enveloppe FPIC.
- **pour 20 % en fonction de la richesse fiscale potentielle des communes** : il s'agirait d'appliquer à la population DGF, un coefficient résultant du rapport entre potentiel financier moyen des communes de la CAB par habitant et le potentiel financier de la commune par habitant. Afin de neutraliser les effets des transferts successifs de compétences à la CAB, il serait proposé de substituer, dans le calcul du potentiel financier, l'attribution de compensation historique de chaque commune à l'attribution de compensation courante. En effet, au gré des transferts les ressources communales, les attributions de compensation ont été atténuées mais en proportion des charges transférées à la CAB, elles ne se sont donc pas traduites par une véritable diminution des moyens communaux. Un coefficient supérieur à 1 signifierait que la commune est moins riche que la moyenne, cette dernière verrait donc sa population majorée.
- **pour 20 % en fonction du rapport d'effort fiscal communal** à la moyenne de l'effort fiscal des communes de la CAB. La commune dont l'effort fiscal serait supérieur à la moyenne aurait un coefficient supérieur à 1 qui aurait pour effet de majorer la population communale et donc son droit de tirage sur le FPIC.

Les simulations sur ces critères sont jointes en annexe.

Il est demandé aux membres du Conseil :

- **d'adopter des critères dérogatoires pour le FPIC tels que présentés ci-dessus à l'unanimité des membres.**
- **d'autoriser le Président à dresser chaque année le tableau des attributions de la CAB et de chacune des communes membres selon ces critères.**
- **d'autoriser le Président à notifier ce tableau au représentant de l'Etat dans le Département.**

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

OPTION 1 - VOTE A L'UNANIMITE DU FPIC / CRITERES DSC INCHANGES

	Reversements FPIC 2013	
	Montants	%
BAINCTHUN	9 913	0,9%
BOULOGNE-SUR-MER	407 459	38,1%
CONDETTE	17 701	1,7%
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	4 120	0,4%
DANNES	10 941	1,0%
ECHINGHEN	2 687	0,3%
EQUIHEN-PLAGE	29 148	2,7%
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	6 933	0,6%
HESDIN-L'ABBE	15 420	1,4%
ISQUES	8 447	0,8%
NESLES	8 877	0,8%
NEUFCHATEL-HARDELOT	37 762	3,5%
OUTREAU	133 811	12,5%
PERNES-LES-BOULOGNE	3 659	0,3%
PITTEFAUX	773	0,1%
LE PORTEL	94 211	8,8%
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	45 948	4,3%
SAINT-LEONARD	28 150	2,6%
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	87 378	8,2%
WIMEREUX	69 289	6,5%
WIMILLE	34 025	3,2%
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	11 589	1,1%
TOTAL COMMUNES	1 068 240	100,0%

	DSC 2013 répartie selon critères FPIC	Garantie de DSC	Financement de la garantie		DSC 2013 après garantie et écrêtement	DSC 2013 + FPIC 2013 versés
			Ecrêtement DSC 2013	DSC 2013		
BAINCTHUN	11 209	0	0	480	10 729	20 643
BOULOGNE-SUR-MER	298 089	0	0	9 694	288 396	695 854
CONDETTE	15 873	0	0	647	15 226	32 926
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	3 710	0	0	61	3 648	7 769
DANNES	8 099	0	0	46	8 053	18 994
ECHINGHEN	2 167	2 949	0	0	5 116	7 803
EQUIHEN-PLAGE	22 023	0	233	0	21 790	50 939
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	6 096	0	135	0	5 962	12 894
HESDIN-L'ABBE	11 660	0	375	0	11 285	26 705
ISQUES	6 863	0	179	0	6 684	15 131
NESLES	6 611	0	185	0	6 426	15 303
NEUFCHATEL-HARDELOT	33 700	0	1 595	0	32 105	69 868
OUTREAU	99 016	0	2 906	0	96 110	229 920
PERNES-LES-BOULOGNE	3 511	0	137	0	3 374	7 032
PITTEFAUX	862	0	38	0	824	1 598
LE PORTEL	68 714	0	1 742	0	66 972	161 183
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	34 317	0	913	0	33 404	79 352
SAINT-LEONARD	21 121	20 588	0	0	41 709	69 860
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	65 116	0	1 528	0	63 588	150 966
WIMEREUX	52 356	0	1 787	0	50 570	119 859
WIMILLE	25 628	0	403	0	25 225	59 250
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	11 238	0	455	0	10 783	22 372
TOTAL COMMUNES	807 980	23 537	23 537	23 537	807 980	1 876 220

FINANCES
N°43/28-06-2013

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES
(FPIC) – VOTE AUX 2/3 DE CRITERES DEROGATOIRES

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un fonds de péréquation national qui vise à redistribuer la richesse fiscale entre collectivités locales.

L'enveloppe allouée ou prélevée, fait l'objet d'une redistribution en deux temps. Dans un premier temps, l'enveloppe est répartie entre l'intercommunalité et l'ensemble des communes membres. Dans un second temps, la répartition de la part communale est réalisée entre communes.

A ces deux niveaux, les critères de répartition relèvent soit du droit commun, dans ce cas aucune délibération n'est nécessaire, soit de critères dérogatoires, et dans ce cas, le Conseil communautaire doit délibérer.

Si les critères dérogatoires sont totalement libres, un vote unanime du Conseil est nécessaire. Si les critères dérogatoires sont ceux que la loi a déjà prévu comme critères alternatifs au droit commun, un vote qualifié à majorité des 2/3 est suffisant.

C'est précisément cette voie dérogatoire moyenne que le Conseil communautaire avait adopté le 30 juin 2012 pour la dotation reçue par le territoire.

Les critères votés visaient d'une part à mieux doter les communes en leur réservant, en fonction du CIF (coefficient d'intégration fiscale), environ 70 % de l'enveloppe au lieu des 50 % prévus initialement par la loi. D'autre part, la délibération communautaire permettait de mieux prendre en compte la situation sociale des habitants de chacune des communes en pondérant le critère de revenu moyen par habitant à 60%. Le solde de l'enveloppe communale étant réparti en fonction de la richesse potentielle des communes (20%) et du rapport d'effort fiscal des communes (20%).

Lors du vote de la Loi de Finances pour 2013, quelques aménagements ont été apportés au fonctionnement du FPIC. Ces modifications exigent que les conseils intercommunaux redélibèrent pour la répartition de leur FPIC.

Tout d'abord la répartition de l'enveloppe FPIC entre communes et intercommunalité est désormais plus simple. C'est le CIF qui sert de référence en droit commun comme en attribution dérogatoire à majorité des 2/3.

Sur ce point, la CAB avait opté pour une répartition selon le CIF dès 2012, permettant aux communes de récupérer la majorité du fonds (environ 70 %). Il n'y a donc pas de réelle difficulté à ce niveau, il convient néanmoins de réaffirmer cette modalité de répartition.

Ensuite, bien que les critères dérogatoires prévus initialement par la loi ne soient pas remis en cause, une règle complémentaire s'ajoute pour voter ces critères selon une majorité de 2/3 du Conseil. Les critères retenus ne peuvent en effet pas avoir pour effet de minorer l'attribution (ou le cas échéant le prélèvement) de plus de 20 % par rapport à ce que ces montants seraient en application du droit commun. A défaut, c'est la règle de vote à l'unanimité qui doit être appliquée.

Au vu des attributions communales de droit commun ainsi que des valeurs à retenir pour application des critères dérogatoires avec vote à majorité des 2/3, il apparaît que ce seuil plancher serait atteint pour un peu moins de la moitié des communes.

Dans ces conditions, il conviendrait que le Conseil communautaire confirme, avec une majorité des 2/3, les critères dérogatoires adoptés en 2012 en intégrant la nouvelle règle du plancher. Parallèlement, il procéderait à la correction de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dont la répartition est également décidée à la majorité des 2/3.

Les conditions de répartition du FPIC seraient les suivantes :

S'agissant de la répartition entre CAB et communes, suivre la répartition désormais devenue de droit commun, en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

S'agissant de la répartition entre communes, utiliser les critères qui suivent :

- **pour 60 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de la commune** par rapport au revenu moyen de la CAB (revenus par habitant moyen dans les communes de la CAB / revenus par habitant de la commune). Une commune ayant un revenu moyen inférieur à la moyenne, se verrait appliquer un coefficient supérieur à 1 qui majorerait sa population et donc son droit de tirage à l'enveloppe FPIC.
- **pour 20 % en fonction de la richesse fiscale potentielle des communes** : il s'agirait d'appliquer à la population DGF, un coefficient résultant du rapport entre potentiel financier moyen des communes de la CAB par habitant et le potentiel financier de la commune par habitant. Afin de neutraliser les effets des transferts successifs de compétences à la CAB, il serait proposé de substituer, dans le calcul du potentiel financier, l'attribution de compensation historique de chaque commune à l'attribution de compensation courante. En effet, au gré des transferts les ressources communales, les attributions de compensation ont été atténuées mais en proportion des charges transférées à la CAB, elles ne se sont donc pas traduites par une véritable diminution des moyens communaux. Un coefficient supérieur à 1 signifierait que la commune est moins riche que la moyenne, cette dernière verrait donc sa population majorée.
- **pour 20 % en fonction du rapport d'effort fiscal communal** à la moyenne de l'effort fiscal des communes de la CAB. La commune dont l'effort fiscal serait supérieur à la moyenne aurait un coefficient supérieur à 1 qui aurait pour effet de majorer la population communale et donc son droit de tirage sur le FPIC.

En pratiquant un écrêtement sur les communes, proportionnellement à leur dotation, afin d'assurer la garantie plancher de FPIC des communes concernées.

Les simulations sur ces critères sont jointes en annexe.

Il est demandé aux membres du Conseil :

- **d'adopter des critères dérogatoires pour le FPIC tels que présentés ci-dessus au 2/3 des membres.**
- **d'autoriser le Président à dresser chaque année le tableau des attributions de la CAB et**

de chacune des communes membres selon ces critères.

- d'autoriser le Président à notifier ce tableau au représentant de l'Etat dans le Département.**

LE CONSEIL A DECIDE DE NE PAS ADOPTER CE DISPOSITIF

FINANCES
N°44/28-06-2013

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) : MODIFICATION DES CRITERES
DE REPARTITION EN ACCOMPAGNEMENT DU VOTE DU FOND DE PEREQUATION
INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) AVEC PLANCHER**

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :

La DSC gelée en 2002, a fait l'objet d'un vote en 2012 pour appliquer les critères dérogatoires et solidaires, votés pour le FPIC.

La Loi de Finances pour 2013 ayant intégré des règles nouvelles de répartition du FPIC, un nouveau vote des critères d'attribution du FPIC a été adopté pour 2013, en prenant en compte un seuil plancher de dotation, égal à 80 % de la dotation qui serait perçue par les communes en droit commun. Certaines communes sont donc écrêtées sur leur FPIC calculé pour assurer cette garantie aux communes en dessous du plancher prévu par la loi.

Il est proposé de reporter sur la DSC, la correction plancher du FPIC. En d'autres termes il s'agirait de redonner, dans le cadre de la DSC, l'écrêtement FPIC aux communes concernées et de reprendre la garantie allouée en plancher aux autres communes.

Il est par ailleurs proposé de confirmer l'application du dispositif transitoire permettant de veiller que pour 2013 et les années suivantes, aucune commune ne perde globalement en dotation quand on additionne la DSC historique (2011) et le FPIC de l'année.

Les critères seraient donc les suivants : on pourrait répartir l'enveloppe DSC en fonction de la population DGF de chacune des communes, pondérée de la manière suivante :

- **pour 60 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de la commune** par rapport au revenu moyen de la CAB (revenus par habitant moyen dans les communes de la CAB / revenus par habitant de la commune). Une commune ayant un revenu moyen inférieur à la moyenne, se verrait appliquer un coefficient supérieur à 1 qui majorerait sa population et donc son droit de tirage à l'enveloppe FPIC.
- **pour 20 % en fonction de la richesse fiscale potentielle des communes** : il s'agirait d'appliquer à la population DGF, un coefficient résultant du rapport entre potentiel financier moyen des communes de la CAB par habitant et le potentiel financier de la commune par habitant. Afin de neutraliser les effets des transferts successifs de compétences à la CAB, il serait proposé de substituer, dans le calcul du potentiel financier, l'attribution de compensation historique de chaque commune à l'attribution de compensation courante. En effet, au gré des transferts les ressources communales, les attributions de compensation ont été atténuées mais en proportion des charges transférées à la CAB, elles ne se sont donc pas traduites par une véritable diminution des moyens communaux. Un coefficient supérieur à 1 signifierait que la commune est moins riche que la moyenne, cette dernière verrait donc sa population majorée, ce qui augmenterait d'autant sa dotation.
- **pour 20 % en fonction d'effort fiscal communal** rapporté à la moyenne de l'effort fiscal des communes de la CAB. Les communes dont l'effort fiscal serait supérieur à la moyenne auraient un coefficient supérieur à 1, ce qui aurait pour effet de majorer la population communale et donc leur droit de tirage sur le FPIC.

En appliquant les deux mécanismes de garanties / écrêtements mentionnés ci-dessus.

La simulation de la DSC corrigée avec le FPIC est jointe en annexe, avec les mécanismes d'écrêtements - garanties.

Il est demandé aux membres du Conseil :

- d'adopter à la DSC les mêmes critères dérogatoires que ceux adoptés pour le FPIC ;**
- de confirmer un dispositif transitoire afin qu'aucune commune ne perde globalement en dotation par l'addition de la DSC historique (2011) et du FPIC de l'année.**
- de corriger chaque année la DSC, des montants écrêtés ou garantis en vertu de la règle du plancher de FPIC**
- d'autoriser le Président à dresser chaque année le tableau des attributions DSC de chacune des communes membres selon ces critères, pour notification aux communes membres dans les meilleurs délais.**

LE CONSEIL A DECIDE DE NE PAS ADOPTER CE DISPOSITIF

OPTION 2 - VOTE DU FPIC AUX 2/3 AVEC CORRECTION DE DSC

	Reversements FPIC 2013			FPIC 2013 avec règle plancher		Rappel FPIC de droit commun		
	Montants	%	Dotation de garantie	Montant écarté	Montants	%	Montants	Ecart critères / droit commun (en %)
BAINCHUN	9 913	0,9%	4 907	0	14 820	1,4%	18 525	-3 705 -20,0%
BOULOGNE-SUR-MER	407 459	38,1%	0	13 351	394 107	36,9%	332 889	61 218 18,4%
CONDETTE	17 701	1,7%	3 285	0	20 986	2,0%	26 232	-5 246 -20,0%
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	4 120	0,4%	784	0	4 905	0,5%	6 131	-1 226 -20,0%
DANNES	10 941	1,0%	0	234	10 707	1,0%	10 587	120 1,1%
ECHINGHEN	2 687	0,3%	178	0	2 865	0,3%	3 581	-716 -20,0%
EQUIHEN-PLAGE	29 148	2,7%	0	31	29 117	2,7%	36 026	-6 909 -19,2%
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	6 933	0,6%	1 127	0	8 060	0,8%	10 075	-2 015 -20,0%
HESDIN-L'ABBE	15 420	1,4%	0	4	15 415	1,4%	19 218	-3 803 -19,8%
ISQUES	8 447	0,8%	627	0	9 074	0,8%	11 342	-2 268 -20,0%
NESLES	8 877	0,8%	0	137	8 740	0,8%	9 290	-550 -5,9%
NEUFCHATEL-HARDELOT	37 762	3,5%	6 793	0	44 555	4,2%	55 694	-11 139 -20,0%
OUTREAU	133 811	12,5%	0	2 900	130 911	12,3%	128 940	1 971 1,5%
PERNES-LES-BOULOGNE	3 659	0,3%	983	0	4 642	0,4%	5 802	-1 160 -20,0%
PITTEFAUX	773	0,1%	367	0	1 140	0,1%	1 425	-285 -20,0%
LE PORTEL	94 211	8,8%	0	3 363	90 848	8,5%	73 317	17 531 23,9%
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	45 948	4,3%	0	577	45 370	4,2%	49 806	-4 436 -8,9%
SAINT-LEONARD	28 150	2,6%	0	226	27 925	2,6%	32 207	-4 282 -13,3%
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	87 378	8,2%	0	1 287	86 090	8,1%	92 212	-6 122 -6,6%
WIMEREUX	69 289	6,5%	0	68	69 221	6,5%	85 708	-16 487 -19,2%
WIMILLE	34 025	3,2%	0	142	33 884	3,2%	40 660	-6 776 -16,7%
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	11 589	1,1%	3 269	0	14 858	1,4%	18 573	-3 715 -20,0%
TOTAL COMMUNES	1 068 240	100,0%	22 321	22 321	1 068 240	100,0%	1 068 240	0

	DSC 2013 répartition selon critères FPIC		1ère Garantie de DSC		2ème GARANTIE de DSC		DSC 2013 après garanties et écartements		DSC 2013 + FPIC 2013 versés	
	Montants	%	Dotation de garantie	Montant écarté	Dotation de garantie	Montant écarté	Dotation de garantie	Montant écarté	Montants	Montants
BAINCHUN	11 209		0	480	0	4 907	0	5 823	20 643	
BOULOGNE-SUR-MER	298 089		0	9 694	13 351	0	301 747	695 854		
CONDETTE	15 873		0	647	0	3 285	11 940	32 926		
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	3 710		0	61	0	784	2 864	7 769		
DANNES	8 099		0	46	234	0	8 287	18 994		
ECHINGHEN	2 167		2 949	0	0	178	4 938	7 803		
EQUIHEN-PLAGE	22 023		0	233	31	0	21 821	50 939		
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	6 096		0	135	0	1 127	4 834	12 894		
HESDIN-L'ABBE	11 660		0	375	4	0	11 289	26 705		
ISQUES	6 863		0	179	0	627	6 057	15 131		
NESLES	6 611		0	185	137	0	6 563	15 303		
NEUFCHATEL-HARDELOT	33 700		0	1 595	0	6 793	25 312	69 868		
OUTREAU	99 016		0	2 906	2 900	0	99 010	229 920		
PERNES-LES-BOULOGNE	3 511		0	137	0	983	2 391	7 032		
PITTEFAUX	862		0	38	0	367	458	1 598		
LE PORTEL	68 714		0	1 742	3 363	0	70 336	161 183		
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	34 317		0	913	577	0	33 981	79 352		
SAINT-LEONARD	21 121		20 588	0	226	0	41 935	69 860		
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	65 116		0	1 528	1 287	0	64 875	150 966		
WIMEREUX	52 356		0	1 787	68	0	50 638	119 859		
WIMILLE	25 628		0	403	142	0	25 367	59 250		
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	11 238		0	455	0	3 269	7 514	22 372		
TOTAL COMMUNES	807 980		23 537	23 537	22 321	22 321	807 980	1 876 220		